SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS.

CORRESPONDANCE.

OBSERVATIONS ET COMMUNICATIONS RELATIVES A DES DOCUMENTS PUBLIÉS. — RÉPONSES A DES DEMANDES DE RECHERCHES ET NOUVEAUX APPELS. — AVIS DIVERS, ETC.

Exécution de femmes vaudoises en Franche-Comté, vers 1551.

Un de nos amis a relevé au passage les informations suivantes :

Dans un procès qui s'est plaidé devant la cour impériale de Besançon, et qui a été jugé par arrêt du 6 décembre 1855, entre deux sections de commune, celles de Mazenay et de Chambéria, formant aujourd'hui une seule commune, sise dans l'arrondissement de Lons-le-Saulnier (Jura), on voit que vers 1551, trois Vaudoises étaient brûlées à Chambéria.

Voici en effet ce qu'on lit dans l'arrêt :

« Considérant.....

« Que dès 1571, à l'occasion d'un procès entre le seigneur de Chambéria et celui de Villette, le conseiller Belin, désigné par le parlement de Dôle, pour une vue des lieux, a parcouru à ce titre les limites de la seigneurie de Chambéria;

« Qu'il constata dans son procès-verbal qu'après avoir visité six bornes, le seigneur de Chambéria lui fit voir, non loin de Savigna, un grand pilier de bois, où vingt années auparavant, par sentence de la justice de Chambéria, une Vaudoise avait été brûlée.

« Il passa la rivière de la Valouse; puis (ajoute le commissaire), tirant contre ledit Chambéria, et estant proche du village de Mazenay, ledit seigneur de Chambéria nous a montré un autre pilier de bois, tel que celuy ci-dessus, qu'il a dit illec avoir esté mis et planté au lieu d'un vieux et ancien, où avoient esté bruslées deux autres Vaudoises, estoient environ lesdits vingt ans et à même jour que la susdite. »

Les registres de l'état civil des protestants de Montpellier, de 1560 à 1792.

A M. le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Montpellier, le 24 mai 1856.

Monsieur le Président,

Je crois devoir vous envoyer la copie d'une communication qui m'a été

faite par M. le professeur Germain, de la Faculté des lettres de Montpellier. Elle est relative à mon travail sur l'*Etat civil de l'Eglise réformée de Montpellier* (*Bull.*, t. IV, p. 392). Voici cette pièce :

Extrait du registre des délibérations du conseil général de la commune de Montpellier, du 9 décembre 1792, l'an Ier de la République.

Le citoyen procureur de la commune donne lecture d'une pétition présentée par le citoyen Bonfils, notaire, par laquelle il fait hommage à la commune d'une quantité de registres et actes constatant l'état civil des protestants à des époques fort anciennes et dans différents départements. Il conclut à ce qu'il soit nommé une commission pour procéder à leur inventaire et enlèvement.

Le conseil général accepte l'offre du citoyen Bonfils ; arrête que *mention honorable en sera faite dans le procès-verbal*, et nomme le citoyen Figuière, officier municipal, pour dresser l'inventaire des registres et actes, lesquels seront déposés au greffe de la commune, et qu'extrait du présent sera adressé au citoyen Bonfils.

Collationné par nous, secrétaire-greffier de la commune de Montpellier,

VIANI.

J'ai voulu voir moi-même, à la mairie, la délibération dont la pièce ci-dessus est un extrait tout à fait conforme. Je n'y ai trouvé ni inventaire, ni rien de plus. — Cette pièce établit que les registres dont j'ai essayé d'écrire l'histoire sont sortis de la commune, après y avoir été déposés par le Consistoire, et sont passés, on ne sait comment, dans les mains du notaire Bonfils, qui les a donnés une seconde fois. — Si l'indication est exacte, des registres appartenant à d'autres départements auraient été joints à ceux-ci. Est-ce là une erreur, ou auraient-ils été rendus plus tard à leurs légitimes possesseurs, les départements intéressés? Les deux suppositions sont admissibles.

Enfin, la signature Figuière, que nous avions fait suivre d'un point d'interrogation, et sur laquelle nous avions émis quelques doutes, se trouve ainsi confirmée.

Veuillez agréer, etc. PH. CORBIÈRE.

Quatre extraits des registres d'un notaire protestant, réfugié à la Révocation de l'Edit de Nantes (1682-85).

M. le pasteur GrandPierre nous transmet, de la part de M. Casaubon, de Narbonne, les notes curieuses qu'on va lire, et qui furent relevées par lui, il y a plus de vingt ans, dans des registres conservés aux archives de l'étude de Me Léotard, notaire à Clermont (Hérault).

I

Ce jourd'hui, 24 avril 1682, j'ai cessé d'exercer ma charge de notaire, suivant l'arrêt du conseil qui défend aux notaires de la Religion prétendue réformée de plus exercer ladite charge après six mois, qui finiront demain, 25 du courant. En foi de quoi je me suis signé VILLARD.

II

Notre aide soit au nom de Dieu, qui a fait le ciel et la terre. Ainsi soit-il.

C'est le douzième registre de moi, Pierre Villard, notaire royal de la ville de Clermont, commencé le 1er janvier 1681, et fini le 24 avril 1682, à cause de l'arrêt du conseil qui ordonne aux notaires de la Religion de vendre leurs offices dans trois mois, et de n'exercer plus après ledit temps : Dieu aie pitié de moi et me fasse la grâce d'être trouvé son fidèle serviteur. Amen. 1681 et 1682. *Signé :* VILLARD.

III

Notre aide soit au nom de Dieu, qui a fait le ciel et la terre. Ainsi soit-il.

C'est le treizième registre des notes de moi, Pierre Villard, de la ville de Clermont, commencé le jeudi 21 octobre 1685, que j'ai repris les fonctions de mon office, que j'avais cessé à cause de Religion, suivant l'arrêt du conseil, et a fini le jeudi 8 juillet 1688, que je sortis du royaume, pour même fait de Religion. Dieu aie pitié de moi par sa grâce, et me fasse trouver son fidèle serviteur. Amen. 1685, 1686, 1687 et 1688.

Signé : VILLARD.

IV

A la suite du registre est écrit :

Le samedi 10 du mois de juillet, je suis parti de Clermont pour sortir du royaume et cesser d'exercer mon office. *Signé :* VILLARD.

—

Lettres de M. Ribotte, de Montauban (1761-62), et du pasteur H.-D. Petitpierre, de Neuchâtel (1764), à J.-J. Rousseau. — Eclaircissements. Rectifications.

Nous avons reçu de M. Richard les trois communications suivantes, qui complètent celle qu'il avait bien voulu nous adresser, il y a quelque temps (t. IV, p. 542). Nous ne pouvons que lui savoir très bon gré de ses persévérantes investigations, et nous les donnons en exemple à nos correspondants et collaborateurs.

I. *A M. le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.*

Neuchâtel (Suisse), le 7 juillet 1856.

Monsieur,

Vous désiriez avoir copie de la lettre adressée le 30 septembre 1761 à J.-J. Rousseau par M. Ribotte (et non Paul Rabaut), lettre à laquelle Rousseau fit, le 24 octobre suivant, une réponse que vous avez insérée dans votre *Bulletin*. (*V.* t. II, p. 362.) Pour satisfaire à votre désir, j'ai profité de mon passage à Neuchâtel, où est déposé l'original de la lettre dont il s'agit, et j'en ai tiré une copie, que vous trouverez ci-jointe. Je vous fais cette communication avec d'autant plus de plaisir, que la lettre de M. Ribotte, à quelques détails près, tout personnels, contient un récit intéressant de l'affaire du ministre Rochette, et forme ainsi un document qui peut figurer avec intérêt dans un de vos Cahiers. La suscription de cette lettre fait voir la cause du retard que mit Rousseau à y répondre.

J'ai voulu aussi saisir l'occasion qui m'était offerte, pour faire une vérification au sujet de la lettre adressée par J.-J. Rousseau, le 28 septembre 1761, à M. Ribotte (et non *Ribote*), et insérée aussi dans un de vos *Bulletins* (t. IV, p. 240). J'aurais bien pu, Monsieur, vous envoyer copie de la lettre à laquelle répond Rousseau, car cette lettre est, si je ne me trompe, dans les papiers de cet écrivain; j'ai préféré, et pour cause, vous transmettre une copie de la réplique de M. Ribotte. Vous la trouverez ci-incluse. Cette réplique, en effet, peut servir à deux fins : d'un côté, elle fait voir que la lettre de M. Ribotte et la réponse qu'y fit Rousseau se rattachent à l'affaire Rochette, ainsi que je le conjecturais; de l'autre côté, par un passage où il est parlé incidemment de l'affaire Calas, arrivée depuis les deux lettres dont je viens de parler, on voit que M. Ribotte, loin de croire alors à la nécessité d'avoir recours à la puissance que donne le talent pour démontrer l'innocence de la famille Calas, ne doutait nullement que l'affaire pût avoir une fin autre qu'une absolution du crime imputé à cette famille. L'innocence de ces infortunés était évidente à ses yeux, et il avait une trop grande confiance dans les lumières et dans l'intégrité des magistrats pour prévoir l'issue funeste qu'eut cette déplorable affaire. La réplique de M. Ribotte est donc un document qui peut être vu avec intérêt dans un de vos *Bulletins* historiques.

Agréez, etc. RICHARD.

Lettre de M. Ribotte à J.-J. Rousseau.

Monsieur,

Je pense que vous ne serez pas fâché de savoir le sujet de l'affliction de

tous les protestants de ce pays. Le 14 septembre, à deux heures du matin, le sieur Rochette, ministre du saint Evangile, fut arrêté à Caussade, qui est à trois lieues d'ici, par un détachement de la garde bourgeoise qui se trouva sur le grand chemin qui vient ici; l'on le conduit au corps de garde, avec deux hommes qui étaient avec lui, les soupçonnant, comme c'était une heure indue, pour être [des] voleurs. Le maire et les consuls s'y rendirent bon matin; l'on l'interroge; il avoue sans balancer [qu'il] est ministre. Cette nouvelle se répand dans toute la ville. Tout ce que les catholiques firent est bien horrible, comme vous allez voir. Il était foire ce jour-là: beaucoup de protestants de Négrepelisse, qui n'est qu'à une lieue, s'y étaient rendus pour leurs affaires; les catholiques se [figuraient] qu'ils voulaient l'enlever; toutes les compagnies bourgeoises et toute la populace, comme des furieux, coururent dans tous les cabarets, et tous ceux qu'ils trouvaient, ils les assommaient de coups et les traînaient en prison. Le maire ordonna de faire sonner le tocsin; il fait armer tous les paysans de la foire de fourches de fer, de gros bâtons des charrettes, de broches et de tout ce qu'ils peuvent trouver, et les fait tous ranger, pose des sentinelles, fait garder les portes, afin que personne ne [puisse] sortir. Nous apprîmes cette triste nouvelle le même jour; il partit beaucoup de jeunesse, avec un grand nombre de paysans, pour voir s'ils pourraient l'enlever. Etant près de Caussade, ils rencontrèrent deux brigades de maréchaussée, qu'ils obligèrent de ne pas entrer. Cette nuit du 14, le maire ordonna de mettre des chandelles à toutes les fenêtres; tous les catholiques avaient une grande marque de papier au chapeau; toute la populace criait qu'il fallait massacrer tous les protestants, qu'ils étaient déjà pardonnés d'avance; un consul eut même la cruauté de dire que, s'il y avait des bourreaux dans l'endroit, il faudrait pendre le ministre tout de suite. Le matin du 15, trois gentilshommes protestants, avec des paysans, s'approchaient de Caussade; ils rencontrèrent un détachement de la ville, qui leur tira dessus. L'on prit les trois gentilshommes, que l'on mit à mort de coups, et l'on les traîna en prison. Ce même jour, il arriva à cet endroit beaucoup de paysans de tous les villages des environs; un lieutenant-colonel retiré prit le commandement de cette troupe, de plus de 2,500. Ces protestants, y sachant tant de monde et ne pouvant pas réussir à l'enlever, furent obligés de se retirer, et le sieur Rochette, avec les trois gentilshommes et sept paysans, liés sur des chevaux, furent conduits à Cahors, où ils sont enchaînés, couchés sur la paille, et très mal nourris. Est-il possible que parmi des êtres pensants l'on puisse exercer tant d'inhumanité et tant de barbarie? Célèbre auteur de la divine *Julie!* daignez vous intéresser pour ces pauvres malheureux que nul crime ne condamne: une lettre de votre part à M. de Richelieu, notre gouverneur, ou aux premiers ministres, pourrait être d'un grand poids; M. de Voltaire pourrait aussi nous y faire plaisir. Voyez, cherchez, Monsieur; l'humanité, l'innocence, et la religion protestante vous en prient.

Vous qui avez fait un si beau *projet* d'une *paix perpétuelle* pour les royaumes, vous devriez en faire un pour les consciences : peut-être le mi-

nistère serait plus tolérant. Si les puissances protestantes voulaient nous ntéresser dans la paix qui se fera, cela serait bien; mais c'est le malheur qu'il ne soit pas leur avantage. Le roi de Prusse, qui est un si grand homme en tout, pourrait faire parler pour nous ; l'on assure qu'il le fit à la reine de Hongrie, pour les protestants qu'elle a dans la Hongrie. M. de Voltaire pourrait encore parler pour nous. Intéressez-vous, Monsieur, je vous supplie, pour les pauvres réformés de ce royaume : une personne comme vous, qui a..., peut nous faire beaucoup de bien.

Quel plaisir pour moi, si vous vouliez avoir la bonté de me faire réponse! Permettez-moi de vous dire que je suis du Carlat, où est né le fameux Bayle, fort pauvre, très mal élevé de ma jeunesse, mon père et ma mère ne sachant qu'un peu lire et écrire, et prenant garde à leur petit bien, n'ayant pas été à l'école du village, parce qu'on voulait nous faire aller à la messe. Venu dans cette ville pour apprendre le commerce, où je suis commis dans un magasin depuis quelque temps, je m'occupe, lorsque les affaires du magasin le permettent, à dessiner et à peindre. L'on dit que sans maître je sais assez faire le portrait, et copie, à s'y tromper, toutes sortes de tableaux. Comme aussi j'ai beaucoup de goût pour la lecture et un peu de mémoire. Je lis avec un plaisir infini vos ouvrages; je vous jure que j'ai pleuré trois fois en lisant la mort de l'adorable Julie. Mon Dieu, quel ouvrage! J'aime aussi infiniment ceux de M. de Voltaire, et de mon compatriote M. Bayle. Si je savais écrire mieux une lettre, je vous assure que je l'aurais fait, quoique, à vous dire vrai, je n'aurais jamais pu exprimer comment vous êtes cher à mon esprit; je vous jure que je ne mens pas.

J'ai l'honneur d'être, avec tout le respect et toute la considération imaginables,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

RIBOTTE.

A Montauban, en Quercy, le 30 septembre 1761.

J'ai eu l'honneur d'écrire à M. de Voltaire, pour qu'il ait la bonté de s'intéresser pour nous. Je ne savais pas si bien l'affaire de Caussade comme à présent.

Suscription : A messieurs, messieurs les frères Cramer, pour faire passer S. l. P. à Monsieur J.-J. Rousseau, auteur de *la Nouvelle Héloïse*, à Genève.

[Le mot *Genève* a été remplacé par ceux de *Montmorency, près Paris*. Plus bas est écrit : *Déboursé du bureau de Genève*.]

Lettre du même au même (1).

Monsieur,

J'avais bien lu votre préface à la *Lettre à M. d'Alembert*, où vous parlez

(1) Tirée des papiers de J.-J. Rousseau qui sont déposés à la Bibliothèque publique de Neuchâtel (Suisse).

de votre grande maladie. Comme vous avez donné, depuis ce temps, d'autres ouvrages, m'ayant été dit que vous étiez jeune, ne sachant pas la nature de votre incommodité, je croyais fermement que vous étiez guéri. La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire a bien changé les idées que j'avais. Je me représente souvent votre air triste et défait, vos peines, vos douleurs. Mon Dieu, Monsieur, que je vous plains! Il ne se passe pas de jour que je ne désire de tout mon cœur que Dieu calme vos douleurs, et que désormais vous goûtiez toutes sortes de plaisirs.

Quoique jeune, j'ai eu, Monsieur, bien [des] malheurs et [des] chagrins; je baise cependant avec soumission la main de mon Dieu. Je crois, Monsieur, que nous ne sommes pas faits pour être heureux dans ce monde. Chagrins dévorants, douleurs aiguës, que vous êtes peu de chose en comparaison de cette éternité de bonheur qui nous attend! A la présence de l'Etre tout-puissant, vous ne sentirez plus, Monsieur, la maladie qui vous dévore; vous n'entendrez plus l'horrible voix du pervers qui calomnie, et moi j'aurai oublié la triste mort de mon père, dans un âge encore jeune, la désolation d'une troupe d'orphelins prurant à l'entour d'une mère, cette pauvre mère se désolant pendant dix ans; et n'ayant jamais cessé de le regretter, et moi, triste orphelin, ayant passé partie de ma jeunesse dans les maladies, et puis venu dans cette ville, soumis aux volontés des hommes qui me ressemblent. Hélas! Monsieur, croyez-vous que je regretterai la vie, lorsqu'il faudra aller jouir des félicités éternelles?

Le sort du pauvre mi... et des autres prisonniers est toujours fort incertain. Ils sont gardés, dans leur prison, à vue. L'on assure que le parlement a envoyé la procédure en cour. Lorsque je vous priai de faire un *placet* pour ces infortunés, mon idée était de le faire d'une simple page, parce que, de toutes les provinces où il y a des protestants, l'on en a envoyé à tous les ministres de la cour; même un très bon avocat du parlement de Toulouse, de mes grands amis, en a fait un sur un plan que je lui avais envoyé; mais personne n'est peintre des sentiments comme vous. Il aurait fallu seulement peindre à grandes touches tous les protestants du royaume gémissant à l'entour du trône, et demandant d'une voix plaintive la grâce du mi... Rochette et des trois gentilshommes qui sont aux prisons de Toulouse; mais, Monsieur, il n'y faut plus penser, vous êtes trop malade.

Le malheureux qui s'étrangla à Toulouse occasionne bien des peines à sa pauvre famille; ils sont dans la dernière misère; ils ne vivent, dans les fers, que de charités. Ces habitants cruels ne peuvent, malgré toutes les preuves de leur innocence, apercevoir la vérité, et ces fanatiques ne cessent de crier qu'ils sont coupables. Quelque faux témoin s'est déjà dédit. Le parlement verra leur innocence, et l'on espère qu'ils sortiront bientôt.

Oserais-je vous supplier, Monsieur, s'il vous est possible, lorsque vous aurez le temps, de me faire la grâce de m'écrire? L'on est curieux de savoir, des hommes célèbres, l'âge et la nature des maladies. Je vous demande bien excuse, Monsieur.

Je ne cesserai, de ma vie, d'avoir le plaisir de me souvenir de vous.

Monsieur; de faire des vœux pour le soulagement de votre maladie, et d'être, avec ces sentiments que l'admiration, la bonté et les grands talents font naître dans les cœurs bons et qui ont du goût,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

RIBOTTE.

A Montauban, le 27 janvier 1762.

Suscription : A Monsieur, monsieur J.-J. Rousseau, à Montmorency, près Paris.

—

II. *A M. le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.*

Lausanne (Suisse), le 30 juillet 1856.

Monsieur,

Vous vous souvenez peut-être que dernièrement je vous fis part de doutes qui m'étaient venus relativement à deux lettres publiées dans votre *Bulletin* comme adressées à J.-J. Rousseau, et portant les dates des 26 et 10 juillet 1764 (V. *Bull.*, t. III, p. 321). Je vous dis alors que je doutais que l'auteur de ces lettres fût M. Jérémie de Pourtalès, ainsi que le croyait la personne à qui vous devez la communication de ces écrits. La lettre du 26 juillet 1764, signée des initiales *P. P.*, ne me paraissait pas, en effet, désigner avec assez de précision M. *J. de Pourtalès*, pour qu'on pût sur ce seul indice lui attribuer cette lettre; et quant à celle du 10 juillet 1764, quoique signée des initiales *J. P.*, elle me semblait sortir de la même main que la première. Je conjecturai que les deux lettres pourraient bien être du pasteur Petitpierre, que je savais avoir été en relation avec Rousseau; mais je n'aurais pu alors appuyer cette conjecture sur aucun fait précis. Je viens de retrouver les deux lettres originales, qui sont déposées à la Bibliothèque de Neuchâtel, en Suisse, dans les papiers de J.-J. Rousseau; elles ne laissent plus aucun doute sur ce point, ces lettres étant revêtues de la signature de leur auteur. Voici, en gros, le résultat de la confrontation des copies avec les originaux :

I° *Lettre du* 26 *juillet* 1764, commençant par ces mots : « Quand votre « réponse ne m'aurait fait d'autre bien que de m'obliger à lire encore une « fois la lettre à M. l'archevêque de Paris..... »

1° Au lieu de : « Quant à ce que j'avais lu dans la lettre à *M. de P.*, » qu'on lit au second paragraphe, il y a dans l'original : « Quant à ce que « j'avais lu dans la lettre à *M. Pourtalès.* »

2° Les mots : « Impartialité universelle, » qui se trouvent au quatrième paragraphe, sont soulignés dans l'original. On en verra plus bas la raison.

3° La lettre, qui dans la copie finit ainsi : « Je suis, etc. — Signé : P. P., »

se termine de cette manière dans l'original : « Je suis toujours, avec le même « respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

FR.-D. PETITPIERRE.

« A Neuchâtel, le 26 juillet 1764.

« Oserais-je vous prier, Monsieur, en lisant le mot souligné au haut de « la page précédente, *impartialité universelle*, si vous voulez entrer dans « ma pensée, de donner *vous-même* à ce mot toute l'emphase convenable? « Je m'en rapporte à *vous*. »

II° *Lettre du* 12 (*et non du* 10) *juillet* 1764, commençant par ces mots : « Monsieur, mon dessein n'est pas de vous mettre en frais d'une réponse ; « cela serait indiscret..... »

Cette lettre, dans la copie imprimée, se termine ainsi : « Je suis, etc. — « Signé : J. P. » Voici comment elle se termine dans l'original : « Je suis « toujours, avec toute la considération et tout le respect possible, Monsieur, « votre très humble et très obéissant serviteur,

« H.-D. PETITPIERRE, *l'aîné*, pasteur à N.

« Je crois devoir vous avertir que c'est à l'insu de M. P..., et même con- « tre son intention, que j'ai l'honneur de vous écrire.

« A Neuchâtel, le 12 juillet 1764. »

Tels sont, Monsieur, les éclaircissements que j'avais à vous donner sur les deux lettres dont il s'agit, et que j'ai l'honneur de vous envoyer, afin que vous en fassiez l'usage qui vous paraîtra convenable.

Agréez, etc. RICHARD.

—

III. *A M. le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.*

Neuchâtel (Suisse), août 1856.

Monsieur,

Au sujet de la lettre de J.-J. Rousseau, datée de Môtiers, 15 juillet 1764 (*Bull.*, t. III, p. 325), je crois pouvoir établir aujourd'hui : 1° que cette lettre n'a point été adressée à M. Jérémie de Pourtalès, ainsi que le croyait votre correspondant; 2° qu'elle a été adressée à *M. H.-D. Petitpierre*, l'aîné, pasteur à Neuchâtel.

Je commencerai par le premier point. — Ici la méprise est palpable et saute aux yeux à la lecture des premières lignes de la lettre : on sent que Rousseau n'a pu, en écrivant à *M. Pourtalès*, s'exprimer ainsi : « Si mes « raisons, Monsieur, contre la proposition qui m'a été faite par le canal de « *M. Pourtalès*, vous paraissent mauvaises, celles que vous m'objectez ne « me semblent pas meilleures; » et que, puisqu'il parle dans sa lettre de

M. Pourtalès en tierce personne, il s'y entretient avec une autre personne que ce même M. Pourtalès. S'il se fût entretenu avec ce dernier, il eût été forcé de donner à sa phrase un autre tour.

J'arrive maintenant au second point, qui a pour objet de prouver que la lettre de Rousseau est adressée à *M. H.-D. Petitpierre*, l'aîné. — En rapprochant cette lettre des trois autres avec lesquelles elle a été publiée dans votre *Bulletin*, il suffira de faire l'examen de quelques-uns des traits que contiennent ces lettres, pour acquérir la preuve évidente que la lettre dont il s'agit, en date du 15 juillet 1764, est une réponse de Rousseau à la lettre de M. Petitpierre, du 12 du même mois, et que la lettre du même M. Petitpierre, du 26, est la réplique à celle de Rousseau, du 15. Je vais donc analyser succinctement quelques passages de la correspondance en question, me bornant à présenter les traits les plus saillants et les plus propres à former conviction.

En 1764, les protestants de France s'adressèrent à M. Pourtalès, de Neuchâtel, pour le prier d'exhorter J.-J. Rousseau à prendre la plume pour la défense de leur cause (Rousseau était alors refugié à Môtiers). M. Pourtalès voulut bien satisfaire à leur demande; mais sa démarche fut sans succès, comme on va voir :

1° Rousseau répond à la communication de M. Pourtalès par la lettre du 26 mai 1764. Il lui fait observer que la demande qui en fait l'objet est superflue; qu'il a déjà fait, et de son propre mouvement, ce qu'on le prie de faire encore, et qu'il serait difficile de dire sur ce sujet quelque chose qui eût plus de force que ce qu'il en a dit. « Je n'avais pas (dit-il) attendu les exhor-« tations des protestants de France pour réclamer contre les mauvais trai-« tements qu'ils essuient; ma *Lettre à M. l'archevêque de Paris* porte un « témoignage assez éclatant du vif intérêt que je prends à leurs peines. Il « serait difficile d'ajouter à la force des raisons que je mets en avant pour « engager le gouvernement à les tolérer. » Il saisit ensuite adroitement l'occasion qui se présente ici pour lui exposer ses griefs contre les protestants; il dit que le zèle qu'il a déployé pour leur cause n'a abouti qu'à les aliéner davantage de lui, et à les porter à se réunir aux catholiques pour l'outrager. Enfin, il suppose les reproches que pourraient lui faire avec raison les catholiques, s'il continuait à défendre la cause des protestants, devenus ses persécuteurs : « Vous avez bonne grâce (lui diraient-ils) à venir « nous prêcher la tolérance..... tandis que vos gens se montrent plus intolé-« rants que nous; votre propre histoire dément vos principes..... Les uns « vous décrètent; les autres vous bannissent; les autres vous reçoivent en « rechignant. Cependant vous voulez que nous les traitions sur des maximes « de douceur qu'ils n'ont pas eux-mêmes! — *Non; puisqu'ils persécutent*, « *ils doivent être persécutés;* c'est *la loi* de l'Evangile, qui veut qu'on

« fasse à chacun comme il fait aux autres. Croyez-nous, ne vous mêlez plus « de leurs affaires..... »

M. Pourtalès s'en tint là et donna en communication à M. Petitpierre, l'aîné, pasteur à Neuchâtel, la réponse qu'il avait reçue de Rousseau.

2° M. Petitpierre, pensant être plus habile que M. Pourtalès, ou espérant être plus heureux que lui, entreprend assez maladroitement, ce semble, de réfuter la lettre de Rousseau. « Me pardonnerez-vous, Monsieur (lui écrit-il » dans une lettre du 12 juillet 1764), de vous en ouvrir librement ma pensée » (je veux parler de votre lettre du 26 mai, à M. P., où vous alléguez des « raisons pour refuser aux réformés de France le secours de votre plume « contre leurs persécuteurs ? Vous pouvez avoir par-devers vous d'autres « *raisons déterminantes*...; mais, en vérité..., *celles que vous articulez* « *dans cette lettre ne sont pas dignes de vous. Il s'agit bien là de savoir ce que tel ou tel peut mériter* personnellement *par la loi du talion!*..... Je crains que vous n'ayez laissé tomber là quelques mots *à la* « *hâte.* » Ce ton cavalier, et peut-être un peu inconvenant, dut piquer Rousseau, et ne fut, dans tous les cas, guère propre à le faire revenir sur sa détermination.

3° Rousseau (lettre du 15 juillet 1764) répond *à M*.......... ? (*à M. Petitpierre*, on va le voir) : « Si *mes raisons*, Monsieur, contre la proposition « qui m'a été faite par le canal de M. Pourtalès, vous paraissent mauvaises, « celles que vous m'objectez ne me semblent pas meilleures; » puis il ajoute, avec la fierté de caractère et l'énergie de langage qui le caractérisent : « et, « dans ce qui regarde ma conduite, je crois pouvoir rester juge *des raisons* « *qui doivent me déterminer.* » Il répond ensuite aux raisons que lui allègue le pasteur contre l'objection que pourraient lui faire les catholiques, s'il continuait à défendre les protestants : « *Il ne s'agit pas* (dit Rousseau), « *je le sais, de ce que tel ou tel peuvent mériter par la loi du talion;* « mais il s'agit de l'objection par laquelle les catholiques me fermeraient la « bouche, en m'accusant de combattre ma propre religion. » Enfin, il termine sa lettre par ce refus net où perce l'ironie : « Je confirme *à loisir* ce que « vous m'accusez d'avoir écrit *à la hâte*, et que *vous jugez n'être pas digne* « *de mon jugement.* »

4° M. Petitpierre, après cette rebuffade, cherche, dans une humble réplique (lettre du 26 juillet 1764), à atténuer ses torts et à diminuer l'impression fâcheuse que sa lettre du 12 juillet, par sa critique peu mesurée, a pu produire dans l'esprit de Rousseau. « Monsieur (lui écrit-il), quand votre « réponse ne m'aurait fait d'autre bien que de m'obliger à lire encore une « fois la *Lettre à M. l'archevêque de Paris*, je vous en dois bien des remer- « ciments, et je vous les fais de tout mon cœur. » Il reconnaît « qu'on ne « peut rien dire de plus fort en faveur des protestants, que ce qui est con-

« tenu » dans cette lettre. Il arrive ensuite au passage de sa lettre qui a pu blesser la susceptibilité de Rousseau, explique sa pensée et lui fait ses excuses : « Quant à ce que j'avais lu dans la lettre à M. Pourtalès, sur la « justice d'abandonner les non-conformistes à leur sort (dit-il), si *j'ai jugé* « *quelques-uns des motifs* allégués *moins dignes de vous*, ce n'était que « parce qu'ils m'avaient paru procéder d'un peu de ressentiment, ou du « moins n'être fondés que sur *la* triste *loi du talion*. Si j'ai mal saisi le cas, « je vous en fais mes excuses, et je passe très volontiers condamnation là-» dessus. »

Ici se termine cette correspondance, qui n'obtint point le résultat qu'en attendaient ceux qui l'avaient provoquée.

Je pense, Monsieur, avoir fait voir, par le rapprochement et l'analyse des quatre lettres qui composent cette correspondance, que ces lettres, par leur but et par les expressions que j'en ai citées, ont entre elles un rapport direct et étroit; et que la lettre de Rousseau, du 15 juillet 1764, reconnue n'avoir point été adressée à M. Pourtalès, a bien été réellement adressée à M. Petitpierre. J'aime à croire que vos lecteurs partageront ma conviction, s'ils veulent bien prendre la peine de vérifier les documents qui m'ont servi à l'établir.

Agréez, monsieur, je vous prie, etc. RICHARD.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

ESPÉRANCE, FOY ET CHARITÉ.

CHANSON SPIRITUELLE DU XVIe SIÈCLE (1).

Sur le chant : *Par ton regard*, etc.

ESPÉRANCE.

Par ton regard tu me fais espérer :
En espérant, me convient endurer :
En endurant ne me faut jà complaindre :
Me complaignant ne puis mon mal esteindre :
Mais du danger seul me peux retirer.

(1) Tirée du Recueil de 1569. Voir *Bull.*, t. III, p. 417. Elle nous avait été indiquée par notre regretté collaborateur E. de Fréville, dans ses excellentes recherches sur l'*Index d'un inquisiteur de Toulouse*, *de* 1548-49 (*Bull.*, t. II, p. 19).

FOY.

Par ton parler me fais en toy fier :
En m'y fiant, ne me dois soucier :
Se souciant, on ne fait rien que craindre :
Et par la crainte on peut la Foy enfreindre :
Il faut donc croire et ne se desfier.

CHARITÉ.

Par ton amour tu m'apprens à aimer :
En bien aimant de nul mal estimer :
Estimer bien du grand comme du moindre :
Aussi n'entens-je en Charité me feindre :
Quoique d'autruy j'oy mesdire ou blasmer.

LETTRES CONSOLATOIRES

DES CHEFS DU PARTI PROTESTANT A MADAME DE SOUBIZE, SUR LA MORT DE SON MARI, ARRIVÉE EN L'ANNÉE 1566.

(Tirées des Recueils inédits de Pierre de L'Estoile sur le règne de Charles IX.)
Voir ci-dessus, p. 18, et t. III, pp. 36, 39, 265, 268, 271.

XIV.

De M. Dumoulin, ministre de Fontenay.

Madame, je ne feus dernièrement à Montchamp, au jour de la Cène, afin de ne faire icy faulte, et aussi que les affaires ne requerroyent point nécessairement ma présence, attendu aussi que je ne sçauroy trouver que bon, tout ce qui se faira là part où vous serez, sçachant de quel pied vous avez accoutumé de marcher en toutes choses, joint aussi que je ne sçauroy chercher personne pour représenter celluy dont la mémoire me revienne d'heure en heure devant les yeux, et mesme ay peur qu'elle ne vous tourmente jusques à ruiner vostre santé. Car tant plus on y pense, tant plus on trouve que regretter. Et ne sait-on comme mettre fin à tels regrets pour la trop grande perte, tant commune que particulière. Et n'y a que la seule

cognoissance de Dieu et de sa volonté qui sceust mitiguer les cœurs navrez, et surtout le vostre et de vostre fille, tant bien née, laquelle vous sera un gage naturelle et image de feu heureuse mémoire monseigneur son père, qui vous devra ayder à porter plus patiemment le regret intolérable qui vous tourmente continuellement. Or, je prie Celluy qui est le père de toute consolation, qu'il appaise vostre noble cœur et vous console par son saint esprit, afin que vous mesmes ne défaillez aux vostres, et que pour un trop grand dommage, ils n'en reçoivent deux, voire plusieurs. Prenez donc garde à vous, Madame, et ne vous laissez gaigner à trop grande tristesse, de peur aussi que vous ne mescontentiez icelluy qui vous avoit donné la personne qu'il a retiré, quand bon luy a semblé, comme il est raisonnable que nous nous submettions tous à son bon plaisir, luy cédant ce qu'il nous a donné pour un temps, sans nous le vouloir approprier pour jamais. Certes, nous n'avons l'usage des choses de ce monde que pour quelques temps, mais nous aurons les célestes pour jamais, desquelles jouissances, desjà en partie, ceulx qui nous précèdent avec telle foy, que icelluy duquel la personne nous estoit si chère, et maintenant la mémoire si précieuse. Or, comme il est louablement modéré de la grande perte vostre, aussi l'excessif seroit digne de répréhension. Vous estes tenue de tous pour femme des plus vertueuses et des plus craignant Dieu : faites donc qu'on ne puisse dire que vous estes hors des gonds de toute patience ; et que la crainte de Dieu amoindrisse et adoucisse ce que la mémoire tasche d'en aigrir tous les jours et toutes les nuits. O Dieu ! que moy-mesme en escrivant ceci suis dolent et esploré. Et certes je ne suis plus contenu devant les hommes que je ne puis, à part moy en mon estude ou ailleurs, toutes fois et quantes qu'il me vient en mémoire et en l'entendement et ay besoin des mesmes remèdes de la crainte de Dieu, duquel les jugements sont droits, encore que nous les trouvions obscurs et divers, tant en nostre endroit qu'en celluy des aultres. Et combien est plus tolérable nostre condition, quelque misérable qu'elle semble estre, pourveu que nous ayons Dieu devant nos yeux pour nous y fier, tant en la vie qu'en la mort! Je dy ceci, Madame, en partie pour un jugement de Dieu, qui tomba le jour que j'estoy dernièrement au Parc pour vous voir, sur l'une des femmes que je vous disoy estre icy fort pressées d'horribles désespoirs. Elle donc, désirant jour et nuit de finir sa vie en quelque sorte que ce feust, consent volon-

tiers d'estre menée hors la ville à l'esbat pour changer d'air, et est conduite par ses parents et voysines en un fort beau lieu qui se nomme Belesbat, qui estoit au feu seneschal. Estant là et se pourmenant, sans descouvrir son desseing, elle quitte subitement la présence des aultres qui regardoyent le jardin, et comme volant de vitesse sur la haulte marge d'un puis profond de vingt-cinq à trente brasses se jette impétueusement dedans, y pensant trouver la fin de sa vie, sans que les aultres, accourant, y peussent donner aulcun ordre. Or, le puis se trouvant sans eau, elle crie d'une voix lamentable : Mon Dieu ! Là-dessus les autres, éperdues, crient ; et, le plus hastivement qu'on peult, on a des cordes ; et comme le puis est trop profond et trop froid, nul ne veult y descendre pour la tirer ; mesmes ceux qui, les années précédentes, se faisoyent descendre pour le curer, estoyent contraints de se faire retirer du milieu pour les mesmes causes ; joint aussi que ceste fois, possible, ils craignoyent tel spectacle. On luy tend donc des cordes et luy dit ou qu'elle se lie par le travers de son corps, et qu'elle se garde bien de se lier par le col. Là sus, on la tire ; estant au milieu du puis, elle retombe, de rechef, jusques au fond où il y a des rochers par où l'eau avait coustume de sortir, n'estant ledit fond applani. On avalle de rechef les cordes, l'oyant crier et plaindre, et luy crie-on comme elle se doibt lier. Elle se lie si bien à travers du corps et par le dessous de ses robes, que, quand elle est hors du puis, on a mis assez de temps à pouvoir deffaire les cordes, tant elles estoient bien liées. Qui ne trouveroit ce fait admirable ! Elle cherchoit de mourir, et elle n'a peu : et se pouvant mettre la corde au col au lieu de s'attacher au travers du corps, elle a fuy la mort qu'elle cherchoit auparavant. Et l'un des plus grands papistes de ceste ville l'a tirée, qui ne sembleroit pouvoir tirer trois livres pesant, tant il est malaisé de sa personne, gros, et gras, et poussif. Et encores qu'il ne s'est point trouvé d'eau au puis, ces deux chutes l'une après l'aultre sans se tuer ne rompre les membres, excepté qu'à la dernière il y a eu une cheville de pied aucunement violentée, sans estre néantmoins destorse, ne desmise de son lieu, ni desnouée, ni ployée, ni mesme apparence de playe, ne sont-elles pas admirables? Estant hors de ce puis, elle parlait fort bien de Dieu, sans sembler se ressentir de la tentation; mais avoit recours à Dieu, et pensait-on que la véhémente appréhension de la mort luy auroit fait changer de fantaisie pour n'y plus retourner, et

que si elle mouroit ce seroit en la foy et en invoquant Dieu. Mais de là à deux jours, elle commence de rechef à revenir de petit à petit à son désespoir, et le troisième encore plus, tellement qu'il n'y a nul amendement, qu'elle ne die toujours qu'elle est damnée, si non quelques fois le jour ou la nuit qu'elle crie merci à Dieu, et l'invoque estant imitée par nous ou par ceulx qui sont autour d'elle. Mais elle revient à son premier tourment. Et quand on lui dit qu'elle ne sera point damnée, d'autant qu'elle invoque Dieu et confesse Jésus-Christ, elle, au contraire, respond : Pensez-vous que ce soit de bon cœur? Je ne sçaurois, dit-elle, et mesmes je pensoy, un temps a esté, avoir creu à l'Evangile et avoir prié, et m'en sentoy consolée; mais je voy bien à cette heure, veu le rude traitement que Dieu me fait, que ce n'estoit pas à bon escient et que ce n'estoit qu'hypocrisie. Elle use de ses propres mots et de tant d'aultres semblables, qu'il seroit trop long à les raccompter. Elle descouvre aucunes fois des scrupules qu'elle a eu, comme quand elle fit la Cène la première fois, elle ne mangea qu'une partie du pain, et qu'estant de retour à la maison, elle mangea l'aultre partie en sa souppe. Et aultant de remèdes qu'on tasche à luy donner contre ses scrupules et faultes, elle au contraire continue à se deffier, si ce n'est (comme j'ay dit) quand elle prie parfois et plore ses péchés et sa deffiance. Elle n'estime rien les torments du corps, ni aulcune maladie, ni la douleur de la cheville de pied, au prix de son enfer (dit-elle) qu'elle sent et sentira à jamais. Elle ne veult ne boire que par force; et est merveille comment elle peut tant vivre, veu les tourments qu'elle a, ne cherchant jour et nuit que l'occasion de se tuer, principalement quand l'humeur mélancolique la surmonte avec la tentation véhémente. Les médecins n'y sçavent rien pour y mettre fin. Elle a une cousine surprise de semblable maladie, et usant de semblable propos, disant qu'il y a dix-sept ans qu'elle ne creut en Dieu ni en Jésus-Christ, et que, sans remède quelconque, elle est damnée. Et, de fait, elle n'a jamais fait profession de sa foy, comme l'aultre, ains a esté grande libertine et pleine de moqueries, et dit ordinairement que ceulx sont heureux qui croyent à l'Evangile; mais que, quant à elle, le chemin luy est coupé d'y pouvoir croire, veu qu'elle n'y a pas creu par ci-devant quand elle pouvoit. Elle a aussi quelque relasche de son torment et prie avec grands soupirs; mais bientost après elle refuse tout soulas et ne veult prier ni permettre qu'on prie auprès d'elle, s'esbahissant

toutes deux comment on les va voir misérables créatures damnées qu'elles sont. Ce sont leurs propos que nous oyons souventes fois qui nous esmeuvent et grandement à pitié, ne sçachant qu'y faire, que de prier et leur proposer l'Escriture touchant la miséricorde de Dieu principalement, laquelle elles advouent avec nous. Mais elles disent que ce n'est point pour elles.

A la vérité, Madame, j'estime toutes aultres afflictions plus tolérables, que d'estre en une telle deffiance de Dieu et torment de conscience, et vous supplie, Madame, que vous soyez tous jours résolue comme vous avez esté, que toutes nos pertes et adversités nous seront tournés en gaing, quand le Seigneur nous demeurera. Et accoutumez de plus en plus à votre fille à ne s'arrester à ce monde, ni à choses qui soyent en icelluy, si ce n'est comme en passant, ainsi que note l'Apostre, afin que, quand on en sera privé, on ne le regrette par trop. Dieu, Madame, soit garde de vous et vous réjouisse avec vostre fille et tous les vostres.

De Fontenay, ce xxe de septembre 1566. Vostre plus humble serviteur,

CL. DU MOULIN.

XV.

De maistre Anthoine Voyant, dit le Corset.

Madame, si je vivoy tous les siècles à venir, je ne pourroy assez vous déclarer le grand et incroyable deuil que je porte de feu monseigneur, de la perte avenue, non-seulement à vous et à mademoiselle, mais à toute l'Eglise de Dieu et royaume de France; mais quand je remémoire la sentence de Job (chap. XIV), qui est que Dieu a donné certaines limites et bornes, oultre lesquelles nul homme ne peut passer, il me semble, Madame, que si elles ont esté trop courtes, que ç'a esté que la terre estoit indigne d'un tel et si excellent seigneur, partant que c'estoit raison que le ciel le reçeust; que s'il estoit au bout de la course et fin du combat, c'estoit raison qu'il obtînt le prix et couronne deue à un tel et si brave chevalier et preux. Il me semble aussi, Madame, qu'il a fait beaucoup meilleur eschange que cellui qui prenoit de l'or en baillant du plomb. Et parce que la gloire de ce monde ne luy eust pu suffire d'autant qu'elle est corruptible, Dieu l'a voulu faire jouir de l'incorruptible, de son royaume

[illegible]

assister par son Saint-Esprit.

De Saumur, ce [illegible] de septembre.

Votre très humble et très obéissant serviteur à jamais.

A. [illegible]

XVI.

Du bailli de [illegible].

Madame, [illegible]

[illegible]

[illegible], le [illegible] jour de septembre 15[illegible].

[illegible]

[illegible]

[illegible]

LETTRE INÉDITE DE JEANNE D'ALBRET.

1570 (?)

[illegible]

[illegible]

Lettre autographe de Jeanne d'Albret à [.....] sa niece.

[illegible]

[illegible]

elles sont très bonnes, ormis l'extrême annuy que nous avons eu de la perte de feus monsieur le prince mon frère; je m'asure q'an avés eu vostre part, mais nostre consolation est qu'il est mort au vray lict d'onneur, d'âme et de corps pour le service de son Dieu et de son roy, et le repos de sa patrie. Mon fils a resu cest honneur de nostre armée, de l'avoir resu à sa place. Il y demeurera, où il fera service à son Dieu et à son roy. Nostre armée est plus belle qu'elle n'a point encore esté. Touttefois, nous espérons plus en Dieu q'en nos forces, il nous fera ceste grâce de nous donner une bonne paix et repos après tant de peine. En quelque part que je soie, je vous prie, ma niepce, croire que je vous feré toujours ofice de mère, et me ferés grand plaisirs me mander souvent de vos nouvelles, parce que avés meilleur moïen que moy. Je vous ranvoie vostre fourier, lequel j'avois retenu pansant que Coderon deut revenir, et que l'un ou l'autre me pouroit aporter toujours de vos nouvelles, que je désire bonnes, et vous recommande vostre conscience. Je supplieray à ce bon Dieu qu'il vous y veille conserver et donner ce qui connoît vous estre nésaicère, de par

Vostre bonne tante et meilleure amie,

JEHANNE.

[Au dos se trouvent quelques lignes, dont le commencement a été coupé. On lit :]

..... est bien douce, mais la créance .... aitre que la royne de...
est bien rude, ce me sanble .... Navarre m'a escripte.
Rochelle ... avril.

MADAME CATHERINE, DUCHESSE DE BAR,

SŒUR DE HENRI IV.

ACTES CONSISTORIAUX ET CHRONIQUE DE L'ÉGLISE RECUEILLIE EN SA MAISON.

1594-1604.

Les extraits qui suivent, et dont nous devons la communication à M. le pasteur O. Cuvier, de Metz, ont un grand intérêt pour la biographie de la sœur de Henri IV et pour l'histoire de l'Eglise réformée de Paris, à une époque où les documents sont loin d'être communs, c'est-à-dire celle qui précéda et suivit immédiatement l'Edit de Nantes.

Il nous a paru utile de recueillir dans le *Journal de L'Estoile* les notes qui se rapportent au même sujet, et de les placer en regard des Actes consistoriaux.

S'éclairant, se complétant les uns les autres, ces extraits sont de précieux jalons pour l'étude du protestantisme français pendant cette période critique, qui va de l'abjuration de Henri IV à la mort de sa sœur. (Voir, sur la duchesse de Bar, les documents que nous avons déjà publiés, t. I, p. 331; t. II, p. 140, 267, 268, 269; t. IV, p. 319, 561.)

A M. le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Metz, 9 juillet 1856.

Monsieur le Président,

La collection des manuscrits de la Bibliothèque publique de Metz en renferme plusieurs intéressants pour l'histoire de l'Eglise réformée. Deux d'entre eux contiennent quelques renseignements sur la duchesse de Bar, Catherine de Bourbon, sœur du roi Henri IV, qui m'ont paru assez curieux pour être communiqués.

Le premier de ces manuscrits, intitulé : *Observations séculaires*, dont l'auteur est Paul Ferry, renferme des extraits faits par lui dans les « *Actes du Consistoire de l'Eglise réformée, qui se recueille sous l'autorité et en la maison de Madame, sœur unique du Roy, depuis le mercredi* 6 *juillet* 1595 (1). Ferry avait eu à sa disposition ce registre, qui avait été « *laissé ès mains des sieurs Mozet et Divoy, ministres de l'Eglise réformée de Metz, employés aussi au service de celle recueillie chez Madame, pour le garder et rendre compte a qui il appartiendra.* » Malheureusement ce précieux registre a disparu avec les archives déposées au temple de Metz en 1685.

Le second manuscrit est une *Chronique protestante*, racontant principalement les événements qui se sont passés au pays Messin, touchant la religion réformée. Il a pour titre :

Chroniques par Jehan de Morey le bochiez, demeurant en Porsailly.
Qui le troveroit, qui le rapporte, et on luy paiera bien le vin.

Le pape est Antéchrist
La messe est en abomination
au S[ei]g[neu]r.
Au nom de Dieu soit,
A toi, mon Dieu, soit tout honneur et gloire.
Fais-moy ce bien toujours, d'avoir mémoire
de tes bienfaits.

Cette chronique va de 1552 à 1609.

Voici d'abord les fragments que Paul Ferry avait empruntés au registre

(1) Dans les séances du Consistoire antérieures à celle du 31 mars, et tenues, au moins la première, à Saint-Germain, il n'est question que de l'affaire du ministre *Cahier*. (Voir *France protest.*, art. *Cayet*, et le *Journal de L'Estoile*, déc. 1595.)

des actes consistoriaux de l'Eglise de la duchesse de Bar, et qui nous ont ainsi été conservés avec son manuscrit :

I. *Extrait des Observations séculaires* (1).

31 *mars* 1597. — Après les censures faites, suivant l'ordre de l'Eglise, a esté trouvé bon que la saincte Cène se célébreroit séparément,

---

(1) *Extraits du Journal de L'Estoile.*

Avril 1594. — Le mercredi 13, Madame, sœur du Roy, arriva à Paris, accompagnée de huit coches et carrosses. Le peuple de Paris, qui regardoit passer son train, voyant des gentilshommes dans un des coches, se disoient l'un à l'autre : « Ce sont ses *ministres.* » P. 231.

Juillet 1594. — Le jeudi 28, M. d'O partit de Paris pour s'en aller au camp de Laon, porter de l'argent au Roy, qui y mouroit de faim, pendant que ses trésoriers faisoient grande chère à Paris. Ils faisoient jeusner Madame, et disoient que, puisqu'elle ne se vouloit convertir et aller à la messe par un mariage, que n'en pouvant venir à bout par le bas, ils tascheroient d'en avoir raison par le hault. P. 242.

Octobre 1594. — Le dimanche 16, M. le cardinal de Gondi, accompagné de quelques-uns de son clergé, vint faire plainte au Roy des presches que Madame, sa sœur faisoit faire à Paris ; et que ce qu'on trouvoit estrange en cela, estoit qu'elle faisoit prescher dans le Louvre, qui estoit la maison de Sa Majesté. Auquel le Roy respondit promptement qu'il trouvoit encores plus estranges de ce qu'ils estoient si osés de lui tenir ce langage en sa maison, et mesme de Madame, sa sœur ; toutefois, qu'il ne luy avoit donné ceste charge, et qu'il parleroit à elle. Plus, luy parlèrent des mariages qu'on y faisoit, supplians Sa Majesté d'y pourvoir ; lequel fit response qu'il ne sçavoit que c'estoit que cela. Alors un gentilhomme qui estoit près Sa Majesté, luy dit qu'à la vérité il s'en estoit fait un, et qu'il n'en sçavoit que cestuy-là ; mais que c'estoit une chose faite. « Puisque c'est fait, dit le Roy, quel ordre voulez-vous que j'y donne? Qu'on ne m'en parle plus. »

C'estoit mademoiselle Dandelot, qui avoit été mariée chez Madame, dans le Louvre, le dimanche précédent, 9 de ce mois, où on avoit fait le presche publicq à huis ouvert : ce que le Roy sçavoit bien. P. 248.

Novembre 1594. — En ce mois le Roy renvoya plaisamment les ministres d'Aulnis et Saintonge, qui luy demandoient quelques assignations sur les terres qu'il avoit en ce pays-là, pour estre payés de leurs pensions : « Pourvoyez-vous, leur dit-il, pour ce regard, vers Madame ma sœur ; car vostre royaume est tombé en quenouille. » P. 251.

Décembre 1594. — Le mardi 27, Madame, en estant vivement navrée jusques au fond du cœur [de l'attentat de Jean Chastel], elle eut recours aux prières, lesquelles elle fit faire incontinent et publiquement dans sa cham-

en deux assemblées et deux divers lieux, pour éviter la confusion apparente, si on la faisoit en une seule, à cause de la grande multitude

---

bre, en très grande compagnie, où on pria Dieu ardemment pour la conservation et santé du Roy... P. 252.

Janvier 1595. — Le dimanche 15 (à l'occasion de l'arrivée du duc de Guise), après souper, Madame fit un ballet fort magnifique, où le Roy se trouva et y prit plaisir...

— Le dimanche 22, madame de Rohan fit prescher publiquement à Paris, dans la maison de Madame, sœur du Roy, où se trouvèrent de sept à huict cens personnes; et dans le Louvre, autant ou davantage, au presche qu'y fit faire Madame. Ce que le peuple de Paris, comme estonné, regardoit, sans toutefois s'en esmouvoir davantage.

Février 1595. — Le dimanche 12, qui estoit le dimanche des Brandons, Madame fit un ballet magnifique au Louvre, où il n'y eut rien d'oublié, si ce ne fust possible Dieu, qui volontiers ne se trouve en telles compagnies, pleine de luxe et dissolution. P. 260.

Mars 1595. — On dit ce jour (samedi 18) au Roy, que sur le bruict qui couroit à Paris, que Sa Majesté alloit faire sa feste à Fontainebleau, la pluspart de ceste populace parisienne s'estoit persuadée qu'il y alloit pour faire ses Pasques à la huguenotte. « Un peuple, respondit le Roy, est une beste « qui se laisse mener par le nez, principalement le Parisien. Ce ne sont pas « eux, ce sont de plus mauvais qu'eux qui luy persuadent cestui-là. Mais « afin de leur faire perdre ceste opinion, je ne veux bouger d'ici, afin qu'ils « me les voient faire. » Toutefois, il les fit au bois de Vincennes.

Le lendemain, qui estoit le 19 du mois, et le dimanche de Pasques flories, le Roy, se doutant que chez Madame il y auroit grande assemblée, et n'ayant la teste rompue d'autre chose, mesme de son aumônier, commanda à Chasteauvieux, capitaine de ses gardes, de garder la porte ce jour, et n'y laisser entrer que les officiers de la maison de sa sœur, et M. de Bouillon, s'il y venoit. Quant à tous les autres, de quelques qualités qu'ils fussent, qu'il les renvoyast; et sur l'instance qu'ils en pourroient faire, qu'il leur dist que mès qu'on les eust vus une fois à la messe du Roy, qu'il avoit charge de les laisser entrer, mais non pas devant. Ce que ledit Chasteauvieux exécuta fort dextrement : si bien que tous ceux qui vinrent ce jour, pensant ouïr le presche sur Madame, furent contraints s'en retourner. P. 261.

May 1595. — Le samedy 3, une bourgeoise de Paris, veuve d'un honneste marchand de la ville, fut mise prisonniere, pour avoir fait, ainsi qu'on disoit quelques presches en sa maison; et pour ce qu'elle estoit de la religion, elle fust, en la prison... assez maltraictée. Mais tost après le Roy la fit mettre dehors par M. le lieutenant civil Séguier. P. 262.

— Samedi 20... Quand le Roy avisoit quelqu'un des ministres de Madame, il l'appeloit toujours, et lui disoit à l'aureille : « Priez Dieu pour moy, et « ne m'oubliez pas en vos prières. » P. 263.

des communiants. Et a esté le S[r] de La Faye, d'advis (que la compagnie a approuvé) de prier le S[r] de Montigny de faire le presche en la première assemblée, à 8 heures du matin, et qu'il feroit le deuxième à l'heure de Madame. Item, qu'on donneroit des mereaux jusqu'aux estrangers qui auroient tesmoignage par escrit ou par le rapport de gens de bien.

Décembre 1595. — En ce temps mesme et sur la fin de l'année, un ministre de Madame, nommé Pierre-Victor Cayer, abjura la religion et quitta le ministère pour se faire prestre catholique-romain; brouilla force cayers de papier contre les ministres, ses compagnons, etc... Madame luy donna son congé, sous le bon plaisir du Roy, qui approuva si peu sa révolte, qu'il demanda à Madame que c'est qu'elle en vouloit faire, et pourquoi elle ne le chassoit de sa maison? A quoy lui ayant respondu que le seul respect de Sa Majesté l'en avoit empeschée, craignant qu'il en fust marri : « Non, non « dit le Roy, tout au contraire. Il y a longtemps que je congnois Cayer : il ne « m'a point trompé d'avoir fait ce qu'il a fait. »

Estant hors du logis de Madame, il brouilla plus encore que devant, pour monstrer qu'à bonne et juste cause il avoit abjuré sa profession et religion, qu'il appeloit *hérésie,* contre laquelle il escrivit. Ceux de la religion lui respondirent fort et ferme; mais tout se passa en paroles et sornettes de part et d'autres, sans autre fruit ni édification. P. 267.

Janvier 1596. — Le mardi 23, advinst à la cour, qui estoit en Picardie, un notable accident en la personne du Roy, laquelle Dieu préserva miraculeusement, ceste fois commme toutes les autres. Car Sa Majesté estant allée visiter, sur le soir, Madame, sa sœur, qui estoit au lit malade, après qu'il eust commandé que chacun eust à sortir, s'estant mis à la ruelle du lit pour luy parler, voilà le plancher de la chambre qui vint à s'esbouler et fondre; de façon qu'il ne demeura rien d'entier que la place du lit de Madame, sur lequel, pour se garantir, fut contraint le Roy de se jetter, tenant son petit César entre ses bras. Aussitost que cest accident fut divulgué, qui estoit comme un petit miracle, chacun y apporta son allégorie et interprétation. Ceux de la religion l'allégorizèrent pour eux, et dirent que le lit de Madame estoit leur religion, qui demeuroit toujours debout au milieu des ruines; et que le Roy l'ayant quittée, seroit contraint d'y revenir pour se sauver... Laquelle allégorie un seigneur de la cour fit entendre au Roy, qui en rit et y pensa possible tout ensemble. P. 269.

Janvier 1597. — Le mardi 18, jour de quaresme-prenant, on trouva le placard suivant, semé au Louvre et aux environs :

Les dix commandemens, au Roy.

Hérétique point ne seras, de fait ni de consentement...
Ta bonne sœur convertiras par ton exemple, doucement...
Tous les ministres chasseras, et huguenos pareillement... P. 280.

Du 6 avril. — Suivant l'advis qui avoit été pris, ladite Cène a esté aujourd'hui célébrée à deux diverses fois, la première à 8 heures, par le Sr de Montigny, assisté du Sr de La Faye, où se sont trouvées plus de 1,500 personnes, en la grande salle basse du château du Louvre; et la seconde, par le Sr de La Faye, assisté du Sr de Montigny, à 10 heures, où il y avoit encore eu 4 ou 500 personnes en la présence de Madame et en sa salle. Ce qui doit être remarqué pour faire connoître l'admirable providence et faveur de Dieu en la conduite de son Eglise.

Du 15 may. — A esté advisé que la sainte Cène sera célébrée le 25 de ce présent mois, jour de Pentecoste, à deux diverses fois, l'une à 8 heures du matin, et la seconde à 10 heures.

Du 22. — Ce que dessus n'ayant pu estre exécuté, pour n'en avoir Madame parlé au Roy, comme elle avoit délibéré, afin de savoir sur ce la volonté de S. M., la sainte Cène a esté remise au 27 dudit mois,

---

Samedi, 1er mars 1597. — ... Ceste nuit, Madame fut fort malade, et y fut le Roy jusques à minuict... Le lendemain, après disner, Sa Majesté la retourna voir, où il trouva Vaumesnil, qui pour la désennuyer, touchoit le luth, et jouoit dessus le psaume LXXIX : *Les gens entrés*, etc. Lors le Roy commença de chanter avec les autres; mais madame de Mousseaux, qui estoit près de luy, l'engarda de poursuivre, et lui mettant la main sur la bouche, le pria de ne plus chanter; ce qu'il fit et se teust. De quoi indignés, quelques-uns de la religion ne se purent contenir de parler, et eschappèrent à quelques-uns ces paroles, dites si bas qu'elles furent entendues de plusieurs : « Voyez-« vous ceste vilaine, qui veut engarder le Roy de chanter les louanges de « Dieu!... » P. 281.

Mars 1596. — ... Les prédicateurs [catholiques], en leurs sermons, ne parlent point d'Amiens [qui venait d'être surpris par l'Espagnol], mais donnent sur les huguenos, lesquels pour tout cela ne laissent de s'assembler sur Madame, où le presche publicq se faict, avec renfort de prières pour le bon voyage et prospérité du Roy. P. 282.

May 1597. — Le jeudi 8, arriva à Saint-Germain-en-Laye, où estoit le Roy, M. le duc des Deux-Ponts, fils aîné du duc de Lorraine, pour baiser les mains à Sa Majesté; et aussi pour le mariage de lui avec Madame, dont on parloit fort à la cour. Sa Majesté l'alla recueillir jusques à la moictié de l'allée du parc, et le mena par la main jusques en la chambre des dames, où estoit Madame, sa sœur, laquelle, avec le Roy et ledit duc, vinst à Paris le samedi 10 de ce mois. Estant arrivée, fist prescher dès le lendemain, à huis ouvert, dans le Louvre, exprès pour effacer le bruit qui couroit qu'en faisant ce mariage elle changeroit aussi sa religion... P. 284.

en faveur des gentilshommes et autres estant à la suite de S. M., qui la devoient tost après accompagner en son voyage de Picardie, et a esté trouvé bon que maireaux seroient donnés à tous les communiants tant de la cour que de la ville.

Du 30. — Combien que chacun se fust préparé pour la Cène, suivant l'advis ci-dessus; toutefois Sa M. y ayant mis empeschement et commandé qu'on sursist la célébration de la Cène 5 ou 6 jours, on a esté contraint de la remettre au 1er jour de juin, et a voulu Madame qu'elle ne fust publiée, mais que les advertissements s'en donnassent par les ministres et anciens, ce qu'on a advisé de faire.

Du 26 *juin.* — On continuera l'ordre des presches en ladite ville tant que S. A. y sera, tel qu'il y est maintenant. C'est à sçavoir que le dimanche il se fera deux presches : le premier à 7 heures du matin, et le second au lever de S. A. Le mercredi et le vendredi aussy, au lever de S. A.; et le jeudy, à 7 heures du matin, pour le commun.

Du 20 *janvier* 1598. — A esté aussy trouvé estre nécessaire de presser avec toute instance l'exécution de ce qui a esté par cy-devant résolu touchant la personne de Monsieur *Couët* (1), pour le service de l'Eglise de la maison de S. A., et a esté prié le Sr de La Faye de luy en parler.

Aoust 1597. — En ce mois d'aoust, s'assemblèrent à Paris jusqu'à cinquante ou soixante femmes, de celles qu'on appeloit dévotes, qui couroient par la ville, et se plaignoient des presches qu'on faisoit au logis de Madame, disans que tous les maux que nous avons en procédoient. Elles furent sur M. le procureur général, puis s'en vinrent au parquet des gens du Roy, au Palais, qui les renvoyèrent à M. de Paris, leur évesque. Après cela se transportèrent au logis de M. le premier Président, auquel elles firent leurs plaintes, et lui une réponse fort à propos : car il leur dit qu'elles lui envoyassent leurs maris, afin de leur faire commandement de les tenir enfermées dans leurs maisons, et qu'elles ne courussent plus les rues comme elles faisoient. Une des principales de ceste bande estoit la femme du médecin Martin. Entre autres griefs, elles alléguoient qu'on avoit donné l'aumône de chair publiquement à la porte de Madame le jour de Nostre-Dame, qui estoit un vendredi. On les disoit suscitées par quelques ecclésiastiques, mal contents de ceste liberté de presches que faisoit faire Madame... P. 287.

Avril 1598. — Le jeudi 16 avril, on a eu avis que le Roy avoit enfin ac-

(1) Jacques Couët, Sr du Viviers, était alors pasteur de l'Eglise française de Bâle, après avoir été en Ecosse, après la Saint-Barthélemy; à Montbéliard, etc. (V. *France prot.*). En 1590, Henri IV l'avait choisi pour un des huit pasteurs

Du 10 *février*. — Le Sr de La Faye a fait entendre qu'il avoit plusieurs fois parlé à M. Vacquier du fait de M. Couët, d'autant qu'il avoit eu piéça commandement de par les lettres que S. A. avoit promises audit Sr Couët. Sur ce a esté advisé que si l'Eglise ne pouvoit estre pourvue de la personne dudit Sr Couët, il faloit tascher d'avoir moyen, etc.

Du 14 *mars*. — Estant S. A. arrivée en cette ville d'Angers dès le 12 de ce mois, a esté remonstrée par le Sr de La Faye qu'il estoit besoing de disposer l'Eglise à la célébration de la sainte Cène au jour de Pasques prochain, 22 de ce mois. A esté advisé de garder l'ordre qui ensuit qu'on fera des mereaux; — que la Cène sera administrée et distribuée par ledit Sr de La Faye, assisté de M. Chamier, ministre de la Parole de Dieu; — que la prédication et administration de la Cène se fera en la cour de la maison de S. A., lieu fort propre et commode à cela; — que ledit Sr de La Faye fera la prédication du matin, et ledit Sr Chamier celle de l'après-dînée.

---

cordé aux religionnaires l'Edit [l'Edit de Nantes], qu'ils poursuivoient depuis longtemps, par lequel il leur est accordé, entre autres choses, de demeurer dans toutes les villes du royaume dans lesquelles ils avoient le libre exercice de leur religion en 1596 et 1597; sinon dans les lieux exprimés dans les édits accordés aux seigneurs de la Ligue. P. 292

Décembre 1598. — Le mardi 22, le duc de Bar, prince de Lorraine, accompagné de son frère, le comte de Vaudemont, et d'autres grands seigneurs lorrains, avec trois cents gentilshommes fort proprement vêtus, est arrivé à Paris. Le Roy, qui l'a rencontré en chassant, à demi-lieue de la ville, lui a faict l'honneur d'entrer avec lui par la porte de Sainct-Denys, et l'a mené au Louvre, où il a soupé avec Sa Majesté, et avec Madame Catherine, sa sœur. Après le souper, il y a eu un grand ballet et plusieurs divertissements, qui continuèrent pendant plusieurs jours. P. 299.

. . . . (1)

qui devaient lui prêcher l'Evangile par quartiers. C'est pour cela, sans doute, qu'il est quelquefois désigné comme ministre et théologien de Henri IV. Le 19 octobre 1599, la duchesse de Bar lui écrit pour le mander auprès d'elle, Etienne Mozet, l'un des pasteurs de Metz, étant à Nancy, en prêt, depuis plus longtemps qu'il ne doit. Par une autre lettre du 19 mars 1600, Catherine lui demande son livre sur la justification, et lui dit : « L'Eglise de Metz désire infiniment de vous avoir pour pasteur, et moi encore plus qu'eux, pour la consolation que j'espère d'un si bon voisinage. Messieurs les diacres de ladite Eglise m'ont écrit plusieurs fois sur ce sujet, me suppliant d'en écrire à Messieurs du Synode national de France, ce que je leur ai promis. » (Papiers de famille de M. Couët, de Hayes (Moselle).

(1) Nous mentionnerons ici, pour suppléer : *Conférence tenue à Nancy, sur la*

Du 30 *décembre.* — Signé : De l'Osse, ministre du saint Evangile en l'Eglise recueillie en la maison de Madame.

Du samedi 12 *mars* 1599, *à Bar-le-Duc.* — Le Consistoire s'étant assemblé, a esté conclu que le même ordre ès presches qui a toujours esté tenu en la maison de Madame se tiendroit encore désormais. Le Sr Du Moulin a esté requis de proposer à Madame, etc. (Signé : Du Moulin, Monstel, Bernard et La Cave?)

Du samedi 27 *mars.* — Item, le Consistoire a envoyé lettres à M. Couët, pour le prier de venir servir en la maison de Madame, et ce par commandement de Madame.

Du lundy 9 *aoust.* — Marc de la Campagne, sommelier, a esté consacré en la charge d'ancien en ceste Eglise, et a reçu pour cest effect

---

Janvier 1599. — Au commencement de cette année furent reprises les disputes de religion entre le sieur Duval et plusieurs docteurs de Sorbonne, d'une part; et le sieur Tilène, et autres ministres de la religion prétendue réformée, d'autre part. Et ce à l'occasion de Madame Catherine, sœur unique du Roy, déjà promise en mariage au prince de Lorraine, duc de Bar, marquis du Pont, laquelle avoit désiré de se faire instruire de la religion catholique auparavant la célébration dudit mariage. Ces docteurs et ministres ont disputé en présence de ladite Dame, mais sans fruit, à cause que les docteurs de Sorbonne, s'étant servi des expressions et subtilités scholastiques, dans lesquelles ladite Dame n'a rien compris, les ministres l'ont facilement persuadée de demeurer dans sa religion. Néanmoins le Roy, qui désire que Madame, sa sœur, entre dans la religion catholique, a différé cette instruction à un autre temps. P. 299.

Janvier 1599. — Le dimanche 31, a été célébré le mariage de Madame, sœur unique du Roy, avec le duc de Bar, prince de Lorraine, dans le cabinet du Roy, par l'archevêque de Rouen, frère naturel de Sa Majesté. Le Roy s'étant aperçu que Madame, sa sœur, vouloit être mariée par un ministre de sa religion, et qu'au contraire le duc de Bar vouloit que ce fût par un archevêque catholique, pour lever la difficulté, a fait venir dans son cabinet les deux contractans, et l'archevêque de Rouen, auquel il a ordonné de les épouser en sa présence, disant que son cabinet étoit un lieu sacré, et que

différence de la Religion, à l'effet de convertir Madame, sœur unique du Roy, à la catholique, apostolique et romaine, etc. Item, *la relation du succès de ladite Conférence, extraite des propres lettres des ministres* J. Couet *et* D. De Losse, *dit La Touche;* et *Déclaration de Madame sur ce sujet, par laquelle S. A. ferme l'action; avec le double des Billets ou Pasquils qui ont couru durant ladite Conférence.* — 1600. [Cette Conférence fut tenue le 13 novembre 1599. Le Père Commolet, jésuite, et frère Esprit, Provençal, gardien des Capucins de Nancy, ne réussirent pas. Madame, par sa Déclaration du 1er décembre 1599, dit qu'elle persistoit dans sa religion. On trouve dans cette relation les raisons pour et contre.] (*Bibl. hist. de la France*, de Lelong et Fontette, no 6250.)

l'imposition des mains, après une briefve remonstrance à luy faite sur l'importance de sa charge, qu'il a volontairement acceptée, et la prière à Dieu y adjointe de toute la compagnie, ayant esté premièrement per trois divers dimanches dénoncée au peuple l'élection de sa personne en ceste charge, faite par l'advis du Consistoire, et le peuple par son silence l'ayant ratifiée. (Signé : Ménillet, De Boyville (1), Marc de la Campagne.)

Ce jourd'huy lundy, dernier jour de janvier. — M. Boyville a esté deschargé de la recette, etc... A Nancy, 31 janvier 1600. (Signé : Et. Mozet, Boyville, M. de la Campagne.)

Le Sr de Ridon, ce jourd'huy a rendu ses comptes. Pour plus ample instruction de l'Eglise de Madame et sous son expresse autorité a esté advisé que cy-après l'ordre ancien des catéchismes, le diman-

---

sa présence valoit toute autre solennité. — Cette princesse est âgée de quarante ans : elle est duchesse d'Albret, comtesse d'Armagnac et de Rhodèz, vicomtesse de Limoges. Il y a plusieurs grands princes qui ont désiré l'avoir pour épouse; mais la différence de religion, ou la politique d'Etat, les en ont privés. Dès son enfance, Henri II, roy de France, et Antoine Ier, roy de Navarre. l'avoient destinée pour François, Monsieur, qui fut depuis duc d'Alençon et comte de Flandres. Henri III, à son retour de Pologne, l'aurait épousée, sans les obstacles que Catherine de Medicis, sa mère, fit naître pour l'en dissuader. Le duc de Lorraine, père du duc de Bar, la fit demander, de même que le prince de Condé; et Charles, duc de Savoye, qui envoya pour cette fin un agent, en 1583. Trois ans après, Jacques, roy d'Ecosse, employa la reine d'Angleterre pour l'obtenir, avec promesse qu'elle seroit reine d'Angleterre elle-même après sa mort. Pendant le dernier siége de Rouen, le prince d'Anhalt la demanda en personne, aussi bien que le comte de Soissons et le duc de Montpensier. P. 300.

Février 1599. — Le jeudi 25, l'Edit que le roy avoit donné à Nantes, le 13 d'avril de l'année dernière, en faveur des religionnaires, fut vérifié en Parlement, malgré toutes les difficultés que le clergé, l'Université et le Parlement même avoient proposés contre ledit Edit. Le Roy, qui croit que cet édit est nécessaire pour la paix et la tranquillité du royaume, s'est servi de son autorité, ordonnant à son parlement de l'enregistrer et de le publier sans autre délay. P. 300.

. . . . (2).

(1) C'est probablement Jean, Sr de Boiville, huissier et valet de chambre de la duchesse, dont un enfant fut baptisé à Metz, en 1599.

(2) Pour remplir cette lacune, rappelons qu'ici se placent chronologiquement le voyage du faible et timide duc de Bar à Rome, pour se faire absoudre par le pape du mariage qu'il a osé contracter avec l'hérétique Catherine; — l'épître de

che, sera gardé pour l'après-midy, à l'heure qui sera trouvée propre. Fait à Nancy, le 1er mai 1601. Signé : T. Yolland, J. Divoy.

Du 9 mai 1601 — Fut célébré le jeusne en l'Eglise recueillie en la maison de Madame, et furent faits deux presches en la salle, Son Altesse présente à tous les deux.

Du mercredi 16e *jour de may.* — Il a été rapporté par Monsieur Demez[ange?], que Madame ne trouvoit point d'heure propre le dimanche pour faire le catéchisme, mais qu'il seroit plus propre et commode de le faire tous les mercredis, à 8 heures du matin, en lieu de presche. Suyvant quoi fut exposée la 1re section du grand catéchisme.

Décembre 1601. — Le lundi 17, la duchesse de Bar est retournée en Lorraine, laissant les théologiens catholiques mal-contens de son opinion, et les ministres fort satisfaits de sa constance en leur religion; et le Roi l'a accompagnée jusqu'au lieu où elle doit coucher. P. 330.

Repartie de Madame au Roy, sur le projet de la conversion que S. M. désiroit, et l'en pressoit. 1601. (Ms. de L'Estoile, Recueil no 1, p. 19.)

Le Roy, pour induire Madame, sa sœur, à se faire catholique comme luy, et se convertir, selon le désir et vouloir du pape, aux bonnes grâces duquel il désiroit s'entretenir, tascha premièrement de la gaigner par belles prières et grandes promesses; puis, voyant qu'elles luy servoient peu ou point du tout, eut recours aux grosses paroles et aux menasses, luy déclarant que si elle ne le faisoit, que son mari la lairroit là, et luy aussy; à quoi Madame répliqua : « Que quand Sa Majesté et tout le monde avec luy la lairroit, que par « cela Dieu ne la délaisseroit jamais, et qu'elle aimoit mieux vivre la plus « pauvre demoiselle de la terre en servant Dieu, qu'en le déshonorant estre la » première royne du monde. » Sur quoy luy ayant dit qu'estant répudiée de son mari, comme infailliblement elle seroit si elle demeuroit plus longtemps opiniastre, chacun ne la tiendroit partout que pour la [concubine] du duc de

D'Aubigné adressée à la duchesse, sur *la Douceur des afflictions* (*Bull.*, t. IV, p. 567); — la lettre de cette princesse à Th. de Bèze (*Bull.*, t. II, p. 154), dans laquelle on lit ces lignes : *J'ai tant importuné mon Dieu de mes prières, qu'enfin il m'a ramené monsieur mon mari sain et gaillard, dont je le loue et le remercie de tout mon cœur...* — les mentions des Ephémérides de Casaubon (*Bull.*, t. II, p. 267 et 268). — Enfin, nous mentionnerons le titre suivant d'une épître ayant pour objet de consoler à son tour le duc de Bar. Mais il y a épître et épître. « *Epistre consolatoire à M. le duc de Lorraine, sur l'espérance de la conversion de Madame, sœur unique du Roy, duchesse de Bar, envoyée par* René Benoist. Paris, Pierre Chevallier. 1601. In-12. » (Catalogue de la Bibl. du Roi.) — Voici encore le titre d'une brochure de Palma Cayet, l'un de ceux qui persécutaient la pauvre duchesse de leurs vœux convertisseurs : « *Supplication très humble à Madame, duchesse de Bar, par* V. P. Cayet. Paris, Benoist, etc. 1601. In-12. » (Catalogue de la Bibl. du Roi.)

1601. 20 *juillet.* (Signé) J. Divoy. 11 *déc.* De Gombaud. Monstel. de la Campagne. de Feugeray. 1602. 19 *mars.* Du Moulin. — 24 *juillet.* Mozet. 1603. 6 *janvier.* J. Divoy. — 7 *mai.* Divoy. Du Moulin.

Du 6 *janv.* 1603. — M. Monstel a rendu ses comptes. Signé : Et. Mozet. de Campagne, anc. Monstel.

Cejourd'huy 17ᵉ *jour de février de l'an* 1604. — Le Sr Monstel a rendu devant les Srs soussignés, pasteurs et anciens, de l'administration des deniers des pauvres par luy faite en la maison de Madame, sœur du Roy, depuis le 5ᵉ jour du mois de janvier de l'an susdit, jusqu'au 17ᵉ jour de février, auquel ladite Dame, sœur du Roy, s'endormit au Seigneur, le 13ᵉ jour du mois de février de la même année. Et est trouvé avoir reçu 55 livres 10 gros, monnoie de Lorraine. Déboursé 41 livres 4 gros. Par ainsy le Sr Monstel a plus reçu que missionné la somme de 14 livres et demie de nostre monnoie. Laquelle somme de 14 livres et demie ledit Sr Monstel retirera par-devers soi, pour se rembourser de ce qu'il avoit advancé du sien, comme il appert par le compte précédent, avec 27 livres 3 gros 4 deniers, restant de ladite somme de 41 livres, qui sont encor à recevoir du cottisement de feu Madame et de ses domestiques. Le surplus, qui sera reçu par les mains du comptable, sera par luy distribué, selon l'advis des

---

Bar, elle luy repartit généreusement, que le principal estoit que ceste [concubine-] là qu'il disoit, on vérifieroit toujours que Sa Majesté en avoit esté... [l'entremetteur] ! P. 330.

Février 1603. — Ce jour [jeudi 20] courut un bruit faux à Paris, de la mort de Madame en Lorraine ; et disoit-on que le Roy, sortant de Paris, en avoit rencontré le courrier. P. 345.

Aoust 1603. — Le mardi 5, madame la duchesse de Bar, sœur du Roy, arriva de Lorraine à Paris, où dès le lendemain fit prescher publiquement et à huis ouverts, en son hôtel, près les Filles repenties, combien que le bruit fut partout que le Roy ne le vouloit point, et qu'il l'avoit expressément défendu. Ce fait, elle partit l'après-dinée, pour aller trouver son frère à Saint-Germain-en-Laye. P. 353

Aoust 1603. — Le dimanche 10, Madame, à la prière du Roy son frère, assista au sermon du Père Cotton, jésuite, qu'il fit ce jour à Saint-Germain-en-Laye, à onze heures du matin ; et prêcha l'évangile du Samaritain, où interprétant ce surplus dont il est fait mention audit passage, dit que c'étoit le trésor d'indulgences du pape, et les œuvres de superérogation qu'il en tiroit. Ce que Madame fit confuter l'après-dinée même, par son ministre Du Moulin, auquel elle enchargea de prêcher cette même évangile. Ce qu'il fit. P. 354.

soussignés, aux officiers les plus nécessiteux de la maison de feu Madame, ainsy qu'il sera trouvé bon par l'advis de ceux qui luy serout désormais adjoints et compagnons.

Or, affin qu'on sache ce qui est encore à recevoir depuis le compte précédent jusques à la reddition de cestuy-cy, a esté ici représenté par le livre du S[r] Monstel, que feu Madame doit de sa cottisation ordinaire de l'année 1603, 5 mois, qui font 45 livres, à raison de 9 livres par mois.

Plus, de l'année 1604, ladite dame devoit donner 2 mois, font 18 livres.

D'extraordinaire, elle a donné quelques deniers provenant de parties casuelles, sans savoir à combien cela pourra monter.

M[lle] L'Iscouette doit 20 sols de l'année 1603, et de celle-cy, 2 mois, qui font 39 sols.

M[lle] Danviller, 9 livres.

M[lle] sa mère, autant.

M. de Marcilly, 3 livres.

En tesmoignage de quoy ont signé cejourd'hui, 17 de février de l'an 1604 : JEAN DIVOY, ministre alors en quartier. ETIENNE MOZET. DE GOMBAUD. DE CAMPAGNE, ancien. F. MONSTEL.

Par l'advis de l'assemblée susdite, ce présent livre des Actes du Consistoire tenu en l'Eglise réformée recueillie en la maison de Madame a été laissé ès mains des S[rs] Mozet et Divoy, ministres de l'Eglise réformée de Metz, employés aussy au service de celle recueillie chez Madame, et rendre compte à qui il appartiendra.

Signé : DE GOMBAUD. F. MONSTEL. DE CAMPAGNE, *ancien.*

Fin de registre.

(*Suite.*)

MORT DE THÉODORE DE BÈZE.

LETTRE DE JEAN DIODATI A SULLY.

1605.

Nous avons déjà eu occasion de parler de la mort de Théodore de Bèze, ce Nestor de la Réformation française, et nous avons rapporté les intéressants témoignages de Casaubon et de L'Estoile y relatifs (*Bull.*, t. II, p. 290; cfr. t. III, p. 146). On lira encore avec plaisir la lettre suivante de

son collègue Diodati, adressée à Sully, et qui se trouve enfouie dans les *OEconomies royales* (t. II, in-fol., ch. 5).

A Monsieur de Rosny.

Monseigneur,

Nostre ancien et vénérable pasteur, Théodore de Bèze, ayant toujours en mémoire vos illustres vertus, et les grâces et faveurs que cette ville et sa propre personne avoient reçues de vostre bonté en toutes occasions, et surtout lorsqu'il vous plut prendre la peine de le venir visiter en sa maison, et le présenter trois jours après à nostre grand roy, avec les autres députes de cette ville, et n'estimant point de pouvoir mieux recognoistre telles bénéficences envers un seigneur de tel mérite et rempli de tant de piété, que de luy faire présent du thrésor de piété et source de toute vérité qui est son Nouveau Testament, du vray original grec avec les versions ancienne et nouvelle d'iceluy, et ses excellentes annotations sur icelles, qu'il me chargea en mourant de vous faire retenir, auquel il a escrit un petit mot de dédicace, à vostre nom honorable. Et pour ce qu'il y a des remarques excellentes en sa mort, aussi bien qu'en sa vie, j'ay creu qu'il ne vous seroit point ennuyeux, si, pour la fin de cette lettre, je vous disois comme, peu auparavant ce grand éclipse de soleil, que nous avons veue cette année, ce bon vieillard tomba malade, ayant un peu plus de quatre-vingts et six ans; qu'a l'heure mesme de l'éclipse, sa maladie s'augmenta grandement, et mourut quelques jours après, aussi sain d'esprit qu'il eust jamais esté, faisant les plus belles prières à Dieu et admonitions à nous tous qu'il eust jamais faites, se leva du lict, et puis s'y estant remis, passa de ce siecle en celuy des bienheureux, sans aucune apparence de regret, de peine, ny de douleurs, lesquels nous sont à tous demeurez pour une telle perte : suppliant Vostre Grandeur d'avoir agréable ce livre, que je vous envoye en son nom, et les offres que je continue à lui faire de mon zèle, et dévotion à vostre service, et que je me réclame tousjours, Monseigneur,

Pour vostre très humble serviteur,

DEODATI.

De Genève, ce 25 octobre 1605.

LES DEUX TEMPLES DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE PARIS

SOUS L'ÉDIT DE NANTES.

(Voir *le Bulletin*, t. II, p. 247; III, 148, 418, 540; IV, 29.)

II. LE TEMPLE DE CHARENTON.

1606-1685.

« *Si je t'oublie, Jérusalem, que ma droite s'oublie elle-même.....* »

PSAUME CXXXVII, 5.

3° Depuis l'incendie du premier temple (1621) jusqu'à la mort de Louis XIII (1642).

SITUATION DES RÉFORMÉS DE PARIS EN 1622. — VUE LOINTAINE DU PREMIER TEMPLE, EN 1615. — ÉDIFICATION DU SECOND TEMPLE, PAR LE CÉLÈBRE ARCHITECTE SALOMON (ET NON JACQUES) DE BROSSE. — DESCRIPTION, VUE PITTORESQUE, PLANS ET COUPES DE CE MONUMENT.

C'en était donc fait du temple où se recueillait l'Eglise réformée de Paris depuis l'an 1606. Une émeute de quelques centaines de malheureux, excités sous main, avait tout détruit, de fond en comble, en quelques heures. On a vu que les murs de l'enclos avaient été abattus, la maison du concierge et celle du consistoire pillées, la bibliothèque et les échoppes des libraires dévalisées, le mobilier de l'édifice mis en pièces, enfin, l'édifice lui-même totalement brûlé, ainsi que la grande maison adjacente, où l'on devait établir un collége, et les deux maisons voisines des sieurs Arnault et Louvigny. Tout cela n'était plus, le lundi 27 septembre 1621, qu'un monceau de ruines fumantes, ainsi que le constate le lieutenant civil en son procès-verbal. (Voir t. IV, p. 87.)

Le pauvre troupeau et ses conducteurs étaient terrifiés et en pleine déroute. On aurait aimé qu'ils eussent repris leur exercice très promptement, dès le jeudi 30, comme nous l'apprend Marbault (*ib.*, p. 96). On répandait le bruit que « la maison de ville avoit déjà mis des ouvriers pour rétablir le temple. » Même on se plaisait à verbaliser (p. 91) sur une sorte d'assemblée de culte qui aurait eu lieu dès le dimanche 3 octobre, en une maison particulière de Charenton, où se seraient trouvées réunies une cinquantaine de personnes, auxquelles on aurait solennellement déclaré qu'elles étaient sous la protection des édits, et que M. le gouverneur de Paris ne manquerait point de leur donner toute sûreté... Il était bien temps!

La confiance s'en va vite, mais lentement elle revient. Comment les choses s'arrangèrent-elles petit à petit? Comment se reconstitua le troupeau parisien? De quelle manière fut-il provisoirement vaqué à la célébration du culte? Comment enfin, et quand en vint-on à s'occuper de rebâtir un temple? Sur tous ces points nous sommes sans documents, et partant sans lumières.

Toujours est-il que la bonne ville de Paris ne s'était guère employée à la réparation du dommage éprouvé par ceux de ses habitants appartenant à la R. P. R., et que Sa Majesté n'avait pas eu plus d'entrailles et ne leur était guère mieux venue en aide; car nous trouvons dans un « Cahier de plaintes et « remonstrances faites et présentées au Roy par ses sujets de la Religion, » en 1623, un article 10 ainsi conçu :

Plaise à Sa Majesté user de sa libéralité et pourvoir d'un fonds suffisant à ses subjets faisans profession de la religion en sa ville de Paris, pour la réfection et restablissement de leur Temple et autres bastimens du lieu de leur exercice, bruslés, démolis, et les matériaux enlevés pour la pluspart, et ce par l'esmotion populaire advenue en l'année 1621, nonobstant que vosdits subjets se fussent tenus dans les termes de l'obéyssance, et par icelle sous la protection et sauvegarde de Vostre Majesté.

Et nous voyons que la réponse faite par le Roy estant en son Conseil, à Paris, le 4 mars 1623, avait été celle-ci :

Sa Majesté remet au soing et diligence des supplians le restablissement dudit Temple (1).

Ainsi les députés généraux (Maniald et Montmartin) avaient échoué dans leur juste demande, et le roi refusait tout net de contribuer en rien à la reconstruction du Temple. C'est pourtant en cette même année 1623 que se réunit à Charenton, du 1er septembre au 1er octobre, le premier synode national qui y ait été convoqué. Les actes officiels de cette assemblée ne nous font pas connaître en quel endroit, à défaut du temple, elle tint ses séances (2).

Quoi qu'il en soit, nos protestants de Paris se mirent sans doute en me-

(1) *Décisions royales sur les principales dificultés de l'Edit de Nantes*, etc., par I. A. M. D. L. P. D. D. (s. l. n. d.). In-8° de 158 p., paraissant avoir été publié à Rouen, en 1629. — Voir aussi le *Mercure françois*, t. IX, p. 454; l'*Abrégé chronologique* de Mézeray; et Benoît, t. II, p. 417.

(2) Le Dictionnaire des Communes de France, de Girault Saint-Gervais (Paris, 1850), n'y regarde pas de si près, et n'éprouve aucun embarras à nous dire que dans ce temple, qui n'exista qu'en 1624, se tint le synode de 1623, aussi bien que ceux de 1631 et 1644. Dulaure avance aussi qu'il « était achevé en 1623, époque où les protestants y tinrent leur synode national. »

sure de restaurer avec leurs propres ressources l'édifice, dont ils devaient sentir la privation chaque jour davantage. C'était pour eux une nécessité d'autant plus pressante, que leur honneur même était en jeu. Ils étaient en butte à toutes sortes d'attaques, on les traitait superbement en vaincus; en outre, dans ces conjonctures critiques, ils venaient de perdre leur grand ministre militant, Du Moulin, que des circonstances personnelles avaient décidé à aller se fixer à Sedan.

La guerre politique prenait un caractère de plus en plus sérieux, et, pour y faire leur possible, les prélats tenaient à Louis le Juste des discours dans le genre de celui que lui avait adressé (20 juillet 1622), à Béziers, l'évêque de Montpellier, Pierre Fenoilliet. (*V.* ci-dessus, p. 34.) En même temps, les disputes religieuses redoublaient d'âpreté. Les querelles de Tilenus et Du Moulin, les débats du synode de Dordrecht éclataient en scandales. Habiles à profiter de ces conflits et exploitant le thème officiel des *armes victorieuses du Roi*, jésuites et capucins rivalisaient partout d'ardeur pour convertir les gens, en Guienne, en Béarn, en Dauphiné, en Poitou : on leur ménageait trop souvent de faciles et bruyants succès. Le duc de Lesdiguières, cédant enfin à ce qu'on a appelé la *grâce efficace*, recevait (24 juillet 1622) le bâton de connétable et le collier du Saint-Esprit, vers le même temps où l'évêque de Luçon obtenait le chapeau de cardinal. A Paris même, le père Athanase Molé (fils du président Matthieu Molé), prédicateur capucin, faisait des fournées de convertis, en tête desquels figuraient Jean Estienne, secrétaire de la chambre du Roy (1621), le sieur de Fiefbrun (de la famille des de Cumont), et un avocat, le sieur d'Escomel (1623) (1).

Attendant depuis deux ans qu'on leur rendît ce dont la violence les avait dépouillés, ils n'avaient plus de local consacré, de symbole apparent de leur culte, et il ne manquait pas de gens pour tirer parti de cette fâcheuse indigence. Beaucoup se flattaient de l'espoir que le prêche de Charenton ne se relèverait point, et l'on disait hautement que l'Eglise elle-même de la Réforme touchait à sa ruine. Un jésuite de burlesque mémoire, le père Garasse, osait imprimer que, « dans peu d'années, les huguenots seraient la religion des « gueux; qu'ils étaient en décadence et s'en allaient le grand chemin » (2).

Et l'audacieux insulteur disait peut-être plus vrai qu'il ne croyait. Car

(1) *Mercure françois*, t. VIII, p. 492. — Qu'aurait dit, s'il eût vécu, notre chroniqueur Pierre de L'Estoile, qui avait mentionné en ces termes la prise d'habit du père Athanase, à la date du mois d'octobre 1606 : « Mourut au monde, en « ce mesme mois, selon la cabale des prestres et moines de ce siècle, le jeune « Molé, mon cousin, qui se rendit capucin à Rouen, contre le consentement de « son père et de sa grande-mère, postposant le commandement de Dieu aux tra- « ditions des hommes : suivant en cela la doctrine erronée et supertitieuse des « scribes et pharisiens hypocrites, reprise justement et condamnée par la propre « bouche de nostre Seigneur Jésus-Christ. »

(2) *Doctrine curieuse*, etc., par le P. François Garassus, de la Compagnie de Jésus. In-4° de 1025 p. Paris, 1623. Livre II, section X.

l'une des gloires les plus hautes et les plus pures du parti huguenot, l'illustre vieillard Du Plessis-Mornay,

. . . . *« la vertu,*
La vaillance et l'honneur de son temps, »

allait descendre dans la tombe (11 novembre 1623), ayant trop vécu pour ne pas mourir abreuvé d'amertumes et plein de sinistres prévisions (1).

Mais, dans leurs efforts pour reconquérir leur arche sainte, les réformés de l'Eglise de Paris n'étaient pas seulement abandonnés à eux-mêmes, ils avaient encore à soutenir la lutte contre leur vivace adversaire, Jean Le Bossu, leur seigneur *malgré lui* (V. t. III, p. 122), dont le zèle hostile venait de rencontrer un digne auxiliaire dans la personne de ce maître François Véron, que nous avons déjà introduit à nos lecteurs (t. IV, p. 60). Par lettres patentes du 19 mars 1622, le Roi l'avait nommé son prédicateur aux controverses, l'autorisant, à ce titre, « à exercer sur les places publiques, quand il jugerait à propos, à tenir des conférences tant avec les ministres qu'avec d'autres personnes de la R. P. R., en présence de quelque médiocre nombre de témoins et en tel lieu et endroit du royaume que bon lui semblerait, et sans que pour quelque cause et prétexte que ce fût, il y pût être empêché. » C'étaient là, certes, de beaux priviléges et une liberté grande, dont le père Véron n'était pas homme à user mesquinement. Investi de ces pouvoirs illimités, dans le moment où la citadelle de l'hérésie gisait à terre, le prédicateur royal devait tout d'abord avoir à cœur, non moins que le seigneur Le Bossu, d'en empêcher à tout prix la restauration. C'était son office à lui, véritable « feu dévorant, » de continuer incessamment l'ouvrage des incendiaires, et d'achever ce qui pouvait leur avoir échappé. Aussi lui faut-il rendre cette justice, qu'il ne s'y épargnera pas, et qu'à la fin de sa carrière il aura tout fait pour mériter cette oraison funèbre de Guy Patin, écrivant, le 24 décembre 1649 : « Environ le 7 de ce mois, il est ici mort un grand *cla-*
« baudeur de controverses contre les ministres de Charenton : c'est le père « Véron, qui a malheureusement bien brouillé du papier en son temps, *avec « beaucoup de bruit et peu de fruit;* » — et cette épitaphe de Tallemant des Réaux : « Un fou, qui n'a rien fait de plaisant qu'un livret, qu'il appela « la *Courte joie des huguenots* (pour ce qu'il avoit pensé mourir) ! »

Le papier qui fut alors « brouillé, » par lui et par Le Bossu, en requêtes et placets, en dits et contredits, ne nous est pourtant pas parvenu. Nous savons seulement par l'abbé Le Beuf que, « nonobstant leurs oppositions, » un nouveau temple fut bâti. Occupons-nous donc maintenant de cette impor-

(1) « Il mourut, dit Mézeray, dans les sentiments les plus vifs de la religion qu'il avoit défendue par ses paroles et par ses exemples. Il avoit inutilement sollicité son rétablissement dans le gouvernement de Saumur,... malgré la promesse que le Roi lui en avoit faite par écrit, de la manière la plus authentique... »

tante réédification. Mais auparavant, jetons un dernier coup d'œil rétrospectif sur le monument qui a disparu, et que nous allons voir remplacer. Lorsque nous en avons parlé ci-dessus (t. III, p. 444), nous avions vainement cherché une pièce gravée, antérieure à 1621, et qui pût nous donner une idée du temple de Charenton à cette époque; nous ne disposions que d'un plan linéaire d'une époque postérieure, qui nous avait seulement permis de conjecturer l'état primitif. Depuis, on nous a signalé un des anciens plans pittoresques de Paris, celui de Matthieu Mérian, dessiné *à vol d'oiseau* en 1615 (2 feuilles in-fol. de 51 cent. sur 38), plan dont le champ embrasse une banlieue étendue, et qui présente dans la perspective, à l'est, une vue lointaine de Charenton, où le temple calviniste ressort très nettement. Il nous a paru indispensable, pour l'illustration de notre sujet, de reproduire cette parcelle (1).

Le temple occupe le milieu de l'espace que nous avons reproduit, un peu en amont du pont. Le pavillon élevé et à toit aigu qui se voit à la partie gauche paraît être le pavillon dit de Gabrielle, et à la droite la vue est coupée à l'endroit même où la Marne se jette dans la Seine. Dans le voisinage du temple domine l'église de Saint-Maurice, et à côté se voient sans doute, plus en avant, et vis-à-vis de la tête du pont, une prison à donjons et la ruine d'une chapelle qui servait à un ancien Hôtel-Dieu fondé au quatorzième siècle (Hérissant, *loc. cit.* p. 195).

La reproduction que nous avons fait faire de ce fragment du plan original de Matthieu Mérian est presque un *fac simile*, sauf les terrains d'un premier plan, où nous nous sommes permis un changement nécessaire pour la vraisemblance, ainsi que l'addition d'un ciel.

Rien n'indique à quel instant précis de l'année 1623 nos réformés, éconduits par le roi, se mirent à l'œuvre pour ériger eux-mêmes leur nouvelle basilique. Il est assez probable que des plans et devis avaient été préparés et mûris à l'avance. Bien que les actes n'en fassent point mention, on s'en dut occuper au synode national qui s'y réunit en septembre de cette année, au moins d'une manière officieuse; car c'était là un objet d'intérêt tout à fait général et actuel, puisque le synode dut, faute de mieux, se tenir en quelque salle de maison appropriée pour la circonstance,

(1) Nous en devons la communication à l'obligeance de M. A. Bonnardot, l'auteur du très instructif travail sur les *Anciens plans de Paris, des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*. Paris, 1851, gr. in-4° de 253 pages. — Il existe d'autres tirages de ce plan, notamment un de l'année 1621. Nous avons vu aussi chez M. Destailleur un autre plan publié par Melchior Tavernier en 1625 et qui semble, sauf quelques changements, un calque de celui de Mérian. Ainsi, pour la partie qui nous intéresse ici, le temple est identique; il n'y a de modifié que la chapelle ruinée, laquelle se trouve convertie en un petit bâtiment couvert et orienté d'une manière inverse.



Paniconographie Gillot, quai St-Michel, 3 Paris.

VUE LOINTAINE DU PREMIER TEMPLE DE CHARENTON.
D'après le Plan de Paris à vol d'oiseau de Mathieu Mérian (1615).

et manqua, sous ce rapport, d'une certaine solennité. Le silence des actes sur ce point, et l'absence de tous autres renseignements contemporains, nous laissent dans une complète ignorance des voies et moyens qui furent employés pour conduire l'entreprise. Mais il est à croire que le commencement des travaux avait précédé l'ouverture du synode, et suivi de très près la réponse négative du roi, puisque le nouvel édifice fut inauguré dès l'année suivante (1).

Or, ce n'est pas à un artiste de second ordre que l'on s'était adressé, mais bien au premier architecte de son temps, au célèbre [Jacques] de Brosse, qui venait de construire pour la reine mère le palais du Luxembourg (1617-1615), puis l'aqueduc d'Arcueil (achevé en 1624), le portail de l'église de Saint-Gervais (1616), et qui compte aussi parmi ses chefs-d'œuvre la nouvelle Grande salle des Pas-Perdus, au Palais-de-Justice, rebâtie (1619-1622) après l'incendie de 1618, ainsi que les magnifiques châteaux de Monceaux (1610), et de Coulommiers (1613). Le choix était donc le meilleur possible; mais comment se faisait-il qu'on eût songé à l'architecte attitré de LL. MM. la reine mère et le roi? Comment se faisait-il, surtout, que l'architecte de Marie de Médicis et de Louis XIII eût accepté une pareille tâche? Nous nous étions dès longtemps posé cette question, et, comme de Brosse est du nombre de ces grands artistes sur lesquels on ne possède jusqu'ici aucune notion biographique quelconque, et qui ne nous ont absolument transmis que leurs créations monumentales et un nom illustre, nous étions dans l'impossibilité de nous expliquer cette apparente contradiction. Sur ces entrefaites, la découverte des registres d'état civil de Charenton (nous l'avons déjà dit t. IV, p. 493, 631) est venue nous donner le mot de l'énigme. De Brosse appartenait lui-même à l'Eglise réformée de Paris, il y occupait un rang distingué, il est mort protestant en 1627; et, pour le dire ici en passant, ces mêmes actes d'état civil prouvent qu'il ne s'est jamais appelé *Jacques* de Brosse, mais bien SALOMON de Brosse. Restituons-lui donc aujourd'hui son vrai nom, et restituons-le lui-même à l'Eglise huguenote, comme un fleuron de plus à sa couronne de grands hommes (2).

(1) La première estampe du recueil historique de Fontette (portefeuille de 1624) est la vue de notre temple, avec ce titre écrit à la main : LE ROI, POUR LE BIEN DE LA PAIX, ACCORDE AUX HUGUENOTS LE RÉTABLISSEMENT DU TEMPLE DE CHARENTON, QU'ILS FONT REBASTIR A NEUF AU COMMENCEMENT DE JANVIER. Voilà bien une date assez précise, mais nous ne savons sur quel document elle est fondée.

(2) Nous nous proposons de consacrer à Salomon De Brosse et à sa famille une notice spéciale, pour laquelle nous recueillons encore des matériaux. Son article, dans tous les Dictionnaires biographiques, ne renferme jusqu'ici aucun détail précis sur sa vie, aucune date exacte; tous les auteurs ont été réduits à se transmettre les uns aux autres soit un aveu d'ignorance, soit de grosses erreurs, des dates fausses, des anachronismes, et tous invariablement le faux prénom de Jacques, sous lequel De Brosse est demeuré célèbre. Le *Dictionnaire de la Conversation* et l'*Encyclopédie des gens du monde* le font vivre et publier, jusqu'en 1665, des livres imaginaires (quarante-huit ans après sa mort!). Ils ne donnent même pas tous

Dès qu'il est avéré que Salomon de Brosse était protestant, on comprend qu'il ait été chargé par ses coreligionnaires de la reconstruction projetée; et, comme nous savons maintenant aussi qu'il avait un fils également architecte du roi en 1620, il est permis de conjecturer que ce fils, qui se nommait Paul de Brosse, assista son père dans l'exécution de ce grand ouvrage.

On sait que le second temple de Charenton, qui a été debout durant 66 années, a été fort admiré par nos aïeux. Nous examinerons, plus loin, le jugement qu'on en porte de nos jours. Nous dirons seulement ici qu'au premier aspect De Brosse semble ne s'être pas mis en frais d'imagination, mais avoir tout simplement reproduit, quant à la forme, le temple qui existait auparavant (1) : on s'en assurera en comparant la vue tirée du plan de Matthieu Merian avec celles que nous allons donner du nouveau temple, pour en illustrer la description.

Cette description se trouve toute faite dans le *Mercure galant* de février 1686 (2e partie, p. 156); et c'est là que tous les auteurs l'ont prise. La démolition, amenée par la révocation de l'Edit de Nantes, nous a valu ce document essentiel, qui, sans cela, probablement nous manquerait. Le voici tel quel, sauf nos observations qui viendront après. Le rédacteur du *Mercure galant* a soin de prévenir qu'il publie ce morceau « tel qu'on « le lui a donné, sans y rien changer, de crainte de tomber dans de plus « grandes fautes que celles qu'il voudrait corriger, supposé qu'il y en ait. « Chaque art a ses termes, ajoute-t-il; et il n'est souvent pas aisé à ceux « même qui professent un art, de se bien faire entendre, lorsqu'ils ont quelque discours à faire qui le regarde; ceux qui n'en font point profession « doivent toujours éviter d'expliquer ce qu'ils ne savent pas. »

Description du Temple de Charenton.

Le plan de ce Temple étoit un quarré long, percé de trois portes, sçavoir, une à chaque bout, et une au milieu d'une des deux grandes faces. Il estoit éclairé par 81 croisées, en trois étages, l'une dessus l'autre, élevées de 27 pieds jusqu'à l'entablement. Il avoit de longueur 104 pieds dans œuvre, et 66 pieds de large, aussi dans œuvre. Les

au complet le catalogue de son œuvre; plusieurs, et entre autres M. Quatremère de Quincy (*Dict. hist. d'archit.*, 1832, in-4°), omettent de citer parmi ses principaux ouvrages le temple de Charenton. Disons cependant que, dans les précieuses notes manuscrites de son *Abecedario d'Orlandi*, Mariette avait déjà au siècle dernier, avec sa perspicacité ordinaire, reconnu que De Brosse s'appelait Salomon, et non Jacques, et qu'il était calviniste. Cette note de Mariette, qui ne nous a été indiquée qu'après coup, s'est trouvée ainsi en parfait accord avec les faits que nous avions recueillis, non sans peine.

(1) Qui sait si De Brosse n'était pas lui-même l'auteur de ce premier temple? Il fut construit, comme nous l'avons dit, après 1606 (en 1607, selon Hérissant, *loc. cit.* p. 182). De Brosse devait être dès lors bien connu; il n'y a donc aucune impossibilité; il y a plutôt vraisemblance.

murs avoient 3 pieds 1/2 d'épaisseur, par le dedans. Il y avoit une grande nef ou plafond, dans laquelle estoient les Tables du Vieux et du Nouveau Testament, écrites en lettres d'or sur un fond bleu, qui avoit esté peint exprès sur le lambris de la voûte de ladite nef, laquelle estoit de 74 pieds de long, sur 35 pieds de large, et au pourtour de laquelle estoient vingt colonnes d'ordre dorique, de 21 pieds de haut, et qui formoient trois étages de galeries, au pourtour desquelles on montoit par quatre escaliers, qui estoient dans lesdits quatre angles. La charpenterie du comble du Temple estoit d'un fort bel assemblage, et les bois d'une considérable longueur. Il y avoit un clocher, dans lequel estoit une cloche de trois pieds de diamètre, qui pesoit deux milliers ou environ, et avoit esté donnée par M. Gillot, en l'année 1624. La lanterne de ce clocher estoit revestue de plomb, et tout le reste du comble couvert de thuiles en pavillon. A gauche dudit Temple estoit le Cimetière des gens de qualité, et ensuite le Consistoire, où il y avoit un autre Cimetière pour le menu peuple (1).

D'après l'abbé Le Beuf, qui pourtant cite cette même source, « il y avait « deux rangées de galeries à appui, une *petite lanterne sans cloche*, sur- « montée d'un globe. » Il ajoute que « dans le clocher fut mise, par la suite, « une cloche de deux mille environ, donnée par M. Gillot, en 1624. »

Comment concilier ces deux assertions? D'une part, le lanternon paraît n'avoir été guère propre à recevoir une cloche; de l'autre, il est certain qu'il y en avait une. Cette cloche avait été donnée en 1624, dit-on; or, c'est l'année même de la construction du temple. Comment aurait-elle été mise « dans le clocher *par la suite?* » Fut-elle donnée après l'achèvement de l'édifice, et le lanternon ne fut-il que plus tard agrandi *ad hoc* et converti en clocher? Nous l'ignorons. Quant au donateur, nommé Gillot, nous avons rencontré, dans les registres d'enterrements de l'époque, un Jean-Baptiste Gillot, décédé à Paris, le 18 avril 1633, à l'âge de 50 ans : il était secrétaire de l'artillerie. Ce pourrait bien être notre homme.

Toujours est-il que, désespéré de n'avoir pu réussir à empêcher l'édification du nouveau temple, le père Véron reporta tous ses efforts de résistance sur la question de la cloche. — Les huguenots prétendre à une cloche! Voyez-vous l'audace! — Le bon père, qui savait qu'avec une seule *cloche*, on n'entend qu'*un son*, et qui aimait fort cette unité, pourvu que la cloche *unique* fût celle de son église, se mit en campagne, s'adressant à la cour,

(1) M. Léon Vaudoyer (*Etudes d'architecture en France*, dans le *Magasin pittoresque* de 1845, p. 79) a confondu le temple rebâti en 1621 avec celui de 1606; il en fait un seul et même édifice, et est ainsi conduit à en parler comme de « l'une des premières et des plus remarquables productions de De Brosse. » — « C'était, dit-il, une salle rectangulaire de 32m 48 de longueur, sur 21m 44 de largeur dans

au parlement, en un mot, cherchant tous les moyens imaginables pour faire dénier aux réformés le droit de garnir leur clocher. Cela fut à tel point, que, de l'aveu même d'un écrivain peu suspect, M. l'abbé de Genoude, « les « tracasseries qu'il leur fit essuyer injustement déplurent aux catholiques « modérés, qui voulaient bien convertir les errants, mais non les persécu- « ter » (1). Or, le père Véron, dont la vertu dominante n'était assurément pas la modération, fut mal payé de toute les peines qu'il s'était données en cette circonstance ; car il eut, en définitive, cet amer déboire de voir l'importune cloche hissée sur le faîte du bâtiment déjà si déplaisant à ses regards.

Un point plus grave à examiner, c'est la capacité de l'édifice, c'est l'évaluation généralement reçue du nombre de places que présentait son enceinte. A en croire la presque unanimité des auteurs, « il pouvait contenir 14,000 personnes » (2). C'est ce que dit l'abbe Le Beuf, qui ajoute même, « dans les endroits seulement garnis de menuiseries. » Ce chiffre est-il exagéré, comme on le pourrait croire ? En essayant de nous rendre compte de l'état des choses, voici le résultat auquel nous arrivons :

La largeur totale intérieure était de 9 toises, 2 pieds : soit 56 pieds : (18 mètres, 66 centimètres).

La longueur intérieure, de 16 toises, 4 pieds : soit 100 pieds (33 mètres, 33 centimètres).

La largeur entre colonnes était de 5 toises, soit 30 pieds (10 mètres).

La longueur entre colonnes, de 12 toises, 3 pieds : soit 75 pieds (25 mètres).

La largeur dans les tribunes de pourtour était de 2 toises, soit 12 pieds (4 mètres).

Toutes ces surfaces ainsi mesurées nous donnent 2,250 pieds de superficie entre colonnes, — et 3,168 pieds de superficie pour chaque tribune, soit 6,336 pour les deux superposées ; — enfin, pour le rez-de-chaussée, nous avons une superficie de 5,418 pieds.

En résumé, la superficie totale serait, pour le rez-de-chaussée, de 5,418 pieds, soit 1,806 mètres, et pour les deux tribunes ensemble, 6,336 pieds, soit 2,112 mètres.

C'est donc une superficie d'ensemble de 11,754 pieds, soit 3,918 mètres.

On voit que cet espace pouvait, à trois personnes par mètre carré, con-

œuvre; entourée de galeries des quatre côtés, divisées en trois étages, dont deux dans la hauteur d'un ordre de colonnes doriques, et le troisième dans un ordre d'attique. Cette salle avait trois portes, et était éclairée par quatre-vingt-une fenêtres. »

(1) Notice sur Fr. Véron, en tête de la réimpression de sa *Règle générale de la Foi catholique*, etc., dans la *Nouvelle exposition du dogme catholique*, par M. de Genoude. Paris, 1842, in-12, p. 30.

(2) Seul M. Quatremère de Quincy, dans son article de l'*Encyclopédie méthodique* (in-4°, 1788), parle d'un chiffre de 4,000, mais par erreur typographique sans doute, car il ne paraît pas avoir eu l'intention de dire autrement que tout le monde.

tenir 11,754 personnes assises, en sorte qu'en y ajoutant les places que l'on gagnait sans doute, dans les grandes occasions, en serrant les rangs et en se tenant debout, nous touchons presque à ce chiffre si considérable de 14,000.

Passons maintenant à la partie artistique et pittoresque. On a fait au temple de Charenton l'honneur de le beaucoup vanter. Il a été, en son temps, une pièce d'école, un modèle classique. La plupart des écrivains, se répétant les uns les autres, parlent de la beauté du vaisseau intérieur, du « joli effet de ses deux rangs de galeries à appui. » Au moment même de la chute, le *Mercure galant* se complaît à célébrer sur tous les tons sa magnificence anéantie et sa gloire éclipsée. Dulaure, après les autres, le déclare vaste et magnifique. M. L. Vaudoyer, qui en a fait, plus qu'aucun auteur, une étude attentive, s'exprime en ces termes :

« Il est facile de reconnaître que De Brosse, dans la conception du temple de Charenton, eut l'idée de reproduire la disposition de la basilique des anciens, ce qu'on ne saurait blâmer; car cette disposition se prêtait parfaitement au programme qu'il devait suivre. Ce fut très probablement la basilique de Fano, décrite par Vitruve, qu'il se proposa d'imiter; et il faut en convenir, il n'est pas resté beaucoup au-dessous de son modèle. L'effet de trois étages de tribunes ne devait cependant pas être heureux (1). La proportion et l'aspect intérieur de l'édifice eussent gagné à n'en avoir que deux, et il eût peut-être été possible de retrouver en étendue ce qu'on eût perdu en hauteur. Néanmoins, De Brosse, dans le temple de Charenton, s'est montré tout aussi habile architecte que dans le palais du Luxembourg, quoique dans un genre différent, et l'on a lieu de s'étonner qu'après avoir fait preuve d'un goût aussi simple et aussi sobre, le même artiste ait pu se laisser entraîner aux écarts que nous remarquons dans l'ordonnance du portail de Saint-Gervais. Nous comprenons très bien qu'il ait été frappé du caractère distinct qui doit exister entre l'architecture d'un temple protestant et celle d'un temple catholique-romain; mais il eût pu reconnaître, ce nous semble, que si, par ses données premières, le temple protestant peut effectivement offrir quelques points d'analogie avec un édifice antique, il ne saurait en être de même de l'église catholique-romaine, qui s'éloigne essentiellement du type des monuments païens.

« Quelles que soient les critiques plus ou moins fondées auxquelles on croit pouvoir soumettre les œuvres de De Brosse, il n'en est pas moins certain que l'architecte qui a créé les monuments qu'on a de lui, doit, en considération de la variété, de l'importance et de la valeur même de ses productions, occuper un des premiers rangs parmi les architectes français qui ont illustré notre art national. Et, quant à nous, l'auteur du temple de Charen-

(1) Il n'y avait, à vrai dire, que *deux* étages de tribunes, car on ne saurait compter le rez-de-chaussée. La description du *Mercure* n'est pas plus exacte lorsqu'elle parle de « *trois* étages de galeries. »

ton, de l'aqueduc d'Arcueil, du Luxembourg, du portail de Saint-Gervais et de la salle des Pas-Perdus du Palais-de-Justice, nous semble avoir sa place marquée auprès de Philibert Delorme, Pierre Lescot, Jean Bullant, Dupérac et Du Cerceau. »

Evidemment nous sommes trop heureux de pouvoir produire ici un témoin aussi consciencieux, une autorité aussi compétente que M. Vaudoyer, alors surtout que nous avons à nous féliciter de le trouver favorable à Salomon De Brosse et à son œuvre. Qu'il nous soit permis toutefois d'exprimer notre avis et de faire nos réserves.

Malgré l'harmonie de proportions du portail de Saint-Gervais, nous ne sommes pas plus disposé que M. Vaudoyer à partager l'engouement extraordinaire qu'a excité pendant plus d'un siècle et demi ce portail, proclamé d'une voix unanime le chef-d'œuvre de l'architecture en France, et duquel Voltaire a dit « qu'il ne lui manquait qu'une *place* pour contenir ses *admirateurs* » (1). En revanche, nous sommes frappé de la grande et belle ordonnance du palais du Luxembourg, de l'antique majesté de l'aqueduc d'Arcueil, de la noble élégance des châteaux de Monceaux et de Coulommiers, de la hardiesse et de la parfaite exécution de la salle des Pas-Perdus du Palais-de-Justice. Mais, quant au temple de Charenton, nous avouerons qu'il ne nous enchante pas, que nous n'aimons guère ces croupes, ces fenêtres engagées dans la toiture et passant d'un étage à l'autre, non plus que l'ordonnance intérieure de ces colonnes et de ces galeries superposées, qui donnent toujours à une salle un certain air de bazar et de caravansérail. Au point de vue de l'art, l'aspect du monument n'a rien qui nous flatte (2). Mais nous aimons à croire que De Brosse, se renfermant dans son programme, a principalement visé à l'utile, à faire tenir le plus de monde possible dans un espace donné, de manière à ce que l'auditoire pût voir et surtout entendre; et, cela étant, nous nous rangeons volontiers à l'avis de ceux qui voient dans le temple de Cha

(1) Turgot, qui était l'un des plus enthousiastes, fit de grands, mais inutiles efforts pour le dégager, lorsqu'il était prévôt des marchands. Aujourd'hui, ce n'est plus la *place* qui manque, mais peut-être ceux qu'elle aurait contenu au siècle dernier. Le goût en architecture a subi, lui aussi, ses salutaires révolutions. On serait presque tenté maintenant d'attribuer au mot de Voltaire une pointe d'ironie.

(2) L'ordonnance extérieure, outre qu'elle manque de style, à notre sens, a le grave défaut de ne point accuser la disposition intérieure. A voir ces trois lignes de fenêtres dont les deux d'en haut sont reliées, ne croirait-on pas que l'intérieur consiste 1° en une salle de rez-de-chaussée, 2° en une grande salle occupant les deux étages supérieurs? Ajoutons que, les jours étant tous pris par les côtés et venant du fond des galeries, le milieu de la salle ne devait pas être éclairé d'une lumière directe et suffisante. Cet inconvénient n'aurait pas existé, si De Brosse avait suivi, pour le couronnement du temple, le vrai système de la basilique antique, en supprimant cette deuxième galerie, dont le petit ordre de pilastres, posé sur les grandes colonnes, devait nuire beaucoup à l'effet général. Mais il faut dire aussi que l'architecte a pu être commandé par les circonstances et qu'on lui imposa peut-être des conditions dont l'artiste se serait volontiers passé, mais dont il dut s'accommoder de son mieux.

renton un édifice peu majestueux et médiocrement agréable, mais simple, satisfaisant pour l'époque, habilement aménagé, solidement construit, en un mot, bien approprié à sa destination.

Pour que nos lecteurs soient à même de vérifier ces appréciations diverses, et de se faire une opinion, nous mettons sous leurs yeux plusieurs plans et coupes, réduits d'après les différents dessins que nous avons pu nous procurer, et ramenés à l'unité d'échelle. Nous allons les expliquer successivement, et nous y joindrons plusieurs vues pittoresques.



1° Vue du Temple.

On remarquera d'abord combien cet édifice, par sa forme générale, ressemble, ainsi que nous venons de le dire, à celui qui est représenté dans la perspective du plan de 1615, de Mathieu Mérian.

Pour mieux se rendre compte de l'emplacement qu'il occupe, il faut se reporter au plan linéaire des lieux que nous avons publié antérieurement (t. III, p. 437). Avec ce plan sous les yeux, on reconnaît que le temple est situé dans ce qu'on appelait la *place* ou cour du temple, enceinte de murs. A droite, nous avons les deux rangées d'arbres, formant une longue allée où l'on se promenait. A gauche, le mur de séparation, entre le temple et le cimetière adjacent, au bout duquel étaient les bâtiments qui contenaient la salle du consistoire ; et ces bâtiments, où l'on arrivait en montant des degrés, séparaient, de ce côté, le cimetière d'une autre place, ou cour, où se trouvait naguère le premier temple.

Cette vue est la reproduction d'une petite gravure au burin de G.-J.-B. Scotin, de 155 millim. de haut. sur 176 de larg., avec un encadrement et trois cartouches, et en haut un sujet allégorique représentant Moïse et les Tables de la loi. Dans le cartouche d'en bas on lit : LE TEMPLE DE CHARENTON, BATI A NEUF EN MDCXXIIII (1). Nous y avons seulement ajouté, d'après les dessins de J. Marot, qui doivent être considérés comme plus exacts encore, la porte de communication qui se voit au mur du cimetière. C'est d'après cette même gravure qu'a été faite la vue qui se trouve au t. IV, pl. 56, de l'*Histoire générale de France*, par A. Hugo (Paris, 1841, 5 vol. in-8°).

Il existe à la Bibliothèque impériale (Topographie de la France et recueil de Fontette) une autre gravure qui a beaucoup d'analogie avec celle-ci, mais plus grande (205 mill. haut. sur 235 larg.), avec simple bordure, et une banderole à l'intérieur portant pour titre : *Le Temple de Charenton*. Au bas se lisent ces lignes, sur trois colonnes :

O Dieu, la gloire qui t'est deuë
T'attend dedans Sion :
En ce lieu te sera renduë
De vœux oblation.

Et d'autant que la voix entendre
Des tiens il te plaira,
Tout droit à toy se venir rendre
Toutes gens on verra.

Heureux celuy que veux eslire
Et près de toy loger,
Afin que chez toy se retire
Pour jamais n'en bouger. (Pseaume 65.)

Ce temple a esté relevé et rebasti tout de neuf, par la permission du roy, l'an mil six cens vingt et quatre.

Enfin, au même département, et dans la même collection (Topographie), se trouve encore une autre gravure presque identique à celle que nous venons de décrire, mais portant pour légende sur la banderole, au lieu de ces mots : Le *Temple de Charenton*, ceux-ci : *Ma maison sera appelée Maison d'oraison;* et au bas sont imprimés en placard, sur quatre colonnes, les trente-six quatrains qu'on va lire, et qui sont intitulés :

LOUANGES DE CHARENTON.

Charenton, cher Hameau,
Que ce bel œil du monde
Void sur le bord de l'eau
De la Marne profonde.

Où les jours du repos
Le Fils de Dieu appelle,
Pour ouyr ses propos,
Son Espouse fidèle.

(1) Cette estampe, ainsi que celle de la « coupe intérieure du temple, » qui sera mentionnée tout à l'heure, et encore une troisième représentant la démolition, dont nous aurons à parler plus tard, furent gravées par G.-J.-B. Scotin, d'après les dessins de Sébastien Le Clerc. Elles sont tout à fait dans le même style que les huit planches de cet auteur, gravées en 1702 et cataloguées dans son œuvre (n° 279) sous le titre de : *Les petites conquêtes du Roi, ou les principaux événements de l'histoire de Louis XIV : en huit planches entourées de bordures ornées de figures, de cartels, de trophées, de médaillons, et de divers attributs convenables à chaque sujet.* (Catalogue raisonné de l'œuvre de Séb. Le Clerc, etc., par C.-A. Jombert. Paris, 1774, in-8°, 2e partie, p. 147.)

Hameau délicieux
Où mon âme ravie
Mange le pain des cieux
Et y boit l'eau de vie.

Il faut que par mes vers
Partout vole ta gloire,
Et que par l'Univers
Triomphe ta mémoire.

Que d'une ferme foy
On chante les loüanges
De Christ, souverain Roy
Des hommes et des anges.

O Seigneur, Roy des Rois!
O grand Dieu des merveilles!
Fais que ta sainte voix
Parvienne à nos oreilles.

Et qu'on voye à tes pieds
Les peuples de la France
Venir, humiliez,
Te faire révérence.

Il faut que tous humains
Et tous Rois de la Terre,
Que le Ciel de ses mains
Environne et enserre,

Viennent baiser le Fils
Vray Dieu comme vray Homme,
Ainsi que ses Edicts
Et son vouloir l'ordonne.

Car c'est le vray portrait
De l'Image du Père,
Par qui tout il a fait,
A qui tout obtempère.

C'est son sage conseil
Et son intelligence,
C'est l'éternel Soleil
De la divine essence.

Il est le vray Espoux
De l'Eglise fidèle,
Le fondement de tous
Les vrays membres d'icelle.

O Seigneur Dieu très doux,
Jésus-Christ nostre maistre,
Ouvre le cœur de tous
Pour ta Loy bien connoistre.

Heureux est maintes fois
Charenton, et très noble
D'ouyr de Christ la voix
En ton petit vignoble.

Heureux est Charenton
D'ouyr en ses chaumettes,
Sur son doré sablon,
Le Prince des Prophètes.

Et voir devant ses yeux
Tant de Saints et de Saintes
Fendre les plus hauts cieux
Par prières non feintes.

Et par leurs sacrez chants
De beauté souveraine,
Resjouyst tous tes champs
Et les rives de Seine.

Où est, ô mon cher cœur,
La voix qui peut suffire
A chanter ton bonheur,
Ou la plume à l'écrire!

Puisque le Roy des cieux
T'a choisi pour y mettre
Son Char victorieux,
Ses armes et son sceptre.

N'es-tu pas l'Arche où Dieu
Nous sauve par miracle,
Et l'Arche et le saint Lieu
Où Dieu tient ses oracles.

Car de fait tu nous sers
D'une sûre conduite,
Comme l'Arche ès déserts
Le peuple israélite.

N'as-tu pas devant toy
La Verge tant exquise,
Et la manne et la loy
Qui en l'Arche fut mise.

C'est la protection,
La nourriture bonne,
La vraye instruction
Que Jésus-Christ nous donne.

Par tes petits bateaux
Où nous porte la Seine,
Nous allons boire aux eaux
De vie où Christ nous mène.

En toi il nous a mis
A l'abry de l'orage,
Ayant des ennemis
Adoucy le courage.

Or, comme l'Arche fut
Sauvée du déluge,
Lorsque Dieu y reçut
Son Eglise à refuge;

Comme sauvée encor
Fut recevant l'Eglise
La petite Ségor
Près de Sodome assise;

Et sauvée Pella,
Pauvre ville ancienne,
Quand Dieu y appela
Son Eglise chrestienne;

Ainsi Dieu te tiendra,
Charenton, sous son aisle,
Quand son ire viendra
Sur le peuple infidèle.

Mais toy, ô Babylon!
Errante et vagabonde,
Qui suis le chef félon,
Et le faux dieu du monde,

Toute remplie d'excez,
D'orgueil, de violence,
De duels, de procez,
D'erreurs et d'ignorance,

Tu n'échapperas pas
La vengeance divine
Qui talonne tes pas
Pour te mettre en ruine.

Sus donc, ô mes amis !
Fuyez de cette presse,
Christ CHARENTON a mis
Pour enseigne et adresse.

Venez-y tous ouyr
La Parole éternelle,
Qui vous fera jouyr
De la vie immortelle.

Sortez d'entre les morts,
Vous que Dieu fait renaistre ;
Aigles, suivez le corps,
Disciples, vostre Maistre.

Chrestiens illuminez,
Laissez là ses gens folle
Et ses aveugles-nez,
Pour ouyr sa Parole.



2° COUPE TRANSVERSALE ET PERSPECTIVE.

Nous donnons cette coupe d'après deux documents combinés ensemble :

1° La planche de Sébastien Leclerc, gravée par Scotin, dont nous avons déjà parlé, et ayant pour inscription : *Couppe intérieure du Temple de Charenton.*

2° La planche de l'œuvre de Jean Marot, qui est intitulée : *Veüe en perspective du dedans du temple de Charenton, du dessein* (sic) *du Sr de Brosse*. C'est cette dernière que nous avons surtout suivie, comme devant présenter plus de fidélité.

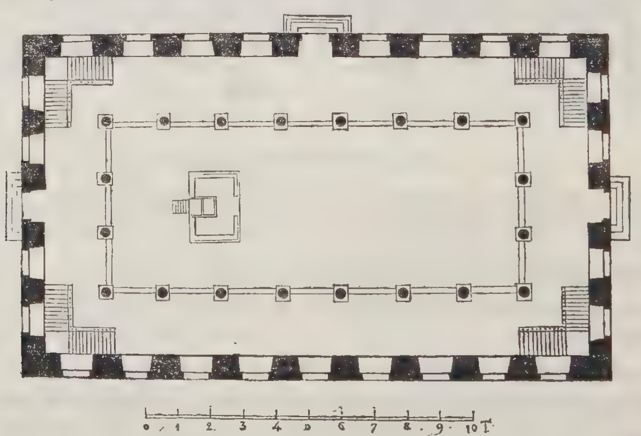
Le *Recueil et parallèle des Edifices de tout genre*, etc., par J.-N. Durand (grand in-fol., Paris, an IX) contient aussi une coupe transversale et un plan du Temple de Charenton, mais sur une échelle très exiguë.



3° COUPE LONGITUDINALE.

Cette coupe est la réduction à notre échelle de la planche de J. Marot, intitulée : *Profil du Temple de Charenton, du dessein* (sic) *du Sr de Brosse.*

Le *Mercure Galant* de février 1686 joignit aussi à sa description du Temple, reproduite ci-dessus, une vue intérieure de l'édifice (1). Mais ce profil n'est autre, à le bien examiner, que la coupe longitudinale de Marot, copiée et gravée par Dolivar.



4° PLAN AU NIVEAU DU SOL.

C'est également le plan qui, dans l'œuvre de Marot, accompagne le profil que nous venons de mentionner. (*Suite.*)

(1) « Après vous avoir donné, disait le correspondant du *Mercure*, une description

L'ACADÉMIE DE DIE

ET QUELQUES-UNS DES PROFESSEURS QUI Y ONT ENSEIGNÉ,

1604-1684.

L'Eglise de Die fit connaître au synode national tenu à Gap, en octobre 1603, qu'elle se proposait d'établir dans son sein une académie; et, en même temps, elle demanda qu'il lui fût permis de nommer Daniel Chamier, alors pasteur à Montélimart, professeur de théologie dans cette école, dont la fondation lui paraissait assurée. Le synode ne se rendit pas à ce vœu et laissa Chamier à son Eglise; mais l'académie fut créée l'année suivante, sous le nom de collége, par lettres patentes en forme de chartes, accordées par Henri IV, le 14 février 1604, aux consuls de la ville de Die. Comme on le voit dans les règlements faits au synode provincial, tenu à Die le 28 octobre 1604, ce collége se composait de deux divisions; l'une, appelée la haute école, était destinée à l'enseignement de la théologie et avait quatre professeurs, dont un de théologie, un d'hébreu et deux de philosophie; l'autre, désignée sous le nom de basse école, était ce qu'on appelle aujourd'hui un lycée et avait sept régents. Immédiatement après sa fondation, Pierre Appaix, un des pasteurs de Die, fut nommé recteur du collége (académie), et Jean Guerin, qui était aussi pasteur de cette Eglise, principal de la basse école (lycée).

Cet établissement avait à peine eu le temps de s'asseoir, quand un synode provincial du Dauphiné, tenu à Montélimart en juin 1607, arrêta qu'il serait transféré dans cette dernière ville. L'Eglise de Die appela comme d'abus de cette décision, et obtint d'Henri IV une lettre du 12 septembre 1607, confirmant les lettres patentes du 14 février 1604. Cependant, Lesdiguières, alors fort puissant, soutenait les prétentions de Montélimart, qui désirait de devenir le siége de l'académie de la province; et Chamier fut envoyé à Fontainebleau à la fin de cette année, pour solliciter dans le même sens auprès de la cour. L'illustre pasteur se morfondit inutilement, selon l'expression de Benoist (1), pendant six mois; ses démarches furent sans effet. Un

« d'un des plus fameux temples que l'Hérésie ait jamais eus, et vous avoir appris « en même temps de quelle manière il a esté abattu, il faut que le burin vous en « fasse voir la figure, afin qu'elle conserve à la postérité la gloire immortelle dont « le roy se vient de couronner en le détruisant. C'est pourquoi je vous en envoye le « profil que j'ay fait graver. »

(1) Benoist, *Histoire de l'Edit de Nantes*, t. I, p. 446.

arrêt, rendu contradictoirement au Conseil du roi, le 13 juin 1608, ordonna que, selon les lettres patentes du roi, le collége serait rétabli à Die.

L'année même de la fondation de l'académie, l'évêque de Valence, P. André de Leberon, pour neutraliser l'influence qu'elle pourrait exercer sur les populations du Dauphiné, établit à Die une mission de jésuites (1). Il ne paraît pas que cette mission ait eu de grands succès; mais elle fut là comme un poste avancé, prêt à profiter de toutes les circonstances pour nuire à la cause protestante; elle soutint contre les professeurs et les pasteurs plusieurs disputes publiques, qui, en surexcitant les esprits, causaient toujours quelque agitation.

Pendant les dix premières années de son existence, l'académie de Die ne reçut aucun subside régulier des synodes nationaux. En 1612, ls synode national de Privas lui accorda un secours de mille écus. Deux ans après, sur les justes réclamations des députés du Dauphiné, le synode national de Tonneins lui alloua un subside annuel de 406 livres 13 sous, pour aider, est-il dit, à l'entretien d'un professeur. Ce secours, porté à 600 livres par le synode national de Vitré, en 1617, fut maintenu à ce taux jusqu'en 1631; il fut alors élevé à la somme de 981 livres 5 sous par le synode national de Charenton. Six ans après, l'académie de Die ayant pris un plus grand développement, le synode national d'Alençon l'inscrivit, dans la répartition annuelle des fonds, pour 2,936 livres, somme destinée à l'entretien des professeurs de la haute école et des régents de la basse école. Enfin, l'allocation annuelle fut portée à 2,996 livres par le synode national de Charenton, en 1645. Ces augmentations continuelles dans le chiffre du subside annuel accordé à l'académie prouvent qu'elle fut toujours en progrès, et qu'elle prit une importance de plus en plus considérable.

Dès sa fondation, on sentit la nécessité d'avoir un imprimeur et un libraire. Une gratification de 50 livres fut accordée au portier, pour qu'il eût une librairie; et une subvention annuelle de 40 livres fut affectée à un imprimeur (2). Il ne paraît pas cependant qu'il y ait eu constamment une imprimerie à Die. Ce qui peut du moins le faire croire, c'est que parmi les livres protestants du XVIIe siècle, on n'en trouve qu'un très petit nombre portant le nom de cette ville, et que presque

(1) *La Réforme et les guerres de religion en Dauphiné*, par J.-D. Long, p. 233.
(2) *Règlement du collége de Die*, art. 43.

tous les ouvrages dus à ses professeurs ou à ses pasteurs furent imprimés à Orange et à Genève. Nous ne connaissons les noms que de deux imprimeurs ayant exercé leur profession à Die. Le premier est Ezéchiel Benoit, qui vivait vers le milieu du XVII[e] siècle, et qui prenait le titre d'imprimeur de l'académie des Eglises réformées; le second est Figuel, qui paraît lui avoir succédé dans ces fonctions. Il est probable que cette ville eut d'autres imprimeurs. Il serait utile d'avoir des renseignements précis sur ce point, qui n'est pas sans importance l'histoire de l'imprimerie dans une ville peut donner une mesure assez sûre du mouvement littéraire qui s'y produit.

Nous avons déjà parlé, à propos des autres académies protestantes, de la tendance et de l'esprit de celle de Die. Nous ajouterons ici quelques faits propres à confirmer ce que nous en avons dit. Quand cette école fut fondée, Barthélemy de Marquet, président de la chambre de l'Edit au parlement de Grenoble, établit un prix annuel de 13 écus pour le latin des quatre premières classes (1); et Guill. Vallier, un des pasteurs de Die (2), un prix de piété de 3 livres.

Il est un règlement du 23 février 1662 qui montre jusqu'à quel point était rigide la surveillance exercée sur les étudiants. Aucun d'eux ne pouvait, sous aucun prétexte, sortir de nuit, sans être accompagné d'un domestique portant une lanterne. Toute infraction à ce règlement était punie, pour les élèves de la haute école, de l'exclusion, et pour ceux de la basse école, du fouet (3).

Nous avons aussi fait remarquer précédemment que les professeurs de cette académie semblent s'être plus attachés à former des pasteurs pieux que de savants théologiens. La plupart d'entre eux ne sont connus ni comme théologiens, ni comme prédicateurs; les seuls qui aient quelque réputation et qui aient pris une part plus ou moins considérable au mouvement théologique de leur temps, sont Sharp, Crégut, Eustache, Derodon et Thom. Gautier. Cette tendance pratique paraît, du reste, avoir été celle des pasteurs du Dauphiné. On

(1) D'après M. Long (*La Réforme et les guerres de religion en Dauphiné*, p. 231), ce prix fut fondé en 1665 (cette date est sans aucun doute une faute d'impression, pour 1605) par M. Marquet, de Valence, parent du président.—*V.* Ch. Drion, *Hist. chronologique de l'Eglise protestante de France*, t. I, p. 72.

(2) Guill. Vallier était de Grenoble. Il a laissé, à ce que rapporte Guy Allard, des *Mémoires pour servir à l'histoire du XVI[e] siècle*, mémoires perdus probablement aujourd'hui, mais dont Chorier a fait usage.

(3) Voyez un curieux arrêté du synode provincial du Dauphiné, tenu à Pons-en-Royans, en 1614, sur la modestie des vêtements des pasteurs, professeurs et écoliers en théologie, dans *La Réforme et les guerres de religion en Dauphiné*, par J.-D. Long, p. 307 et 308.

a, dans tous les cas, une preuve assez significative de la modération théologique des réformés de cette contrée, dans ce fait fort remarquable que la province du Dauphiné fut la première à proposer la réunion des réformés et des luthériens; ce fut en 1603, au synode national de Gap, qu'elle exprima ce vœu (1).

Il est probable que cette académie eut, comme toutes les autres, des luttes à soutenir, et qu'elle éprouva diverses vicissitudes. Nous n'avons rien trouvé qui pût nous mettre en état de raconter les principales phases de son histoire; mais nous espérons que le jour se fera sur ce sujet, comme sur bien d'autres, à mesure que s'accroîtra le nombre des documents inédits que le *Bulletin* publie. Après une existence de quatre-vingts ans, elle fut supprimée par arrêt du Conseil d'Etat, le 11 septembre 1684 (2). Ses revenus furent appliqués aux hôpitaux (3).

Nous dirons maintenant quelques mots de ceux de ses professeurs dont les noms nous sont connus, ou dont les écrits sont parvenus jusqu'à nous.

On a déjà vu que le premier recteur de cette école fut Pierre Appaix. Il était pasteur de Die avant 1602, et collègue de Guill. Vallier, qui fonda le prix de piété. Il fut plus tard pasteur à Châtillon (Drôme) (4).

Jean Sharp, ministre écossais, né à Saint-André, fut nommé principal en 1608. Il fut aussi chargé d'enseigner la théologie. Nous ignorons pendant combien de temps il occupa cette chaire; mais nous le voyons encore à Die en 1620. La liste des pasteurs présentée au synode national de Castres (1626) le porte comme pasteur à Lamotte (5) Nous connaissons de lui les trois ouvrages suivants: 1° *De justificatione hominis coram Deo*. Genève, 1618, in-8°. Sharp établit dans cet écrit, contre les catholiques et en particulier contre Bellarmin, la vérité de la doctrine de la justification par la foi, en s'appuyant à la fois sur l'Ecriture sainte et les Pères de l'Eglise (6). — 2° *Cursus theologicus in quo controversiæ omnes de fidei dogmatibus inter nos et pon-*

(1) Aymon, *Synod. nation.*, t. I, p. 274.

(2) Soulier, *Hist. du calvinisme*, p. 637 et 638. Benoist, *Hist. de l'Edit de Nantes*, t. III, 3e partie, p. 672.

(3) *La Réforme et les guerres de religion en Dauphiné*, par J.-D. Long, p. 231.

(4) Aymon, *Synod. nation.*, t. II, p. 230.

(5) Aymon, *Synod. nation.*, t. II, p. 429.

(6) *J.-G. Walchii Bibliotheca theologica selecta*, t. II, p. 225.

tificios pertractantur et Bellarmini argumenta respondentur. 2e édit. Genève, 1620, in-8o. Nous ne connaissons pas la date de la 1re édition. — 3o *Symphonia prophetarum et apostolorum, in qua, ordine temporum servato, loci Sacræ Scripturæ specie tenus contradicentes conciliantur, nec non ad questiones chronologicas aliasque Veteris Testamenti respondentur, in duas partes divisa.* Genève, Pet. et Jac. Chouet, 1639. 1 vol. in-4o de VI et 476 pages. On cite une 1re édit. de 1625, et d'autres de 1653 et 1670 (1). On attribue encore à ce théologien un traité *de Statu hominis sub peccato.*

On doit placer parmi les professeurs de cette époque François Visconti. M. Long nous apprend qu'il fut cité en 1619 devant le synode provincial de Gap, pour rendre compte de sa conduite, qui était peu régulière. « François Visconti, ajoute-t-il, dominicain, ensuite professeur de philosophie à l'académie de Die, se disait descendant des ducs de Milan. Lesdiguières, dans une de ses expéditions en Piémont, l'avait tiré d'une forteresse, où il était prisonnier par ordre de la duchesse de Savoie. Visconti s'attacha à son libérateur, facilita dans la suite sa conversion, et devint conseiller d'Etat sous Louis XIII, après être rentré dans l'Eglise catholique » (2).

Jean Vulson, sieur de la Colombière, appartenant à une famille du Dauphiné, était pasteur et professeur à Die en 1620 (3). Il avait été député de sa province au synode national de La Rochelle, en 1607, et à celui de Saint-Maixent, en 1609 (4); à cette époque, il était pasteur à Lamure. Plus tard, il fut pasteur à Montélimart; c'est en cette qualité qu'il figure sur la liste des pasteurs présentée au synode nationa de Castres, en 1626 (5).

Etienne Blanc, né à Die, fut professeur d'hébreu et de théologie dans sa ville natale, pendant une grande partie de la première moitié du XVIIe siècle, en même temps que Jean Vulson de la Colombière et que Jean Sharp. La province de Dauphiné le nomma son député au synode national d'Alençon en 1637 (6). On a de lui *Theses de providentia Dei ab Abrah. Dinnero helvetico-glaronensi propugnatæ,* 1648,

(1) *Ibid.*, t. IV, p. 857.
(2) *La Réforme et les guerres de religion en Dauphiné*, p. 307.
(3) Aymon, *Synod. nation.*, t. II, p, 230.
(4) *Ibid.*, t. I, p. 298 et 353.
(5) *Ibid.*, t. II, p. 429.
(6) *Ibid.*, t. II, p. 531.

n-4° (1). On ne peut douter qu'il n'ait existé un grand nombre de thèses des professeurs de Die. Les écrits de ce genre, composés par les professeurs et destinés à servir de thèmes aux exercices d'argumentation des élèves, ont le double avantage de donner la substance de l'enseignement de leurs auteurs et de faire connaître le personnel des étudiants, les noms de ceux qui devaient prendre part à l'argumentation étant imprimés en tête de chaque thèse. Il y aurait quelque utilité à recueillir celles qui existent encore des professeurs de Die, et à publier au moins leurs titres détaillés.

Jean Blanc, frère d'Etienne Blanc, né comme lui à Die, fut aussi professeur d'hébreu dans sa ville natale. Nous ne connaissons rien de lui. Son nom se trouve avec celui de Dize (*sic*) au bas de l'approbation donnée au livre intitulé : *Marseille sans miracles*, Die, Ez. Benoît, 1644, pet. in-8° de 168 pag. Il était donc à cette époque professeur à Die.

Jean Aimin, pasteur à Saint-Paul-Trois-Châteaux en 1626 (2), est porté comme pasteur de Die dans la liste des pasteurs dressée au synode national d'Alençon en 1637 (3). Il était en même temps professeur. Tandis que dans les grandes académies de Saumur, de Sedan et de Montauban, les fonctions de pasteur et celles de professeur étaient divisées, et que les professeurs de théologie et d'hébreu étaient chargés seulement de quelques prédications (4), il semble qu'à Die, comme à Nîmes, à Montpellier et à Orthez, les pasteurs étaient d'ordinaire en même temps professeurs; nous voyons du moins que la plupart des pasteurs de Die, portés sur les listes présentées aux synodes nationaux, occupaient en outre des chaires de théologie. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que, si les pasteurs semblent avoir été aussi professeurs, tous les professeurs n'étaient pas pasteurs; ainsi ceux qui enseignaient la philosophie ne remplirent pas mieux à Die que dans les autres académies des fonctions pastorales. J. Aimin resta à Die jusqu'en 1642. Déchargé à cette époque de son ministère dans cette ville, par un synode provincial tenu à Nions, il fut nommé pasteur à Manosque (5).

(1) *P. Colomerii Gallia orientalis*, p. 150.

(2) Aymon, *Synod. nation.*, t. II, p. 430.

(3) *Ibid.*, t. I, p. 301.

(4) Voir *Bulletin*, IIe année, p. 160 et 161.

(5) Aymon, *Synod. nation.*, t. II, p. 674. — Voir encore *ibid.*, t. II, p. 748 et 749.

David Eustache, après avoir été pasteur à Corps, à Terrasse et à Lamure dans le colloque de Graisivaudan (1), fut appelé à Die comme pasteur et comme professeur. C'est un des hommes les plus distingués qu'ait possédés cette académie. Il eut pour collègues J. Aimin et Etienne Blanc (2). Il fut plus tard pasteur à Montpellier, où il présida en 1654 le synode provincial du bas Languedoc. En 1659, il assista au synode national de Loudun, en qualité de député du bas Languedoc. Chargé de remettre au roi la lettre de cette assemblée, il se présenta devant lui à Toulouse et le harangua au nom du synode. Il mourut peu de temps après. Il passait pour un prédicateur remarquable. On peut voir la liste de ses écrits dans la *France protestante*. Nous indiquerons cependant ici ceux que nous avons eu entre les mains : 1° *Défaut de la foy catholique, ou preuves des principaux poincts de la religion chrétienne, controversez en ce siècle par textes exprès de la Bible de l'Eglise romaine et par les anciens docteurs, opposée à un livre intitulé :* IMPRIMÉ CHARITABLE, ETC., *contenant infinies absurditez, calomnies, digressions et confusions sur le fait de la Religion*. Genève, Pierre Aubert, 1628, in-8° de XIV et 423 pag. Eustache était alors pasteur à Lamure, et deux ans auparavant il avait fait un ouvrage en réponse à un autre livre du jésuite Barruel. — 2° *Remèdes salutaires contre notre séparation d'avec Dieu, la défiance de la chair et la vanité du monde, compris en trois sermons, prononcés à Montpellier*. Sedan, 1655, pet. in-8° de VI et 162 pag. — 3° *Conférences entre D. Eustache, ministre du saint Evangile, et Richard Mercier, jésuite, sur le sujet de l'Eucharistie*. Genève, 1649, pet. in-8° de 99 pag. — 4° *Response à la demande que Rome nous fait où était notre Eglise avant Luther, et quels étaient ses pasteurs*. Genève, 1648, pet. in-8° de XIV et 508 pag. — 6° *Sermon sur les paroles de Matth. XXVI, 26, avec la response au livre que le S*r *Richard Mercier, jésuite, a publié sur l'Eucharistie*. Orange, 1649, pet. in-8° de XXX et 138 pag. — 6° *Anatomie du livre publié par le S*r *Mercier, jésuite, intitulé :* CENT FAUSSETEZ, CONTRADICTIONS, ETC. Orange, Ed. Raban, 1650, in-8° de 64 pag. — 7° *Du poinct de la position d'un corps en plusieurs lieux à la fois par la puissance de Dieu, du corps de Jésus-Christ, si, selon l'Ecriture sainte, il est en plusieurs lieux à la fois, contre ce que le S*r *Mercier, jésuite, dit dans son livre intitulé :* EXAMEN, ETC. Orange,

(1) *Ibid.*, t. II, p. 429.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 301.

1651, pet. in-8° de XXIV et 268 pag. — 8° *Response à l'escrit du Sr Mercier, jésuite, intitulé :* DÉMONSTRATION DE LA VÉRITÉ DE L'EGLISE ROMAINE, ETC. Genève, 1657, pet. in-8° de XXXIV et 168 pag.

David Derodon, le plus célèbre des professeurs de l'académie de Die, né dans cette ville vers la fin du XVIe siècle et mort à Genève en 1664, enseigna la philosophie successivement à Die, à Orange, à Nîmes et à Genève. Il était professeur dans sa ville natale en 1625 (1). Il est surtout connu par son habileté dans l'art de la discussion. Tout l'appareil compliqué de la philosophie scolastique lui était très familier. Un des premiers, il soutint l'hypothèse alors nouvelle des atomes; le livre dans lequel il l'exposa fit presque la fortune de son éditeur. On sait qu'il se déclara contre le cartésianisme et qu'il attaqua entre autres l'opinion cartésienne d'après laquelle la conservation des choses est expliquée comme une création continuelle. Il serait superflu d'entrer dans de plus grands détails sur la vie et les travaux d'un homme aussi connu (2).

Alexandre Dize ou d'Yse (3) était pasteur à Crest en 1637. Bientôt après, il fut nommé pasteur et professeur de théologie à Die. En 1644, il remplissait les fonctions de recteur. Accusé d'avoir mal employé des fonds recueillis dans le Dauphiné pour secourir les protestants des vallées du Piémont, il fut cité devant la chambre de l'édit de Castres. On ne trouva pas des motifs suffisants pour le condamner; mais le synode provincial du Dauphiné le déposa de ses fonctions de pasteur et de professeur en lui conservant toutefois son traitement. Antoine Crégut fut nommé à sa place. Dize lui suscita de longues tracasseries; nous en parlerons plus loin. Les protestants des vallées

(1) Charles Spon étudia la philosophie à Die, sous Derodon, vers 1625. Cette date peut servir à fixer le séjour de ce professeur dans cette ville. Niceron, *Mémoires*, t. II, p. 297.

(2) De Gérando a consacré un long article à Derodon dans son *Hist. de la philosophie.* Voir encore *la France protestante* et la *Nouvelle biographie générale.*

(3) Quel est le nom véritable? Est-ce d'Yse, ou Dize? Nous ne voulons rien décider; mais voici les raisons pour et contre. Guy Allard prétend qu'il appartient à la famille d'Yse, du Dauphiné; il est suivi par le P. Lelong, dans sa *Biblioth. histor. de France*, et par Debure, dans sa *Bibliographie instructive.* Cependant, dans l'*Hist. généalogique des familles du Dauphiné*, du même Guy Allard, on ne trouve pas d'Alexandre d'Yse, ministre. Il y a, il est vrai, un personnage de ce nom portant le prénom d'Alexandre, mais ce n'est pas un ministre. Il n'y a donc pas d'autres preuves en faveur de d'Yse que l'assertion de Guy Allard, et la ressemblance de Dize et d'Yse. D'un autre côté, le professeur de Die signait lui-même *Dize;* c'est ainsi que son nom est imprimé au bas de l'approbation de *Marseille sans miracles.* Il y a plus, il existe dans les archives du conseil presbytéral d'Aulas, une lettre du recteur de l'Académie de Die, du 2 mars 1643, signée *Dize, rect.*

du Piémont le chargèrent de faire connaître à Cromwell les persécutions qu'ils souffraient et de l'intéresser à leur malheureux sort. Il fut ensuite pasteur à Grenoble. Il occupait ce poste quand, en 1660, il fut député par sa province au synode national de Loudun. Il publia sous le voile de l'anonyme : *Propositions et moyens pour parvenir à la réunion des deux religions en France* (Paris), 1677, in-4°. Ce volume, que Bossuet trouvait très dangereux, fut supprimé avec soin et est devenu fort rare (1).

Antoine Crégut était pasteur à Montélimart quand, vers 1659, il fut appelé à Die, en remplacement d'Alexandre Dize. Celui-ci, se déclarant aussitôt contre lui, le poursuivit devant le synode provincial, qui eut la faiblesse de s'associer à ses rancunes. Il réussit même pendant quelque temps à le rendre suspect à Genève et à y faire arrêter l'impression de ses ouvrages. Crégut finit cependant par triompher de ces misérables vexations. Il est un des théologiens les plus savants de l'académie de Die. On a de lui : 1° *Apologie pour le décret du synode national de Charenton* (1645), *qui admet les luthériens à notre communion.* Orange, 1650, in-8°. C'est probablement le livre qui attira sur lui l'attention et le fit nommer professeur. Cet ouvrage, traduit en latin, a été inséré sous ce titre *Creguti Syncretismus* dans le *Sindromum Irenicum.* Hanoviæ, 1664, in-8°, publié par Duræus et Melletus, dans le dessein de rapprocher les deux grandes fractions du protestantisme. — 2° *Bivium, hoc est elucidationes de apicibus sacris theologiæ, ad quos aggressus fit a doctrina de peccato originali et libero arbitrio, progressus per illam de gratia in genere et per omnes gradus beneficiorum gratiæ; ingressus tandem in paradisum et gloriam per doctrinam de justificatione.* Diæ, Augustæ Vocontiorum excudebat Ezech. Benedictus, typographus Academiæ propriis sumptibus, opera Petri Verderii, 1660, in-4° de xv et 714 pag. Cet ouvrage, divisé en 13 parties, traitant chacune d'un point de la théologie, servit de texte aux discussions des élèves dont les noms, au nombre de 28, se trouvent au verso de l'indication des matières. L'impression de ce volume est assez belle, et bien plus nette que celle de *Marseille sans miracles.* — 3° *Revelator arcanorum ubi sacratiora et secretiora Scripturæ oracula, sicut et illustriora revelantur.* Genevæ, Sam. Chouet, 1661, in-4° de xxvi et 1040 pag., plus un index de 22 pag. Cet ouvrage contient

(1) Lelong, *Biblioth. hist. de la France,* t. I, p. 394, n° 6026. De Bure, *Bibliographie instructive,* t. I, p. 406.

29 chap. On lui reproche, malgré sa grande étendue, trop de sécheresse sur chaque question (1). — La *France protestante* cite encore de Crégut : *Exercitatio de suffisentia et efficacia mortis Christi*, sans indication de lieu ni de date.

Théophile Terrisse, docteur en médecine, fut professeur de philosophie à l'académie de Die. On a de lui un *Traité de la nature, qualitez et vertus de la fontaine depuis peu découverte au terroir de la ville de Die, au lieu de Pennes*. Die, Figuel, 1672, in-8° (2).

Enfin il faut citer parmi les professeurs de Die Thomas Gautier, né en 1638 à Villaret, dans le Dauphiné. Il fut d'abord pasteur à Fenestrelles. Appelé ensuite à Die comme pasteur et comme professeur, il enseigna la théologie jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes. Il se retira alors à Marbourg, où il fut nommé en 1687 professeur de théologie et pasteur de l'Eglise française et où il mourut en 1709 (3). Gautier prit part aux discussions soulevées par Amyraut ; il écrivit contre David Blondel un ouvrage intitulé : *Considérations libres et charitables sur le recueil des actes authentiques, ramassés par M. Blondel* (4). On a encore de lui : *Theologiæ didacticæ principia cum porismatibus practicis et controversiarum elencho*. Marbourg, 1701, in-8° (5), et un *Tractatus contra Faverotonem*, cité par la *France protestante*, d'après Jœcher, sans indication de lieu ni d'année.

MICHEL NICOLAS.

PRÉLUDES DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

REMARQUABLE EXEMPLE DE FERMETÉ CHRÉTIENNE CHEZ UNE JEUNE PROTESTANTE DE DIX-SEPT ANS.

1685.

Comm. par M. le pasteur Vaurigaud.

Une déclaration de Louis XIV, du 17 juin 1683, avait enjoint aux enfants, dont les parents se seraient convertis au catholicisme romain, de venir de-

(1) *J.-G. Walchii Bibliotheca theologica selecta*, t. IV, p. 449 et 819.

(2) Lelong, *Biblioth. histor. de la France*, t. I, p. 175, n° 3043. La découverte de cette source fut, selon Lelong, la cause d'une discussion entre Terrisse, Terrasson qui était aussi médecin à Die, et de Passy qui exerçait la médecine à Crest.

(3) *La France protestante*, t. V, p. 243 et 244.

(4) *J.-G. Walchii Biblioth. theolog. selecta*, t. II, p. 1031 et 1032.

(5) *Ibid.*, t. I, p. 230.

vant le magistrat, dès l'âge de quatorze ans et au-dessus, pour faire connaître quelle religion ils choisissaient. On comprend, sous le libéralisme apparent de cette mesure, tout ce qu'il y avait de perfide calcul. Quelle apparence, en effet, qu'un enfant de quatorze ans eût assez d'énergie de caractère pour se présenter devant le magistrat afin de faire constater officiellement qu'il embrassait une religion que ses parents avaient abandonnée, et que les lois du pays tendaient à détruire par toute sorte de rigueurs? N'était-ce pas signaler ses parents au mépris de leurs coreligionnaires, restés fidèles? N'était-ce pas, surtout, se dénoncer soi-même, et aller à la rencontre des châtiments? Cependant il arrivait parfois, bien rarement sans doute, que des enfants avaient ce courage, témoin l'acte authentique suivant, que nous avons tiré du greffe du tribunal civil de Nantes :

Procès-verbal.

L'an 1685, et le dix-neufième jour de janvier, par devant nous, Louis Charete, etc., etc., a comparu Suzanne Boudet, fille de Pierre Boudet... de laquelle le serment pris, a affirmé qu'elle a atteint l'aage de 17 ans passés dès le 10e du présent mois, et a déclaré que depuis quelque temps son père, après avoir professé la religion P. R. depuis sa naissance, il en a fait abjuration et embrassé la religion cath. apost. et rom., et d'autant que par la déclaration du roy, donnée à Besançon le 17 juin 1683, les enfants de ceux qui ont fait abjuration, aagez de quatorze ans et au-dessus, sont obligez de se présenter à la justice, pour choisir la religion en laquelle ils voudront vivre, elle déclare, pour obéir à la déclaration du Roy, qu'elle veult vivre et mourir dans la R. P. R., où elle est née, a esté baptisée, nourrie et eslevée, dont elle a requis acte et a signé

SUZANNE BOUDET.

LOVIS CHARETE. LE BOUCHER.

LETTRE DE L'ÉVÊQUE DE SAINT-MALO

A L'ÉVÊQUE DE LA ROCHELLE,

AU SUJET DE DEUX DEMOISELLES PROTESTANTES.

1714.

(Comm. par M. Le Febvre.)

A Saint-Malo, le 3 novembre 1714.

Monsieur,

M. de Beauchesne, sénéchal de cette ville, vous mande sans doute aujourd'hui qu'il fait sortir de prison l'une des deux femmes de La Rochelle dont vous m'avez fait l'honneur de me parler : celle qu'il fait sortir se trouve grosse de plusieurs mois par libertinage, et c'est celle qui, sur ce que m'en a mandé M. l'évêque de La Rochelle, qui s'en est fait informer, a toujours exercé la religion catholique; cela confirme, Monsieur, que la religion n'a pas été l'objet de ses pèlerinages. Sa sœur, qui dit être fille, n'a jamais professé la religion catholique, au moins d'une manière à n'être pas regardée comme huguenote; c'est aussi ce qu'en a su M. l'évêque de La Rochelle, qui me le marque dans la réponse à ma lettre. Il faut attendre encore quelque temps pour celle-cy, si vous jugez à propos d'en rendre compte et de prendre l'ordre du roy.

A l'égard, Monsieur, de cette famille de Poitevins, composée de quatre personnes, arrêtées à Grandville, savoir du père nommé Jean Pineau, de la mère et deux filles, voici une lettre que le seigneur de la paroisse de Pouzauge, dont ils sont originaires, en écrit à M. le gouverneur de cette ville. Le père, la mère et les enfants feront, si l'on veut, abjuration ici ; mais il me paraît qu'il vaudrait mieux, si le roi veut bien leur faire grâce, car les ordonnances portent la peine des galères contre les hommes, et la prison perpétuelle pour les femmes, qui sont convaincus de vouloir passer hors du royaume à cause de la religion; qu'il vaudrait mieux, dis-je, les renvoyer à Pouzauge, au seigneur de leur paroisse, qui est un gentilhomme qui a servi longtemps, qui est de famille catholique, et qui veillera même sur la conduite de ces gens-là : on prendrait en même temps, Monsieur, la précaution d'écrire la chose à M. l'évêque de Luçon dans le diocèse duquel est la paroisse de Pouzauge, afin qu'il leur fît continuer les instructions nécessaires. Il y a lieu de croire que M. de Pouzauge se

chargera volontiers de veiller sur ces gens-là, parce qu'il a envoyé deux hommes en ce pays-ci pour les voir; ce sont eux qui ont apporté à M. de Lanion les lettres que vous lirez, si vous l'avez agréable : je les mets à cette fin dans ce paquet; M. de Lanion m'a donné les lettres et connaît bien ce gentilhomme, M. de Pouzauge.

A l'égard du tisserand qui se trouve être gentilhomme, comme vous le verrez par l'une de ces lettres, ce n'est pas un homme qui après avoir vescu en gentilhomme et en avoir eu les occupations, se soit déguisé en paysan et ait fait le métier de tisserand pour n'être pas connu et passer plus facilement à Terré; c'est un garçon que la lettre dit être né gentilhomme, mais qui dès l'enfance, par pauvreté, a pris le métier de tisserand, qu'il a toujours fait. Il me paraît aussi, Monsieur, qu'on pourrait, si Sa Majesté a la bonté de lui faire grâce, en user à son égard comme à l'égard du nommé Pineau et de sa famille.

Je ne vous parle point, Monsieur, de celui qui est un ancien habitant de Terré, et qui a été arrêté avec les Poitevins : il est prisonnier dans le château de cette ville, et il n'est pas question de regarder cet homme-là comme disposé à se faire catholique.

Sur la réponse que vous m'avez faite au sujet du sieur Juin, prêtre, qui a fait ici publiquement et à bureau ouvert le métier d'armateur et de marchand, j'ai fait informer du fait; il n'y a pas un acte de facture où il n'ait pris la qualité de commandeur de l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem, et d'intendant général de l'armement des trois vaisseaux destinés pour le roi d'Espagne; il n'y a joint véritablement pas celle qu'il a l'honneur d'avoir et qu'il ne mérite guère, je veux dire celle de maître de l'oratoire de Monseigneur le duc d'Orléans, mais il commence à la prendre pour décliner la juridiction de mon official, s'il n'ose la prendre dans les factures de son négoce; je doute que Monseigneur le duc d'Orléans trouve bon qu'il la prenne pour le faire impunément. Je suis obligé de vous dire que le plus mauvais et plus vicieux prêtre de mon diocèse, lequel j'ai fait mettre en prison ces jours-ci, devait s'embarquer sur l'un des vaisseaux du sieur Jouin, sans mon approbation et nonobstant la défense que je lui en avais faite, c'est-à-dire au prêtre même et parlant à lui. J'ai l'honneur de vous dire ceci par rapport à ce que vous a mandé de Stockolm, M. de Campredou. J'ai lieu de croire que l'un des deux aumôniers qui a donné tant de scandale dans cette ville, est un prêtre

irlandais, qui s'est embarqué sur l'un des vaisseaux de cette ville-ci, *sans approbation de moi ni de mes grands vicaires ;* un autre prêtre a fait depuis peu la même chose, et celui que j'ai fait mettre en prison pour d'autres fautes très graves, allait encore en user de même sous les auspices du sieur Jouin. J'ai parlé de cela à M. Lempereur, afin que de concert, nous coupions la racine à un abus aussi grand, autant causé par les armateurs que par l'effronterie et l'audace de ces méchants prêtres.

Je suis avec respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VINCENT FRANÇOIS, évêque de Saint-Malo (1).

P. S. — A l'égard du sieur Jouin, qui a donc l'honneur d'être maître de l'oratoire de Monseigneur le duc d'Orléans, quoique je fasse continuer l'information contre lui, je ne me propose pas néanmoins de pousser l'affaire jusqu'à le faire arrêter, ni essayer de le faire, et cela, par respect pour le prince auquel il a l'honneur d'être domestique sans en être digne.

LA SECONDE ÉDITION DE L'ÉCRIT DE BASNAGE

INTITULÉ :

INSTRUCTION PASTORALE AUX RÉFORMÉS DE FRANCE, SUR LA PERSÉVÉRANCE DANS LA FOI, ET LA FIDÉLITÉ POUR LE SOUVERAIN (2).

Son histoire secrète et authentique, d'après les archives de Montpellier.

1746.

Habent sua fata libelli : Oui, les livres sont soumis à d'étranges destinées, et bizarre est leur histoire. Mais l'une des plus curieuses est, sans contredit, celle de l'*Instruction pastorale* de Basnage.

Quel amateur de livres recherche aujourd'hui cette brochure? qui en donnerait aujourd'hui cinq centimes, s'il la rencontrait par hasard dans le fouillis d'une arrière-boutique de bouquiniste? Et cependant cette *Instruction* a été publiée à deux reprises par les ordres de la cour de France : la première fois, en 1719, sur la demande expresse du régent Gaston d'Or-

(1) Desmaretz, mort en 1739, âgé de 81 ans.

(2) Voir ci-dessus, p. 53. On sait que la première édition parut à Rotterdam, chez Abraham Acher, 1719, in-12, 28 pages; — datée de La Haye, le 19 av. 1819.

léans; la seconde, en 1746, avec l'autorisation du gouvernement de Louis XV. L'éditeur de cette dernière impression fut l'intendant du Languedoc! L'Avis au lecteur qui s'y trouve en tête, a été écrit presque sous la dictée du comte de Saint-Florentin, ministre du roi! L'impression s'en fit de la manière la plus secrète; elle fut distribuée clandestinement par les agents de l'autorité supérieure, et, pour mettre le comble à sa bizarre fortune, il se trouva un subdélégué de l'intendant à Toulouse pour vouloir l'arrêter au passage, comme si c'eût été un brandon incendiaire, destiné à rallumer le feu des guerres de religion.

La belle histoire à raconter! Quel dommage que l'un de ces beaux esprits dont parle le bibliophile Brunet, qui ont trouvé le secret de donner de l'intérêt à tout ce qu'ils écrivent, n'ait pas eu à sa disposition tous les matériaux qui sont tombés par hasard sous notre main! Quel parti un tel écrivain aurait su en tirer! Comme les amateurs se seraient présentés en foule pour rechercher l'heureux bouquin, et pour l'étaler dans leur écrin bibliographique.

A défaut de ces habiles narrateurs, nous présenterons ici de notre mieux, d'après les documents que nous avons recueillis aux Archives du département de l'Hérault (1), l'histoire ecclésiastico-bibliographique de cette seconde édition de l'opuscule de Basnage. Nous laisserons la parole aux divers personnages qui ont joué un rôle dans cette affaire, nous contentant de les annoncer par de brèves explications, et de coudre ensemble les scènes plus ou moins comiques dans lesquelles ils ont figuré.

Sans autre préambule, voici notre première pièce :

Le commandant des Cévennes à l'intendant du Languedoc.

Alais, ce 16 février 1746.

Monsieur,

Votre attention pour la tranquillité de cette province, redoublant la mienne, j'ai découvert que lors de la guerre qu'un conseil passionné éleva entre la France et l'Espagne, le cardinal Albéroni avait dépêché un émissaire nommé Scipion Soulau pour faire soulever les nouveaux catholiques des Cévennes, sur l'espérance d'un puissant secours, mais que M. le duc d'Orléans, par un effet de sa pénétration, avait fait échouer cet indigne projet.

Le moyen le plus efficace qu'il employa fut de faire agir un ministre nommé Basnage, retiré à Rotterdam, dont il avait éprouvé la fidélité dans des importantes négociations. La lettre pastorale qu'il adressa

(1) Deuxième division, paquet 118, ayant pour titre : *Religion.* — V. *Bull.*, t. II, p. 582.

à ses frères m'est tombée en main, et des religionnaires sages et bien intentionnés m'ont fait connaître qu'ils désireraient, et pour de bonnes raisons, que l'on en répandît une nouvelle édition, en supprimant ce qui peut être le moins au fait, en mettant à la tête une courte préface qui rappelât aux anciens le caractère de ce ministre et en instruisît les jeunes; ils ajoutaient même que cette exhortation aurait plus de force si c'était eux qui la fissent imprimer, après que vous, Monsieur, l'auriez examinée et approuvée. J'ai cru répondre à vos sentiments en vous envoyant, Monsieur, avec cette lettre pastorale, la préface ci-jointe, afin que vous en fissiez l'usage que votre sagesse vous inspirera pour le bien du service.

Faites-moi part de vos intentions, et je m'empresserai de me régler sur elles.

Recevez, etc.

Signé : LEBRUN, *commandant des Cévennes.*

La mesure proposée par le commandant des Cévennes était étrange! Mais, comme nos lecteurs le savent, la France était en guerre avec l'Angleterre. Plus que jamais les nouveaux convertis montraient de la confiance. Ils venaient de tenir à quatre lieues de Nîmes un Synode national pour réhabiliter la mémoire du pasteur Boyer! Celui-ci, quelques jours après, avait été présenté à l'Eglise, et avait prêché devant un auditoire immense. Paul Rabaut apprenant que l'intendant de la province demandait à ses agents des renseignements sur ces deux grandes démonstrations, lui en avait lui-même adressé le compte rendu détaillé, en l'accompagnant de sa propre signature. Il y avait là plus que de la confiance, c'était de l'audace! Or, de l'audace à la révolte, chez les opprimés, le pas est glissant et facile. Et si la guerre des camisards allait recommencer! L'avis fraternel de Basnage avait arrêté, disait-on, une première fois un tel embrasement, pourquoi n'y réussirait-il pas une seconde! Cependant le moyen proposé était trop étrange pour que l'intendant en assumât la responsabilité. Il en écrira à la cour; ainsi il se mettra à couvert, et en même temps il fera preuve de déférence et de zèle. L'administrateur prudent, et le courtisan adroit, trouvaient leur compte à cette détermination. Ainsi fixé, l'intendant écrivit à M. le comte de Saint-Florentin la lettre qui va suivre, en l'accompagnant de l'*Avis au lecteur*, dont parle M. Lebrun, et que nous donnons immédiatement après.

L'intendant du Languedoc au comte de Saint-Florentin.

Le 25 février 1746.

Monseigneur,

J'apprends par M. Lebrun, commandant des Cévennes, que lors de

la dernière guerre entre la France et l'Espagne, le cardinal Albéroni ayant envoyé un émissaire dans les Cévennes pour soulever les religionnaires, M. le duc d'Orléans, pour faire échouer ce projet, fit agir un ministre *illustre* nommé Basnage, retiré à Rotterdam, qui adressa une instruction pastorale aux protestants de France, dans laquelle il établit que l'obéissance due aux souverains était un des préceptes les plus recommandés par l'Evangile, et qu'ils ne devaient point s'en écarter, que cet écrit eut alors le succès que M. le régent en attendait, et que les religionnaires restèrent tranquilles. M. Lebrun m'a envoyé l'exemplaire ci-joint de la même instruction qui lui a été remis par quelques religionnaires bien intentionnés, lesquels, suivant ce qu'il me marque, désireraient qu'on la fît imprimer avec la préface dont j'ai l'honneur de vous envoyer aussi une copie, afin qu'on pût la répandre et prévenir les démarches des émissaires qu'on craint de voir venir pendant la campagne prochaine, de la part des Anglais. Les mêmes religionnaires prétendent que cet écrit aurait plus de force s'ils le faisaient imprimer après qu'il aurait été approuvé. J'ai marqué à M. Lebrun que j'avais l'honneur de vous rendre compte de ces propositions, et que je vous demanderais des ordres à ce sujet; je crois en effet, Monsieur, qu'on pourrait tirer quelque avantage de l'instruction dont il s'agit; mais je ne sais point si vous voudrez laisser aux protestants la liberté de la faire imprimer après qu'elle aura été exactement examinée et corrigée, ou si vous jugerez à propos de m'en charger; c'est pourquoi je vous supplie de vouloir bien me marquer vos intentions.

J'ai l'honneur d'être, etc.

PRÉFACE.

« Comme je vois avec douleur que plusieurs de mes frères reçoivent « les impressions qui leur sont données par des esprits animés d'un « faux zèle, et même par des émissaires étrangers qui colorent les « vues politiques de ceux qui les envoient du spécieux prétexte de « la religion, et qu'en conséquence ils s'abandonnent à des excès éga- « lement réprouvés par la raison et par la loi de Dieu, j'ai cru qu'il « était de mon devoir de remettre sous leurs yeux un écrit dont la « lecture m'a tellement frappé dès mon enfance, que je n'ai point cessé « depuis d'en adopter les principes et d'y conformer ma conduite; « c'est l'*Instruction pastorale* que M. Basnage, l'un des plus sages et

« des plus éclairés de nos ministres, a faite pour rappeler nos frères à « leur devoir envers Dieu et envers le roi, dans un temps où ils pa- « raissaient sur le point de s'en écarter.

« Je prie Dieu, M. T. C. F., qu'en vous inspirant une salutaire cu- « riosité par la lecture des sages exhortations d'un ministre dont la « mémoire est en si grande vénération parmi nous, il daigne répan- « dre dans vos cœurs cet esprit de soumission et de patience qui nous « est si souvent recommandé dans les saintes Ecritures. »

Cette dépêche partie de Montpellier, le 26 février, et arrivée à Versailles au plus tôt le 1er mars, obtint une réponse à la date du 6 de ce même mois. Le ministre, comme on voit, ne la laissa pas dormir dans ses cartons : n'en soyons pas surpris. Louis Phélipeaux, comte de Saint-Florentin, chargé spécialement des affaires des nouveaux convertis, était infatigable dans l'exercice de sa charge. Les ordres, les instructions, les dépêches, et surtout les lettres de cachet émanant de ce ministre, s'élèveraient à plusieurs millions, si on parvenait à en faire le recueil. Depuis l'année 1725, qu'il succéda à son père dans le département des Eglises, jusqu'en 1775, il travailla avec une ardeur sans égale à étouffer les tentatives sans cesse renaissantes des Eglises protestantes qui s'efforçaient de se reconstituer. Les mémoires du temps prétendent qu'il touchait un fort subside sur la caisse générale du clergé, en récompense du zèle qu'il déployait pour réprimer les assemblées du désert. Si l'accusation est fondée, il faut avouer du moins que le comte de Saint-Florentin ne volait pas son argent. Dans tous les cas, en cette circonstance, nous le voyons donner ses instructions en toute célérité. Nous allons transcrire la dépêche officielle où il les adresse à M. l'intendant Lenain.

Le comte de Saint-Florentin à l'intendant du Languedoc.

A Versailles, le 6 mars 1746.

Il me paraît, Monsieur, qu'il ne peut qu'être fort utile de répandre dans le public l'*Instruction pastorale* composée par le ministre Basnage, en 1719, et qu'on peut en attendre aujourd'hui d'aussi heureux effets que ceux qui se firent sentir alors. A l'égard de sa Préface, dont vous m'envoyez copie, je ne serais guère d'avis d'en faire usage. La narration que l'on y fait de la part que le gouvernement a eue à l'*Instruction* du ministre Basnage, me paraît plus propre à prévenir les protestants contre cet ouvrage qu'à le leur faire goûter. De plus, je ne voudrais pas une préface en forme, mais seulement une espèce d'Avis de l'éditeur, qu'il faudrait caractériser comme ministre. Il me pa-

raîtrait suffisant de lui faire dire dans cet Avis qu'il voit avec peine que plusieurs de ses frères, séduits par une fausse doctrine, s'abandonnent à des excès contraires aux lois de la religion et de l'Etat, se repaissent de toutes les impressions pernicieuses que des esprits malintentionnés et même des émissaires étrangers voudraient leur donner, et que dans ces circonstances il croit devoir remettre sous leurs yeux l'instruction pastorale qu'un des plus sages et des plus éclairés des ministres a faite pour les rappeler à leur devoir envers Dieu et envers le roi, dans un temps où ils semblaient également s'en écarter. On pourrait ajouter à cette exposition, dont je n'entends que vous tracer l'idée, une espèce de prière dans le goût de celle qui termine la préface dont vous m'avez adressé le projet.

Quant à l'impression de cet écrit, je crois qu'il est à propos que vous la fassiez faire vous-même, il pourrait être d'une dangereuse conséquence d'autoriser les protestants, même les plus raisonnables à faire imprimer des ouvrages dogmatiques.

On ne peut, Monsieur, vous honorer plus parfaitement que je le fais.

SAINT-FLORENTIN.

Le ministre approuve donc! Seulement il ordonne qu'à la place de l'Avis au lecteur qui précède, l'on rédige une préface moins empreinte de l'esprit protestant, en ayant soin pourtant, de la composer de telle sorte qu'elle paraisse émaner d'un pasteur du Désert, anonyme. Nous surprenons, ici, M. le comte de Saint-Florentin en flagrant délit de suggestion de pseudonymie. Voilà de la besogne pour vous, infatigable Barbier! Et vous, Quérard, je vous dénonce ce méfait qui tombe sous votre juridiction, et qui mérite votre vindicte.

Quant à la publication nouvelle de cet opuscule, le ministre de Louis XV ne veut pas la confier aux nouveaux convertis d'Alais, quelque bien intentionnés qu'ils lui paraissent. Ce serait, dit-il, un précédent fâcheux! Les protestants ne s'en autoriseraient-ils pas dans la suite pour d'autres publications? Rassurez-vous, Monsieur le comte, ceux pour lesquels vous ne voulez pas établir ce précédent, ne sont pas encore prêts à faire imprimer des livres! Quand ils y seront décidés, ils en prendront la permission grande, et en trouveront les moyens quand bien même ils n'y seraient autorisés par aucun antécédent.

Muni de ces instructions, l'intendant se prépare à exécuter le projet approuvé et amendé, et il en donne avis au ministre d'Etat par la dépêche suivante :

L'intendant Lenain au comte de Saint-Florentin.

Le 18 mars 1746.

En conséquence de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6 de ce mois, je ferai imprimer l'*Instruction pastorale* composée par le ministre Basnage, en 1719, à la tête de laquelle je ferai mettre un Avis de l'éditeur suivant l'idée que vous avez eu la bonté de m'en tracer, et je prendrai ensuite des mesures pour faire répandre secrètement cet ouvrage parmi les religionnaires.

J'ai l'honneur, etc.

M. Lenain va donc se mettre à l'œuvre. Sa tâche est plus délicate qu'il ne pense. Comment se tirera-t-il des difficultés qui l'attendent? C'est ce que les pièces suivantes vont nous apprendre surabondamment.

AVIS AUX LECTEURS.

M. Basnage, ministre à Rouen et ensuite de l'Eglise wallonne, à Rotterdam, qui s'était acquis la vénération générale de l'Europe par ses rares talents, et plus encore par la pureté de ses mœurs partant surtout des heureux sentiments que la religion chrétienne inspire à ceux qui sont bien pénétrés dans ses maximes, qui ne sont autre chose que celles de l'humanité portée à sa perfection. Affligé des troubles qu'un faux esprit de dévotion avait causé dans les Cévennes, et des cruautés qui en étaient une suite, il ne négligea rien pour faire connaître, par des savants et pieux écrits, combien une pareille conduite était contraire à la véritable religion protestante même, et opposée aux commandements de Dieu. Ce sage et pieux ministre, toujours animé par cette charitable sollicitude qui le rendait attentif à tout ce qui pouvait intéresser ses frères les religionnaires de France, fut informé dans le temps que le Conseil d'Espagne d'alors avait, pour le malheur des deux nations dont l'union semblait divinement formée, élevé la guerre entre cette monarchie et celle de France; que le cardinal Albéroni, premier ministre d'Espagne, avait dépêché un émissaire nommé Scipion Soulan pour aller exciter le peuple du bas Languedoc à la révolte et les assurer d'un puissant secours.

M. Basnage éleva alors de nouveau sa voix, et adressa une instruction pastorale aux réformés de France, sur la persévérance dans la foi et dans la fidélité pour le souverain; et cette instruction, qui marque si bien la profonde doctrine, la sagesse et la piété de ce mi-

nistre de l'Evangile, imprimée à Rotterdam, en 1719, ramena si bien dans leurs cœurs l'esprit de la religion et l'obéissance au souverain, qu'elle recommande si bien, que le détestable projet de ce cardinal s'évanouit.

Comme les sentiments de M. Basnage ne sont autres que ceux de l'Evangile, et que les véritables réformés n'en doivent pas avoir d'autres, nous avons cru, mes très chers frères, en suivant son esprit et en marchant sur ses traces, devoir vous communiquer de nouveau son *Instruction pastorale* pour tâcher de vous fournir un préservatif contre les séductions que pourraient employer les ennemis de l'Etat pour vous faire écarter de ce que vous devez à Dieu, et de l'obéissance qu'il vous ordonne si expressément de garder inviolablement au souverain qu'il vous a donné; ne pouvant pas douter, d'ailleurs, que ce ne soit en son amour qu'il vous l'a donné, si vous considérez d'un côté la bénédiction particulière qu'il répand sur ses armes, qui marque si bien la justice de la cause qui les lui a fait prendre, et la clémence que vous éprouvez particulièrement, et que la comparaison de votre précédent état avec celui du temps présent vous rendra encore plus sensible.

Dieu veuille, mes très chers frères, en vous inspirant une sainte curiosité pour la lecture des sages exhortations d'un de ses ministres, dont la mémoire est en si grande vénération parmi les fidèles, répandre dans vos cœurs cette divine rosée qui doit les faire germer et servir à votre sanctification dans cette vie et dans celle qui ne doit point avoir de fin. Amen.

Nous ne savons pas si nos lecteurs en jugent comme nous; mais, à notre avis, M. l'intendant n'a pas eu la plume heureuse dans la rédaction de cette préface. Son style est lourd, embarrassé; on sent que l'auteur est gêné, on voit qu'il exprime des sentiments qui ne sont pas les siens, qu'il parle une langue à laquelle il est tout à fait étranger! Cet homme peut fort bien rédiger des jugements contre les martyrs du Désert; mais évidemment, il n'est pas fait pour rédiger des exhortations pastorales à la manière de Paul Rabaut et de ses collègues.

Et puis le cœur ne se resserre-t-il pas de tristesse et de dégoût à la vue de cette impie mascarade? Le terrible proconsul du Languedoc déguisé en pasteur protestant! le loup s'habillant en agneau. Ce juge impitoyable, envoyant journellement les protestants aux galères, à la potence, et qui dans cette préface, de sa voix la plus douce, les appelle *ses très chers frères*, les

invite à imiter les vertus évangéliques de l'un de leurs pasteurs ; vertus qui, à son dire, sont l'apanage de tous les vrais protestants! Et lorqu'il souhaite ces rosées du Saint-Esprit qui doivent faire germer dans l'âme des fidèles les exhortations du pieux Basnage, afin qu'elles servent à leur sanctification dans cette vie, et à leur salut dans l'autre, n'est-on pas tenté de lui crier : Pharisien hypocrite, cesse tes pleurs de crocodile; cesse tes vœux et tes prières qui sont autant de blasphèmes et de profanations! O apôtre saint Jacques, que l'Esprit-Saint t'avait bien inspiré, lorsque tu t'écriais : « D'une « même bouche sort la bénédiction et la malédiction. Il ne faut point, mes « frères, que ce soit ainsi ! » (Saint-Jacques, III, 10.)

Mais ce que l'Evangile condamne, la cour de Louis XV l'autorise et le prescrit, sous le prétexte accommodant de l'intérêt de l'Etat... Cette préface anonyme et menteuse terminée, l'*Instruction pastorale* de Basnage est secrètement imprimée ; chaque exemplaire est soigneusement recouvert d'une large enveloppe, sur laquelle un agent fidèle écrit l'adresse d'un nouveau converti, notable de la province. Ensuite, de ces exemplaires, on en fait des paquets que l'on expédie vers les divers points du Languedoc.

Mais, quoique de tout temps, la ligne droite soit le plus court chemin, ce n'est pas celle qu'on fait suivre à ces paquets mystérieux. On envoie à Montauban les exemplaires destinés aux protestants de Castres, de Mazamet, de Puilaurens; — au Vigan ceux qui sont destinés pour Nîmes, etc., etc. Véritable voyage en zig-zag, dont les tours et les détours nous sont révélés par les lettres que nous allons maintenant transcrire pour l'édification de nos lecteurs.

Lettre du secrétaire de l'intendant à M. de Cahuzac

Le 5 mai 1746.

M. l'intendant me charge, Monsieur, d'avoir l'honneur de vous envoyer l'exemplaire ci-joint, d'un écrit qu'il a jugé à propos de faire répandre parmi les religionnaires, et de vous marquer que, pour qu'ils ne puissent pas soupçonner que cet écrit vient de sa part, il vous en sera adressé un nombre sous des enveloppes cachetées à l'adresse de différents religionnaires des diocèses de Lavaur et de Castres ; que M. l'intendant vous prie de vouloir bien faire mettre à plusieurs reprises à la poste à Montauban. Il vous prie aussi, Monsieur, d'observer un secret absolu à ce sujet, sans quoi on ne tirerait aucun avantage de cet écrit.

J'ai l'honneur d'être, etc.

A Alais, ce 8 avril 1746.

J'ai reçu, Monsieur, avec celle que vous m'avez fait l'honneur de

m'écrire, les cent exemplaires, desquels la plus grande partie a été remise à des personnes de confiance qui en suivront avec discrétion et précaution l'usage projeté, et l'on ne se doutera pas sûrement de l'endroit d'où ils viennent; je suis même persuadé, Monsieur, qu'ils produiront un très bon effet. Si j'en ai besoin d'un plus grand nombre, j'aurai l'honneur de vous en demander. J'ai celui d'être, avec un très sincère attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE BRUN.

A M. Vernier.

Au Vigan, le 20 avril 1746.

J'ai reçu en son temps, Monsieur, la lettre dont M. l'intendant m'a honoré, du 28 mars dernier, avec l'imprimé qui y était joint, et j'ai aussi reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 12 de ce mois, avec un nombre de paquets à l'adresse de différents particuliers de Nîmes. J'en ai déjà fait partir une bonne partie, et les autres suivront successivement, sans qu'on puisse soupçonner d'où ils viennent. Je sens, Monsieur, toute la conséquence du secret dans cette occasion, et j'aurai l'honneur de vous informer de tout ce qui reviendra à ma connaissance là-dessus.

J'ai toujours l'honneur d'être, etc.

A M. Vernier.

Au Vigan, le 27 avril 1746.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 22 de ce mois, avec les vingt-cinq paquets qui y étaient joints pour Nîmes, que je ferai passer successivement comme les précédents, dont j'ai eu l'honneur de vous accuser la réception.

J'ai celui d'être, etc.

VAUDÉ-VALSON.

A M. Vernier.

A Nîmes, le 4 mai 1746.

Les dix paquets pour le Vigan que j'ai remis avec les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2 de ce mois, suivront leur destination par le courrier d'aujourd'hui et de samedi prochain, comme vous le souhaitez.

J'ai l'honneur d'être, etc.

TEMPIÉ.

Au Vigan, le 16 mai 1746.

J'ai reçu, Monsieur, les deux derniers paquets que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser pour Nîmes, et j'en userai comme des précédents.

Les principaux nouveaux catholiques de cette ville qui en ont reçu, les ont lus avec attention; ils gardent un profond silence pour tous autres que leurs confrères, et par là même, je juge que cela ne peut que produire un bon effet, étant informé qu'ils se font un mérite de la fidélité à laquelle ils sont exhortés à l'égard du souverain.

J'ai toujours l'honneur d'être, avec le dévouement le plus sincère, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VAUDÉ-VALSON.

Jusqu'ici l'arrivée des paquets mystérieux ne cause aucune surprise aux agents directs de M. l'intendant de la province, parce qu'on avait eu la sage précaution de les aviser préalablement. Mais dans les villes où des paquets semblables arriveront sans être annoncés, ils jetteront les employés subalternes, même les plus grands personnages, dans une véritable stupeur. De là des étonnements, et des comptes rendus comiques ; de là des scènes du dernier burlesque, auxquelles le lecteur peut s'attendre. Pour l'y préparer, soumettons-lui d'abord les lettres des agents de l'autorité, qui, n'étant pas prévenus, virent dans les bureaux de poste ces paquets fraîchement apportés, comme ils y auraient vu de véritables machines incendiaires.

Mazamet, 27 may 1746.

Monsieur,

Vous trouverez sans doute qu'il est de votre curiosité d'être informé que l'on a fait partir du bureau de poste de Montauban environ cinquante paquets, dont l'on a taxé le port à 25 sols, à l'adresse de religionnaires de cette communauté; l'ordinaire précédent en porta de vingt à vingt-cinq, ainsi que le porteur de lettres qui va les prendre à Castres me l'a raporté; celui d'aujourd'hui en a porté vingt-deux. Ces paquets contiennent, sous une enveloppe, un imprimé en forme de lettre pastoralle ; ils sont tous dans la même forme, le même cachet, et l'on reconnet que le même a fait le dessus, que l'on a affecté de contrefaire le caractère; on trouve qu'on a cherché à imiter les caractères de l'imprimerie. Les premiers paquet qui sont arrivés ont été tous retirés avec beaucoup d'empressement. Il paraît que celui qui a mis le dessus de la lettre, est fort bien au fait de leur nom et de leur qua-

lité ; il les distingue fort bien par leur profession et par leur nom de baptèmes. On n'en a retiré que deux de ceux qui sont venus par cet ordinaire, sur l'avis que je crois qu'ils ont eu que j'avais chargé le porteur de me faire une notte de ceux qui avaient reçus de ces paquets; plusieurs lui ont même déjà déclaré qu'il navait qu'à faire de les retirer. J'aprends qu'il est arrivé des mesmes paquets à Puylaurens et à Castres, et je comprend qu'il en doit être de même dans tous les lieux où il y a des religionnaires.

J'ai trouvé le moyen de faire la lecture d'un de ces écrits, et vois que l'orateur fait tous ses efforts pour les affermir dans leur erreur : il les exorte pourtant à ne faire pas des assemblées ci nombreuses, et de choisir leur maison pour cella.

J'ai résolu de retirer quelqu'un de ces paquets pour avoir l'honneur de faire passer l'écrit par le premier ordinère, avec celui de vous renouveler l'hommage, etc.

BOSNIEL LA GOUTINE, *maire* (1).

M. Vernier.

Lavaur, le 4e de juin 1746.

Monseigneur,

Je viens d'être informé que le porteur de la ville de Puylaurens était chargé de cinquante paquets adressés à des nouveaux convertis de ladite ville, dont le dessus était écrit de la même main et cachetés du même cachet; chacun de ces paquets contenait une lettre pastorale imprimée à Rotterdam en date de l'année 1719, signée Basnage. Les paquets arrivèrent à Puylaurens le 25 du mois dernier, et ils furent aussitôt retirés par les particuliers auxquels ils étaient adressés.

Le porteur de la ville de Mazamet fut chargé de vingt-cinq autres paquets, et quatre jours après de vingt-trois autres, à peu près dans le même temps que les nouveaux convertis de Puylaurens eurent reçu les leurs; chaque paquet contenait une lettre pastorale semblable à celle qui fut adressée à Puylaurens; des personnes de confiance m'ont assuré que les nouveaux convertis étaient fortement exhortés par cette lettre de persister dans leur religion, et que le ministre s'était fort attaché à combattre la présence réelle dans le sacrement de

(1) M. le maire de Mazamet viole presque à chaque mot les règles de l'orthographe. A lui la faute ! Nous avons dû transcrire sa lettre telle quelle... *Suum cuique !*

l'Eucharistie, mais que d'ailleurs les nouveaux convertis étaient sollicités de ne pas faire des assemblées publiques, moins encore d'être armés et de faire aucune violence.

Depuis votre départ, les nouveaux convertis de mon département n'ont tenu aucune assemblée publique ; j'ai cru devoir vous rendre compte de ce qui s'est passé.

J'ai l'honneur d'être, etc.

BAUDUER.

Nous arrivons au burlesque : nous allons voir maintenant un grand seigneur et le premier président du second parlement du royaume, profondément intrigués par l'arrivée de quelques-uns de ces paquets, s'abaisser, pour en découvrir le mystère, jusqu'à vouloir violer le secret des lettres ! Nous allons voir un représentant de l'autorité supérieure imaginer un stratagème auquel des employés d'octroi pourraient seuls avoir recours ! Nous allons voir un pauvre voiturier, bien innocent, arrêté par les agents de l'octroi, comme coupable de faire la contrebande. Mais n'anticipons rien ; laissons à nos lecteurs le plaisir de lire toutes ces belles choses racontées par celui qui y avait joué le principal rôle. Il avait fait une découverte qui lui paraissait pour le moins aussi importante que celle de Christophe Colomb ; c'est bien le moins qu'on lui laisse l'honneur d'en écrire le premier bulletin, et d'en recueillir les premiers fruits.

A M. Vernier.

A Toulouse, le 23 mai 1746.

M. le comte de Caraman, Monsieur, s'étant aperçu, par hasard, dans le bureau de la poste de Toulouse, qu'il y avait dans un tas de lettres qui devaient être remises au porteur de Puylaurens, douze petits paquets avec enveloppe adressés à plusieurs particuliers de Puylaurens, et timbrés du bureau de la poste de Montauban, qui étaient d'un même volume et pouvaient contenir deux feuilles d'impression pliées in-12, dont le dessus était écrit de la même manière, et qui étaient cachetés du même cachet, soupçonna que cet envoi pouvait contenir quelque mémoire concernant les protestants, dont Puylaurens et ses environs sont assez peuplés ; il s'informa avec le sieur Carré, directeur de la poste, s'il s'était aperçu de cet envoi, et il lui dit qu'il s'était aperçu de plusieurs autres de la même façon. M. de Caraman en parla à M. le premier président, qui se donna la peine de passer chez moi, pour me communiquer cette découverte et prendre le moyen de pénétrer le secret de ces lettres. M. Carré fit difficulté de

se prêter en aucune façon à cette opération, à cause du secret inviolable qu'il devait au dépôt de la poste, et je savais que je ne pouvais arrêter aucune sorte de paquets dans ce bureau. M. l'intendant m'ayant mandé, lorsque j'eus l'honneur de le consulter sur une pareille démarche, que je croyais assurée pour découvrir des envois suspects, que je ne pouvais arrêter tous les autres porteurs, il était pourtant question de découvrir le mystère sans bruit et sans qu'on sût, ni à Puylaurens où étaient adressés les paquets, ni à Montauban d'où ils étaient partis, qu'il eût été rien découvert. Après bien des moyens proposés entre M. le premier président et M. le comte de Caraman, je proposai de faire arrêter le porteur de Puylaurens, à sa sortie de la ville, par les commis du fermier, sous prétexte de vérifier les marchandises qu'il portait, et sur la dénonce qu'ils supposeraient leur avoir été faite qu'il portait des marchandises prohibées; que je me trouverais comme par hasard à la porte de la ville, dans le temps qu'il y aurait quelques contestations entre les commis et le porteur, et que, pour la sûreté des lettres dont le porteur était chargé, je me les ferais représenter pour que les commis n'y touchassent pas; que je les compterais devant lui et les cachetterais pour les lui remettre après que la vérification de ses marchandises aurait été faite au bureau de la commutation où j'enverrais le porteur avec son équipage, et pendant qu'il m'y attendrait, nous verrions avec M. le comte de Caraman, de trouver un moyen de savoir ce qui était contenu dans un des paquets adressés à Puylaurens; après quoi je remettrais au porteur toutes ses lettres, et le renverrais avec tout son équipage que je vérifierais et ferais vérifier par les commis du fermier. Ma proposition fut agréée et a été exécutée conformément à mon projet et sans que le porteur se soit méfié de rien. Cependant, nous trouvâmes le moyen, avec M. le comte de Caraman, d'ouvrir un des paquets adressés à Puylaurens, et nous y trouvâmes l'*Instruction pastorale* imprimée, dont nous prîmes un extrait dans très peu de temps, et dont copie est ci-jointe afin que vous puissiez l'envoyer à M. Lenain le plutôt qu'il vous sera possible, et qu'il la reçoive dans le même temps que M. de Saint-Florentin recevra celle que M. de Maniban doit lui envoyer par le courrier de mercredi prochain, qui part d'ici pour Paris en droiture. Cependant je réfléchis que M. l'intendant recevra sûrement de la part de M. le comte de Caraman la copie de l'*Instruction pastorale* en même temps que M. le comte de Saint-Florentin re-

cevra celle que M. de Maniban doit lui envoyer; il m'a assuré qu'il la ferait partir par le même courrier. Ainsi ne soyez pas en peine que M. l'intendant ne la reçoive en même temps que M. le comte de Saint-Florentin.

Vous trouverez ci-jointe la liste des noms des particuliers à qui les douze paquets étaient adressés.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus sincère et le plus parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : ROUQUET.

Dès la réception de ce compte rendu, M. Vernier se hâte de rassurer les grands personnages de Toulouse que leur fameuse découverte tenait dans la plus grande anxiété. Il leur écrit la lettre suivante, qui, tout en calmant leur effroi, dut leur montrer qu'un zèle exagéré jette souvent dans le ridicule, et peut même contrarier la réussite des projets les mieux concertés.

A M. Rouquet.

(Subdélégué de l'Intendant, à Toulouse.)

Le 24 mai 1746.

C'est par les ordres de M. l'intendant qu'on envoie de Montauban aux religionnaires du haut Languedoc une *instruction pastorale*, qui a été faite dans la vue de les empêcher d'assister aux assemblées. Ainsi, il est inutile de se donner aucun mouvement à cette occasion; je dois cependant vous prévenir que c'est avec beaucoup de mystère et de secret qu'on fait répandre cet écrit, et qu'on a pris toutes les mesures imaginables pour que les religionnaires ne puissent point soupçonner de quelle main il leur vient, sans quoi, vous jugez bien qu'on n'en retirerait aucun avantage.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le Secrétaire de l'Intendant du Languedoc.

Cette lettre produisit son effet.

Le subdélégué Roquet, qui, dans son précédent rapport, s'était étendu avec tant de complaisance sur les beaux résultats de ses savantes combinaisons, présente maintenant des excuses très humbles, et cherche à calmer le mécontentement de M. Vernier. Sa lettre est un modèle de ce style piteux dont se sert tout subalterne qui cherche à pallier ses torts auprès de ses supérieurs ; la voici textuellement :

[Ecrit de la main de M. Vernier :

En rendre compte à M. l'Intendant.]

A M. Vernier.

R. le 31.

A Toulouse, le 28 mai 1746.

J'ai rendu compte, Monsieur, à M. le premier président et à M. le comte de Caraman, de ce que vous m'avez mandé au sujet de la lettre pastorale dont j'avais fait la découverte à leur sollicitation. Ils ne s'attendaient pas à un pareil dénoûment; cependant, permettez-moi de vous observer que ce que j'ai fait ne va pas contre le projet de la cour; car, outre qu'il n'y a que M. le premier président, M. le comte de Caraman et moi qui sachions que la lettre pastorale a été découverte, quand même les religionnaires pourraient le découvrir, loin qu'ils puissent soupçonner par là d'où cette lettre leur vient, d'où elle part, ils devraient en tirer cette conséquence que, puisque je me suis donné des mouvements en qualité de subdélégué, pour surprendre l'envoi qui leur a été fait, j'ai cru, au contraire, qu'il leur venait de la part de leur frères, sans quoi je ne me serais donné aucun mouvement pour en faire la découverte, et par là, ils soupçonneront encore moins les véritables motifs de l'envoi qui leur est fait.

A M. Vernier.

Cet envoi continue toujours; M. Carré, directeur de la poste, en a averti M. le premier président, qui lui a dit de laisser passer sans autre chose; ainsi il n'y a absolument que lui, M. de Caraman et moi qui sachions le secret ; je réfléchis d'abord et j'ajoute que M. l'archevêque a su la découverte que j'avais faite. MM. de Maniban et de Caraman m'ayant dit de lui en faire part; et comme il est de retour de ses visites diocésaines, je crois que vous ne désapprouverez pas que je lui fasse part du secret, crainte qu'il ne trouvât mal à propos que je lui en fisse un mystère dont il serait instruit dans la suite, soit par M. de Caraman ou par M. le premier président.

Je n'écrirai plus à ce sujet à M. Lenain, et je me flatte que vous voudrez bien lui faire part de mon observation que j'ai tenue à cet égard.

J'ai l'honneur d'être toujours, avec le plus parfait et le plus sincère attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

ROUQUET.

Ainsi, M. Roquet fait oublier les écarts de son zèle. Mais que fait de son côté M. l'intendant Lenain, en congé à Paris, au moment de la fameuse trouvaille de Toulouse? Un rapport lui a été également adressé par M. le comte de Caraman. A la réception de ce compte rendu, quelle sera sa conduite?... Sa conduite, chers lecteurs, je vous la donne en cent, je vous la donne en mille; jamais vous ne pourriez la deviner. Vous vous imaginez, sans doute, qu'il va, de son côté, rassurer les grands personnages de Toulouse?... Pas le moins du monde! Il s'étonne, lui comme tous les autres; il ne comprend pas ce que peuvent être ces paquets mystérieux, cette lettre pastorale dont on lui signale les envois multipliés, et il écrit de Paris à M. Vernier, qui tenait provisoirement sa place à Montpellier, la lettre incroyable que j'ai hâte, chers lecteurs, de placer sous vos yeux.

A M. Vernier.

A Paris, le 26 mai 1746.

J'apprends, Monsieur, que depuis quelque temps, la malle de Toulouse est remplie d'un grand nombre de paquets uniformes, cachetés du même cachet et dont l'adresse est de la même main, et paraît d'une écriture contrefaite. Ces paquets sont adressés à des gens d'états différents, tous religionnaires et demeurant dans des lieux suspects tels que Castres, Mazamet, Revel, etc. On m'assure qu'ils contiennent un écrit imprimé qu'on distribue aux nouveaux convertis du canton et qu'ils viennent de Montauban. Ces indications me paraissent mériter d'être suivies; aussi je vous prie de faire au plutôt les informations convenables et de me rendre compte de ce que vous aurez découvert.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LENAIN.

Il avait donc perdu la tête, M. l'intendant, quand il ordonnait de faire immédiatement des informations, et qu'il exigeait qu'on lui en fît connaître au plus tôt les résultats. Il avait donc oublié que ces paquets mystérieux, envoyés dans les diocèses de Castres et de Lavaur, c'était lui-même qui les y avait fait expédier! que cet écrit qu'on distribuait aux nouveaux catholiques c'était lui qui l'avait fait imprimer, et qu'il en avait même rédigé la préface! Quelles préoccupations dominaient alors l'esprit de cet administrateur, et le faisaient ainsi ressembler à l'Avare de Molière, au moment où, soupçonnant le valet de son fils de lui avoir volé son argent, il lui dit: « Montre tes mains! — Les voilà. — Et les autres? — Les voilà encore! »

Cette absence de mémoire, qui nous paraît si visible, et digne des parades de la foire, ne fut pas du goût de M. Vernier, qui, mécontent de tout

ce bruit, mécontent surtout que M. Lenain eût l'air de se méfier de son zèle, et de le soupçonner de négligence, lui répondit, courrier par courrier, la dépêche suivante, où percent le dépit et la mauvaise humeur, sous les formes polies du style administratif :

A M. Lenain.

Le 3 juin 1746.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 26 du mois dernier, concernant l'avis qu'on vous a donné au sujet d'un écrit imprimé, dont on envoie des exemplaires aux religionnaires de Castres, de Mazamet et de Puylaurens par la poste de Montauban. J'ai eu l'honneur de vous rendre compte, par mon mémoire du 25 du mois dernier, des mouvements que M. Rouquet s'était donnés, de concert avec M. de Caraman, pour la découverte de cet écrit, qui n'est autre chose que l'*Instruction pastorale* du ministre Basnage, qui a été imprimé par vos ordres, ainsi vous jugerez, Monsieur, que c'est une affaire finie.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect.

Oui, vous avez raison, Monsieur Vernier, cette affaire est finie, ou pour mieux dire, elle est manquée ! vos peines, vos soins, vos frais d'impression, vos calculs et vos combinaisons, tout cela est comme non avenu... Si vous en doutez, voici une lettre de l'un de vos subordonnés, de Castres, qui va vous le prouver :

A M. Vernier.

Castres, 7 juin 1746.

Monsieur,

Depuis l'arrivée de paquets à Castres, contenant des exemplaires de l'*Instruction* du ministre Basnage dont j'ai eu l'honneur de vous rendre, le 9 du mois passé, un compte détaillé, il en est arrivé une trentaine à des nouveaux convertis de Mazamet qui en ont retiré douze, les autres sont au rebut. Nos nouveaux convertis disent qu'ils ont cette instruction depuis longtemps ; que si cependant quelqu'un de leurs amis avait voulu la leur faire passer dans la circonstance présente, outre qu'il se serait fait connaître, il aurait eu garde d'en envoyer un si grand nombre d'exemplaires ; qu'il se serait contenté d'en adresser à un ou deux d'entre eux. Les moins sages ajoutent qu'on ne cherche que les moyens d'avoir leur argent ; et comme ils se sont aperçus qu'on distribue à la poste des lettres aux nouveaux

convertis qui y ont laissé les paquets en question, également qu'à ceux qui les y ont retirés; un d'eux qui est marchand dans cette ville, a remis à la directrice l'exemplaire dont il avait payé le port, en la priant de le joindre au paquet de rebut.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très dévoué serviteur.

Signé : BOISSERON DE LA BELLETORIE.

Et tous les autres exemplaires acceptés par les nouveaux convertis, ou refusés par eux, ont dû subir le même sort que celui du marchand de Castres. Sans nul doute, ils ont été mis au rebut, et, peu à peu, complétemen détruits ; car il n'en existe plus aucune trace; preuve convaincante que cette publication de l'*Instruction pastorale* de Basnage ne produisit en aucune manière l'effet qu'on en attendait. Aussi les historiens de nos Eglises du désert n'en ont fait aucune mention ; et tous les bibliographes, même les mieux renseignés, en parlant de l'*Instruction pastorale* de Basnage, n'ont cité que l'édition de 1719.

Le méchant fait toujours une œuvre qui le trompe.

J.-P. HUGUES, pasteur.

Anduze, 1er mars 1856.

LES ASSEMBLÉES DU DÉSERT.

UNE ASSEMBLÉE DANS LE DISTRICT D'UZÈS, EN 1750.

La pièce suivante, que nous envoie M. le pasteur Mazade, de Tournon, provient des papiers de l'ancien pasteur du désert, Peyrot, qui fut consacré au saint ministère le 27 juillet 1739, au synode des Boutières, en Vivarais; et qui, plus tard, figura comme député au synode national de 1748, ainsi qu'à celui de 1756, où les pasteurs Rodan et Alex. Ranc (martyr) représentèrent le Dauphiné. La respectable famille Peyrot est encore aujourd'hui représentée dans le pays par la veuve du pasteur Lombard et par les MM. Chalamet, dont l'aîné, avocat distingué du barreau de Tournon, a communiqué à M. Mazade le document qu'on va lire et qu'il a trouvé parmi les papiers laissés par son aïeul, le pasteur Peyrot.

Monseigneur,

Dans l'idée où je suis qu'on n'ait pas exposé au juste à Votre Grandeur ce qui s'est passé dimanche dernier à l'occasion d'une assemblée de religionnaires, qui se tient dans le district d'Uzès, je prends la li-

berté de vous marquer ce que j'en sais et ce que j'en pense. Un magistrat aussi intègre qu'éclairé et autant porté à la douceur que vous l'êtes, Monseigneur, ne prendra pas de mauvaise part le fidèle récit que je vais avoir l'honneur de vous faire.

Le bruit courut, il y a environ douze à quinze jours, que les détachements des troupes du roi devaient sortir pour courir sur les assemblées; il n'en sortit cependant aucun le dimanche suivant de cette ville d'Uzès, 15e du courant mois de novembre, et ce ne fut que dimanche dernier 22e, qu'on fit sortir quatorze hommes par compagnie, des huit qui sont en garnison audit Uzès. Voici, Monseigneur, de quelle façon le tout se passa; je sais la nouvelle de bonne part, sans quoi je ne serais pas si téméraire que de vous la donner pour sûre. — Le détachement, composé de cent trente hommes, commandé par M. Dumeson, major du régiment de l'Ile de France, accompagné de M. votre subdélégué et de son secrétaire, de la maréchaussée et d'un huissier, se transportèrent sur la place où l'assemblée avait été formée; une partie des soldats ne fut pas plutôt aperçue que l'assemblée prit la fuite; mais elles n'ont pas fait quatre cents pas, que l'officier qui parut le premier fit un signe de son chapeau pour avertir qu'il fallait fondre sur elle. Dans le moment, on vit sortir des soldats de toutes parts qui formèrent bientôt un cercle d'environ une demi-lieue, au centre duquel se trouva toute l'assemblée. Quelques-uns des plus jeunes et des plus déliés se sauvèrent par certaines ouvertures du cercle; tous les autres, hommes, femmes et enfants se laissèrent prendre comme des agneaux; le ministre, pour lequel les cavaliers de la maréchaussée avaient porté des fers, dans l'espérance de pouvoir l'enchaîner, fut assez heureux que de se sauver. Les soldats poursuivirent les fuyards pendant près d'une heure et demie, et tirèrent cinq coups de fusil. Quand les tambours rappelèrent, chacun emmena ceux qu'il avait pris; on vit alors qu'un piquet de dix soldats pouvait faire marcher devant lui jusqu'à quarante personnes avec la plus grande facilité; enfin, le nombre des prisonniers se trouva si considérable, que les officiers et les soldats en étaient embarrassés, ce qui fit qu'ils en abandonnèrent beaucoup dans le désert et par les chemins, n'en ayant retenu que ceux qu'il leur plut : le nombre se portait néanmoins à près de deux cents, qui furent conduits dans les prisons d'Uzès par toutes les troupes qu'on avait fait joindre ensemble. Ce spectacle frappa d'étonnement les catholiques et les protes-

tants, et arracha des larmes aux uns et aux autres. — Du depuis, Messieurs les curés des villages circonvoisins, et d'autres personnes de considération, ont fait délivrer plusieurs protestants; mais il en reste encore environ une centaine dans les prisons, contre lesquels on vient de commencer une procédure; on fait déposer les soldats, et le bruit court que le dessein de ceux qui la font faire n'est autre que de prouver, s'ils le pouvaient, que l'assemblée a fait rébellion, et d'excuser ainsi leur étrange manœuvre. Mais il n'est rien de plus faux ni de plus contraire à la vraisemblance que cette prétendue rébellion; car, comment des personnes timides, qui n'avaient aucune sorte d'armes, qui venaient d'être exhortées par leur ministre à n'user d'aucune violence et à se soumettre par respect pour le roi, auraient-elles pu se révolter contre des soldats animés à les détruire par un commandant de fortune, et qui croyait par ce moyen de l'augmenter. Il y eut, à la vérité, un soldat qui, après avoir donné divers coups de culasse sur un des prisonniers, rompit lui-même son fusil; et pour excuser sa fureur, il prétendit que ce prisonnier lui avait fait violence, tandis que quelques-uns de ses camarades ont avoué, en particulier, qu'il brisa son fusil dans la vue de faire plus de peine au misérable homme, qu'on a eu pourtant la charité de faire saigner dans la prison, et qu'on présume avoir une côte déplacée des coups qu'il reçut du soldat furieux. Votre Grandeur sait d'ailleurs qu'il n'y a pas beaucoup de foi à ajouter aux témoignages de la soldatesque, qui n'ayant pour l'ordinaire aucun principe de religion et d'humanité, ne craint point le parjure, et qui, parce qu'on lui fait entendre de temps en temps que les biens des huguenots lui seront abandonnés au pillage, se porte aisément à des extrémités contre eux, et fait sans scrupule de conscience toutes les dépositions qu'on souhaite à leur préjudice; j'ajoute encore, Monseigneur, que si l'assemblée s'était rebellée, il y aurait eu nombre de soldats ou désarmés, ou blessés ou tués, vu que les protestants étaient déjà plus de dix contre un: or, rien de semblable n'étant arrivé, c'est une preuve qu'il n'y a point eu de rébellion, ce qui doit prévaloir sur tout ce que les soldats pourraient dire de contraire. J'ai cru, Monseigneur, devoir vous prémunir contre les faux rapports qu'on osera peut-être faire contre les innocents; j'y suis portée par ma qualité de fidèle sujette du roi et par celle de votre très humble servante, espérant que vous ferez de mon récit véritable et fidèle, l'usage le plus digne de votre équité, de vo-

tre douceur. Ceux qui aiment la paix, de quelque religion qu'ils soient, vous en auront d'éternelles obligations, et prieront Dieu pour la conservation et la prospérité de votre très illustre personne. Au surplus, je ne signe point cette lettre, crainte que quelque malintentionné n'interprétât mal cette démarche de ma part ; mais quoique je sois inconnue à Votre Grandeur, je puis l'assurer que j'en suis avec un profond respect, Monseigneur,

La très humble et très obéissante servante. ***

Le 15 novembre 1750.

LISTE DE NOUVEAUX CONVERTIS

RECOMMANDÉS PAR L'ÉVÊQUE DE RODEZ A MESSIEURS DU TEMPOREL ET DES MOYENS.

1785-1787.

(Comm. par M. Ch. Rahlenbeck.)

I.

Demoiselle Marie-Marguerite-Elisabeth-Marthe d'Artis, orpheline, nouvelle convertie, d'une famille toute militaire, habitant Millau, en Rouergue, absolument sans fortune, supplie Messeigneurs du clergé, de vouloir bien jeter un regard favorable sur sa triste situation et lui accorder une pension pour l'aider à subsister et n'être plus à charge à ses frères qui ont à peine de quoi se soutenir au service, où ils sont attachés, l'un en qualité de garde du corps de Monsieur, et l'autre en celle de lieutenant d'infanterie. La suppliante joint à la présente requête son acte d'abjuration, son extrait baptistaire et son certificat de catholicité.

II.

La demoiselle Susanne Malmontet, née à Millau, diocèse de Rodez, nouvelle convertie, supplie très humblement Nosseigneurs de vouloir bien lui accorder une pension pour l'aider à subsister. Ayant fait abjuration de l'erreur pour suivre les vérités de la religion catholique, elle a été obligée de recourir aux secours de sa famille et de se retirer au couvent de l'Arpajonie de ladite ville, où elle ne peut subsister que des charités de l'Eglise. L'extrait des registres de la paroisse de Millau, ci-joint, atteste son abjuration et sa retraite au couvent. La

suppliante ne cessera de faire des aveux pour la conservation de Nosseigneurs.

[On lit en marge de cette pièce : « *M. l'évêque de Rodez, recommande instamment cette demoiselle à la charité du clergé.* »]

III.

La demoiselle Julie Bonhomme, née à Millau en Rouergue, nouvelle convertie, supplie très humblement Messeigneurs du clergé de France de vouloir bien lui accorder une pension pour l'aider à subsister. Ayant abjuré l'erreur pour suivre les vérités de la religion catholique, elle a été obligée de renoncer aux secours de sa famille et s'est retirée au couvent de Sainte-Claire de la dite ville où elle ne peut subsister que des charités de l'Eglise. L'extrait ci-joint des registres de la paroisse de Millau atteste son abjuration et sa retraite au couvent. La suppliante ne cessera de faire des vœux pour Messeigneurs.

[Julie Bonhomme, était fille légitime de M. Etienne Bonhomme, avocat au parlement, et de demoiselle Marie-Madeleine Valès. Elle naquit à Millau, le 15 janvier 1762. L'acte de son abjuration, signé par le curé-doyen Sadous, porte la date du 5 novembre 1782.]

MÉLANGES.

LE PREMIER MARTYR DES ASSEMBLÉES DU DÉSERT. 1686.

HISTOIRE DU MARTYRE DU SIEUR F. TEISSIER, VIGUIER (1) DE DURFORT, DANS LES CÉVENNES.

(A BERLIN, CHEZ A. DUSSARRAT. M. DCCII.)

[Nous reproduisons textuellement ce petit volume, si plein d'intérêt et devenu fort rare, d'après une copie qu'une dame a bien voulu nous en faire sur l'exemplaire appartenant à M. le comte de Gasparin.]

Parmi ce grand nombre de fidèles qui, malgré la corruption du siècle et le relâchement de zèle, ont confessé hautement la vérité ; et à qui Dieu a

(1) On appelle viguier, en plusieurs lieux du Languedoc et de la Provence, le chef de la justice ordinaire. — (Ch. Coquerel, par une singulière méprise, paraît avoir pris ce titre de viguier pour le nom propre du martyr, qu'il appelle « TEISSIER VIGUIER, de Durfort. ») (*Hist. des Egl. du Désert*, t. I, p. 64.)

fait la grâce, par sa grande miséricorde, de résister jusques au sang, on peut dire qu'il n'y en a guère dont le martyre ait été plus célèbre et plus glorieux que l'a eté celui du sieur François Teissier, mon cher père. C'est lui qui a souffert, le premier, le martyre, uniquement pour s'être trouvé dans les assemblées des fidèles, après la révocation de l'Edit de Nantes, et qui a souffert avec tant de constance et de fermeté, que je ne doute pas que sa mémoire soit en bénédiction à tous les gens de bien. La plupart des autheurs qui ont parlé des cruelles persécutions que les réformés ont souffertes en France, de nos jours, n'ont pas oublié le martyre de mon père (1).

Mais comme ces autheurs n'en ont parlé qu'en passant, et qu'ils en ont omis presque toutes les circonstances, plusieurs de mes amis ont cru qu'il était de mon devoir de donner au public la Relation qu'en a faite le missionnaire qui l'accompagna jusques à la mort, et qui fut si pénétré de la fermeté et du zèle que témoigna mon cher père jusques à son dernier soupir, qu'il donna gloire à Dieu, peu de temps après, et sortit du royaume pour embrasser notre sainte religion. Il y a longtemps que j'ai cette relation en mon pouvoir, mais comme peu de gens l'ont veue, et que mes amis ont cru, comme je l'ai déjà dit, que l'exemple de la constance, du zèle et des souffrances de mon cher père pourraient être, d'un côté, une preuve convaincante de l'extrême cruauté de nos ennemis, et de l'autre, que ce même exemple pourrait être de quelque usage pour ranimer le zèle languissant et presque éteint de ce grand nombre de nos frères qui ont malheureusement succombé à la persécution; à fortifier et à encourager ceux qui confessent si hautement la vérité, sur les galères, dans les prisons et dans les couvents, et en général à l'édification de tous les gens de bien; je donne aujourd'hui cette Relation telle que je l'ay reçue du missionnaire qui en est l'autheur.

RELATION VÉRITABLE

Des circonstances de l'exécution du sieur François Teissier, Viguier de Durfort, dans les Cévennes,

Faite par le prêtre missionnaire qui l'assista à la mort.

La mort du sieur F. Teissier, viguier de Durfort, a des circonstances si merveilleuses et si édifiantes, que je craindrais de commettre un crime, Dieu m'ayant fait la grâce d'en être le témoin le plus particulier, si je n'en fesais une entière et sincère déclaration, pour la gloire de Dieu, pour la consolation des fidèles persécutés, et pour servir de condamnation à tous ceux qui préféreront, par une lâcheté criminelle, une vie courte et passagère à l'acquisition de la vie éternelle.

(1) Jurieu, *Lettres pastorales;* Gaultier, *Histoire apologétique*, etc.; Benoist, *Histoire de la Révocat. de l'Edit de Nantes.*

L'an 1686, et le 19 de février, sur la minuit, les fidèles de Durfort, Mannoublet, Saint-Félix, Anduze, Saint-Hippolyte et d'autres, s'étaient assemblés dans une maison champêtre, au voisinage de Mannoublet, Saint-Félix et Durfort, pour prier Dieu, chanter ses divines louanges et satisfaire aux autres exercices de piété dont la persécution ne leur permettait pas de faire une profession ouverte. Le major du régiment de la Fère, nommé Darenne, avait été averti sur les cinq heures du soir que cette assemblée devait se faire; mais le mauvais temps, le païs rude, et surtout l'ignorance où l'on était du lieu où les fidèles devaient s'assembler, furent la cause qu'on ne se mit en campagne que jusques vers les neuf ou dix heures du soir, que le nommé Benjamin Villeneuve, ancien révolté de la Salle, s'offrit de conduire un détachement de soldats, commandé par un lieutenant nommé La Motte. Ils marchèrent par un tems afreux et aussi noir que leur détestable dessein, et, après avoir marché quelques heures, ils rencontrent plusieurs personnes qui revenaient de ladite assemblée; ils se jettent dessus et en font onze prisonniers, savoir : cinq jeunes filles, une vieille femme, quatre bons vieillards et un jeune homme nommé Puget, du lieu de Valestalières, qui fut pendu quelque tems après, pour le seul crime de s'être trouvé dans cette assemblée. De retour à la Salle, le sieur Darenne, major, dépêche promptement aux sieurs marquis de la Trousse, commandant des troupes en Languedoc, et Bâville, intendant de ladite province, pour leur faire savoir ce qui se passait. Ces messieurs, *velociores lupis vespertinis*, firent d'abord marcher tout le présidial de Nismes, toute la maréchaussée, trois compagnies de dragons de Firmarcon et deux compagnies de la Fère, qui, avec les deux qui étaient déjà à la Salle, en fesaient quatre. Le dimanche suivant, sur les six heures du soir, par une pluye et un vent effroyables, le Sr de Bâville étant arrivé, marcha d'abord aux prisons, entendit tous ces pauvres innocens malheureux, qui avaient été arrêtez revenant de l'assemblée, dont quelques-uns lui déclarèrent que le Sr Teissier, viguier de Durfort, y avait assisté. Comme c'était une personne distinguée, ledit Sr de Bâville crut de ne pouvoir pas rendre un service plus important au roy et à l'Eglise, que d'en faire un exemple. Pour ce sujet, il envoya le lendemain au matin le Sr Darenne, major, avec un bon nombre de soldats, pour aller saisir ledit Sr Teissier. On arrive à Durfort; on parle audit Sr Teissier, qui, bien loin de résister ou de se sauver, comme il le pouvait aisément et comme ses amis le lui avaient conseillé, lorsqu'on avait veu approcher les soldats, aima mieux, dis-je, se laisser prendre, afin de rendre témoignage de sa foy à la gloire de Dieu, et d'amener par son exemple tous les autres

fidèles; il aima mieux, dis-je, se laisser prendre que d'être privé de la gloire éternelle, qu'un opprobre imaginaire allait précéder. Etant arrivé à la salle, il fut présenté au Sr de Bâville, sur les sept heures du soir du lundi gras, 25e jour de février, et interrogé par lui comme s'en suit : « Es-tu Teissier, viguier de Durfort? » Il répondit : « Ouy, Monseigneur. — Où étais-tu la nuit du mardy au mercredy dernier? — J'étais allé prier Dieu, répondit-il. — Vraiment! dit l'intendant, prier Dieu! Ne pouvais-tu pas prier Dieu chez toi? — Jésus-Christ nous apprend, répondit notre martyr, que lorsque nous serons deux ou trois assemblés en son nom, il sera au milieu de nous. — Mais quoy! ajouta l'intendant, ne sais-tu pas que le roy a défendu ces sortes d'assemblées? — Je le say, repartit le sieur Teissier; mais je say aussi qu'il faut obéir plutôt à Dieu qu'aux hommes; et je ne croy pas que le roy soit en droit de défendre de prier Dieu, et surtout de le prier pour lui-même. — L'intendant : Mais, un officier comme toy, qui devrais donner l'exemple et employer l'autorité que tu tiens du roy à empêcher ces sortes d'assemblées, tu t'y trouves des premiers. — Teissier : C'est cette qualité d'officier qui m'oblige en partie à m'y trouver, pour prendre garde que tout s'y fasse par ordre; qu'il ne s'y fasse rien contre le service du roy, et pour vous en donner avis si nécessaire. — L'intendant : Mais il faut obéir. — Teissier : Je vous l'ai déjà dit, Monseigneur, il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes. — Menez-le là où vous savez, dit alors l'intendant au Sr Darenne, qui était présent. » Celui-ci le reconduisit à la prison. Le lendemain matin, 26 dudit mois, ledit Sr intendant fit assembler le présidial de Nismes, auquel il présidait, et sur la simple et innocente déclaration que le sieur Teissier fit encore en leur présence, qu'il avait assisté à ladite assemblée qui s'était faite le 19, il fut condamné a être pendu. On vint lui prononcer sa sentence, de même qu'au nommé Puget, dont j'ay parlé ci-dessus. Le Sr Teissier, après en avoir écouté la lecture fort tranquillement, répondit : Béni soit Dieu! je mourray comme mon maître; mon corps est à vous, Messieurs; mais mon âme est à Dieu. Ce fut alors que M. de Gevaudan, qui était le rapporteur du procez, me dit à moy, qui suis l'écrivain fidèle de cette Relation, et qui étais pour lors missionnaire à la Salle : Monsieur, nous vous le remettons; ayez en soin. J'avoue que les larmes me vinrent aux yeux, tant pour l'horreur du supplice auquel je le voyais condamné, qu'à cause de la croyance où j'étais qu'il allait être damné, s'il mourait dans sa religion. Je l'embrassay en présence de M. le marquis de Staffort, frère du comte de Firmarcon, et de quelques soldats, et je fis mon possible pour le faire rentrer dans l'Eglise romaine : je croyais bien faire; mais plus je le sollicitais, et plus il éle-

vait son cœur et ses yeux vers le ciel en disant : Père éternel ! ô mon Dieu ! ne me laissez pas succomber à la tentation. J'insistais toujours, et, pour dire la vérité, je versay tant de larmes, que pendant plusieurs jours, j'en eus les joues tout en feu. Mon illustre martyr me voyant pleurer de la sorte, me dit, comme par une espèce de prophétie : « Monsieur, Dieu voit votre charité et votre zèle; vous ne serez pas sans récompense, vous mourrez de notre religion. — Ouy, dit le marquis de Staffort, qui était toujours présent, vous ferez comme saint Etienne, vous convertirez saint Paul. » Pour moy, sans penser presque à ce que je lui disais, je lui répondis : « Eh bien ! Monsieur, priez Dieu qu'il me convertisse. » L'effet a vivifié la prophétie; car, après avoir longtemps résisté à la pensée de la conversion, que Dieu, par sa grâce, et cette prédiction, entretenaient dans mon esprit, j'ay enfin été obligé, comme un autre Loth, à suivre l'ange qui me tirait hors de Sodome; et depuis huit jours, j'ay été assez heureux que d'accomplir cette prophétie, Dieu m'ayant fait la grâce de renoncer à l'idolâtrie et aux erreurs du papisme, entre les mains du savant et pieux docteur et profeseur en théologie, M. Wits, ministre de Berne, et par les soins charitables de M. Bermond, ministre français, du ministère et des lumières duquel le Saint-Esprit s'est servi pour achever de dissiper les ténèbres dans lesquelles j'avais croupi depuis mon enfance. Mais, pour reprendre notre relation, notre saint martyr, entendant le bruit qu'on fesait pour préparer la potence : Courage, mon ami, s'écriait-il, on nous prépare une échelle par où je dois monter au ciel. Je redoublais mes efforts et mes raisons pour lui prouver que s'il mourait dans sa religion, bien loin de monter au ciel, il allait être précipité dans les abîmes, au plus profond des enfers. — Mon Dieu, répondit toujours ce saint martyr, mon Dieu, mon Sauveur, je te recommande mon âme ! Enfin, après avoir persécuté en vain ce fidèle serviteur de Dieu pendant plusieurs heures, l'exécuteur entra dans le lieu où nous étions. Le hasard fit que ce bourreau, avant qu'il eût embrassé ce malheureux employ, avait souvent travaillé au jardin et autres terres du sieur Teissier; de sorte que, s'approchant de lui en tremblant, il lui dit : « Ah ! Monsieur, qui me l'aurait dit ! — Fais ton office, lui répondit notre martyr, sans s'émouvoir; Dieu le veut. J'ay souvent offensé mon Dieu; cependant il a encore tant de bontés pour moy, que de m'accorder de mourir pour son saint nom. Béni soit Dieu le Père de notre Seigneur Jésus-Christ. » L'exécuteur voulut encore lui dire quelque chose; mais je lui ordonnay de se taire. Il le lia ensuite en pleurant. Et nous sortîmes de la prison; nous passâmes à pied au travers d'une foule de peuple qui fondait en larmes. Lorsque nous fûmes arrivés au

milieu de la place où la potence était dressée, notre intéressant martyr, voyant une grande foule de peuple tout autour, commença à crier à haute voix : Je meurs de la religion. Je me mis alors à crier plus haut que lui, afin que le peuple n'entendît pas ce qu'il disait. Enfin, il monta sur l'échelle; je l'y accompagnay et montay deux échelons après luy, l'exhortant toujours de penser à son salut, de renoncer à l'hérésie et à rentrer dans l'Eglise romaine, s'il voulait entrer dans le paradis. Dans le temps que je reprenais haleine, car j'avais si fort crié, que j'en étais tout essoufflé, mon illustre martyr s'écria encore une fois qu'il avait assisté aux assemblées des fidèles; que c'était là tout le crime qu'il avait commis; qu'il mourrait pour la religion et de la religion. Après cette déclaration, qu'il crut apparemment nécessaire pour l'édification de ceux de ses frères qui pouvaient être présents, il parut ne plus penser à la terre, il tint toujours les yeux élevés vers le ciel; et enfin, dans le moment que le bourreau fesait son dernier office et qu'il le poussait hors de l'échelle, ce saint homme s'écria à haute voix et très distinctement : Mon âme en tes mains je viens rendre, car tu m'as racheté, ô Dieu de vérité ! Voilà la relation sincère et véritable de la glorieuse mort de ce bienheureux martyr, qui rendit son âme à Dieu, en la manière que nous venons de le dire. Cette mort a été accompagnée de circonstances assez extraordinaires pour être mise au nombre des merveilles que la divine Providence opère en quelques-uns de ses élus.

A ce grand Dieu, qui nous a rachetés par la mort et la passion de son Fils bien-aimé, soit honneur, gloire, force et puissance, aux siècles des siècles. Amen.

On peut voir par cette Relation comment mon cher père, de glorieuse mémoire, fut pris, interrogé, persécuté et enfin mis à mort pour la confession de la vérité. J'y ajouteray quelques circonstances que l'autheur de la relation a apparemment ignorées : Dez que la mission des gens de guerre commença dans le Languedoc, mon père, qui a témoigné pendant toute sa vie beaucoup de piété et de zèle pour la religion et une extrême horreur pour l'Eglise romaine, ne pensa qu'à sortir du royaume et à sauver toute sa famille, à l'éducation de laquelle il n'a jamais épargné ses soins.

Il avait des biens considérables; mais comme tout ce qu'il avait était en fonds de terre, il lui était impossible d'en rien sortir hors de France. Cette difficulté, quoyque assez grande pour un homme comme lui, chargé de famille, ne le rebuta pas.

Il fut seul sur les frontières du royaume pour se faciliter un pas

sage pour lui et pour sa famille, il fut même assez heureux pour sortir du royaume sans empêchement.

Il alla à Genève, où ayant trouvé Madame de Balthazar, dont il avait l'honneur d'être fort connu, cela lui fit penser que si cette dame voulait lui affermer une terre nommée Vezanci, située dans le païs de Gex, sur la frontière du canton de Berne, il pourrait obtenir la permission de s'y changer avec toute sa famille, d'où ensuite, il ne lui serait pas malaisé de passer dans les païs étrangers. Il en parla à cette dame, laquelle y ayant consenti, ils passèrent un contract avec lequel il revint en Languedoc, et fut d'abord à Montpellier trouver le marquis de la Trousse, pour avoir la permission de se changer à Vezanci avec sa famille. Ce marquis y fit d'abord quelques difficultés; mais enfin cédant aux pressantes sollicitations de quelques personnes distinguées, qui intercédèrent pour lui, il lui promit de lui faire avoir la permission qu'il lui demandait..... Mon père revint à Durfort pour disposer toutes choses pour son départ.

Cependant, comme il se faisait de fréquentes assemblées de fidèles, mon père ne manquait pas de se trouver à toutes celles qui se faisaient aux environs de Durfort, dont il pouvait être averti; il fut entre autres à celle qui se fit entre Mannoublet et Saint-Félix, le 19 de février, dont il est parlé dans la Relation, au retour de laquelle quelques personnes furent arrêtées, comme il est remarqué au même endroit. Nous apprîmes bien qu'on avait fait quelques prisonniers au retour de cette assemblée, mais nous ignorions que ces personnes eussent accusé mon père d'y avoir été; de sorte que le dimanche suivant, et le même jour que l'intendant arriva à la Salle, il se trouva à une autre assemblée qui se fit dans un lieu peu éloigné de celui où s'était faite la précédente. Quoy que je n'eusse alors que treize ou quatorze ans, je l'y avais accompagné. Lorsque nous en revenions, nous fûmes rencontrés par un détachement de dragons, qui nous ayant aperceus d'assez loin, se doutèrent de la vérité et vinrent vers nous; voyant cela, nous prîmes à travers champs, par des endroits coupez de bois et de rochers, par où, il leur était impossible de nous suivre, du moins à cheval, ce qui les obligea à tirer plusieurs coups sur nous, mais ce fut sans effet. Nous nous dérobâmes bientôt à leur poursuite, et nous arrivâmes heureusement dans une maison que nous avions hors du lieu de Durfort où nous demeurions la plupart du tems.

Dez que nous y fûmes, croyant d'être en sûreté, car il n'y avait pas d'apparence que nous eussions été reconnus, mon père commença par rendre grâces à Dieu de nous avoir délivrés du danger que nous

avions couru; ensuite, il prit la Bible pour y lire en présence de la famille selon sa coutume. A peine avait-il commencé à lire, que nous fûmes avertis qu'il y avait un détachement de soldats qui venaient pour le prendre; et en effet, nous vîmes ces soldats qui commençaient à envahir la maison où nous étions. Comme il y avait à cette maison une porte de derrière, qui était encore libre, et par laquelle mon père pouvait se sauver aisément, son frère et quelques autres personnes qui se trouvèrent pour lors chez nous, firent tout ce qu'ils purent pour l'obliger à se sauver. Nous nous jetâmes à ses pieds, mes sœurs et moi pour l'y obliger, mais toutes nos prières et nos sollicitations furent inutiles; il nous dit toujours qu'il n'avait commis aucun crime, et qu'il n'avait rien fait qu'il ne fût encore prêt de faire, s'il en avait la liberté. Sur cela, les soldats étant entrés dans la maison, ils se saisirent de lui; il se laisse prendre et conduire comme un agneau sans ouvrir la bouche. D'abord, on le fit sortir du logis par un orage affreux, et qu'il pleuvait à verse, sans vouloir attendre qu'on luy allât chercher un cheval, et on le conduisit à pied, au travers des boues et des torrents de pluye à la Salle, distant de Durfort d'environ trois lieues. Je fus le seul de la famille qui eus la fermeté de le suivre, malgré les blasphèmes des soldats et les mauvais traitements qu'ils me firent en chemin. Lorsque nous fûmes arrivés, on me sépara de mon cher père, on l'enferma, et on me laissa, moy, sur le pavé ou je restay quelque tems sans savoir que devenir. Enfin, un marchand, ami de mon père, ayant appris ce qui se passait, me vint prendre et me mena chez lui.

Dès que le marquis de la Trousse eût appris que mon père était arrivé, il fut le voir lui-même; il commença d'abord par lui reprocher qu'il avait abusé de la bonté qu'il avait eue pour lui, de lui prometre de lui faire avoir la permission d'aller au pays de Gex; qu'au préjudice de cela, il avait fait des assemblées contre les défenses du roy et contre son service; que par là, il ne méritait pas moins que la mort, et qu'il n'y avait rien qui l'en pût garantir. Mon père lui répondit sans s'émouvoir, qu'il ne croyait pas d'avoir fait rien de contraire à la bonté qu'il avait eue pour lui, ni contre le service du roy; qu'il n'avait fait que suivre les ordres de son grand Maître, qui lui ordonnait, à lui et à tous les fidèles, de s'assembler en son nom avec promesse qu'il serait au milieu d'eux; qu'ainsi, il n'avait fait que suivre les mouvements de sa conscience en se trouvant dans ces assemblées, où d'ailleurs, bien loin qu'il s'y fût passé quelque chose contre le service du roy, on avait prié Dieu pour sa personne et pour la prospérité de l'Etat; qu'à l'égard des menaces qu'il lui faisait de la mort,

s'il l'avait appréhendée, il ne serait pas là où il était; qu'il était entièrement résigné à la volonté de Dieu et qu'il espérait qu'il lui ferait la grâce de confesser sa vérité jusqu'à la fin. Le marquis de la Trousse, voyant sa fermeté, commença à luy parler d'un ton plus doux; il lui dit qu'il savait qu'il était honnête homme, qu'il le plaignait, et qu'en considération des personnes qui lui avaient parlé de lui à Montpellier, il serait bien aise de lui rendre service, mais que les ordres du roy étaient si précis, qu'il serait très certainement condamné à la mort s'il persistait dans son entêtement; que le seul moyen qu'il eût de s'en garantir, c'était d'abjurer l'hérésie et de rentrer dans l'Eglise romaine; moyennant quoy, il lui engageait sa parole et son honneur, qu'il le tirerait du mauvais pas où il s'était jeté par son imprudence. Mon père lui repartit qu'il lui était très obligé de sa bonne volonté, mais que bien loin de changer de religion, ou de faire la moindre démarche qui semblât tendre à cela, il ne lui promettait pas même de ne se trouver plus aux assemblées des fidèles s'il lui était possible de s'y trouver, quand il devrait perdre, par les plus horribles supplices, mille vies s'il les avait. Après cette conversation, qui dura encore quelque temps, Monsieur de la Trousse s'étant retiré, mon père fut conduit devant l'intendant de Bâville où il subit l'interrogatoire dont le précis est dans la relation du missionnaire; après quoy on le ramena dans sa prison. Le même soir, fort tard, le marquis de la Trousse, soit par un reste d'humanité, soit en considération des personnes qui lui avaient parlé pour mon père, envoya à la prison quelques amis de mon père, pour l'exhorter encore, de sa part, de n'achever pas de le perdre, lui et sa famille, qu'il ne fît seulement que promettre de changer de religion, et que moyennant cela non-seulement il le ferait élargir, mais qu'il lui promettait de lui faire avoir la permission qu'il lui avait promise d'aller demeurer au païs de Gex, d'où il ne lui serait pas difficile de passer dans les païs étrangers. Mon père demeura ferme et inébranlable à toutes ces tentations; il dit mille choses touchantes et édifiantes à ces fâcheux amis, et il finit en leur disant, qu'à l'égard de sa famille, il ne laisserait pas ses enfants orphelins, qu'il les laisserait entre les mains d'un Père qui ne les abandonnerait pas, d'un Père qui avait promis de faire miséricorde en mille générations, à ceux qui l'aimeraient et qui garderaient ses commandements. Qu'il reconnaissait qu'il était un grand pécheur, mais que Dieu lui fesant la grâce de le confesser jusques à la mort, il était persuadé qu'il ferait miséricorde à ses chers enfants, et qu'il ne les laisserait pas orphelins. Ces personnes s'étant retirées, il passa le reste de la nuit en prières, comme nous le sûmes depuis.

Le lendemain, je sortis de bon matin pour chercher les moyens de revoir mon cher père ; comme j'approchai de la prison, je trouvay qu'on l'en sortait lié et garrotté comme le plus infâme scélérat, pour le conduire encore une fois devant ses juges. Dès que je le vis, je courus à lui pour l'embrasser, résolu à me faire tuer à ses côtés, plutôt que de le quitter à l'avenir ; mais un des soldats qui le conduisaient me donna un si grand coup sur la poitrine, de la bouche de son mousquet, qu'il me renversa dans la boue à demi-mort. Ce coup fut si rude que je m'en suis toujours senti depuis, et je ne doute pas que ce coup n'ait été la cause d'une faiblesse de poitrine à laquelle j'ay été sujet depuis, et qui fait que j'ay souvent craché du sang, et que j'ay traîné et traîne encore une vie languissante qui me rend incapable du moindre exercice. Quoy qu'il en soit, je fus si étourdi par ce coup, que de longtemps je ne sus ou j'étais; je ne vis plus mon cher père, et je ne l'ai plus vu depuis. Quelques personnes charitables me relevèrent et me menèrent chez le marchand où j'avais passé la nuit et ou je trouvay mes deux sœurs qui, après avoir marché une bonne partie de la nuit, par un tems extrêmement fâcheux, s'étaient rendues à la Salle pour rendre leurs devoirs à notre cher père, s'il leur était possible. Deux heures après, on vint nous dire que notre cher père avait été condamné à être pendu, et que la sentence serait exécutée le même jour. A cette terrible nouvelle, nous sortîmes tous trois de la maison où nous étions, sans qu'on pût nous en empêcher, remplissant les rues par où nous passions, de nos cris et de nos gémissements; ce qui attirait dans les rues la plupart des habitants de la Salle, qui fondaient en larmes de voir notre déplorable état. Le marquis de la Trousse, devant la maison duquel nous passâmes par hasard, ayant entendu du bruit, se mit à la fenêtre, et ayant veu ce que c'était, bien loin d'être touché de notre désolation, il cria qu'on lui ôtât cette canaille de devant les yeux, et qu'on les gardât jusques après l'exécution de mon père. Nous nous jetâmes à genoux dans la boue où nous étions pour le conjurer, au nom de Dieu, de nous permettre au moins de dire le dernier adieu à notre cher père. Ce monsieur nous répondit par des menaces, et commanda à quelques soldats qui étaient de garde autour de son logis de nous enfermer et de nous garder, ce qu'ils firent tenant toujours l'épée nue à la main, jusques au lendemain qu'on nous mit en liberté. Le même jour, l'ami de mon père, dont j'ay déjà parlé, nous fit conduire à Durfort, où peu de jours après on vint se saisir généralement de tout ce que nous avions, en vertu de la sentence de mort qui avait été rendue contre mon pauvre père, et qui confisquait, au profit du roy,

tous ses biens ; de sorte que nous nous voyions par là bientôt réduits à mourir de faim où à aller mendier notre pain de porte en porte, si nos parents, nos amis et quelques personnes charitables n'y avaient pourvu. Feu mon père avait pris trop de soin de nous élever dans la piété et dans l'horreur pour l'idolâtrie de l'Eglise de Rome, pour nous laisser tenter à toutes les belles promesses qu'on nous fit dans la suite, si nous voulions renoncer de bonne foy à l'hérésie, comme parlaient ceux qui voulaient nous séduire. Aussi, dez que nos premières larmes furent essuyées, je ne pensay qu'à sortir de France et tâcher d'aller en Suisse, joindre mon frère aîné qui y était ministre depuis avant la révocation de l'Edit de Nantes ; ayant été condamné dez ce temps-là à être pendu, et ayant été exécuté en effigie, pour avoir prêché et administré le sacrement de la sainte Cène sur les mazures du temple de Saint-Hippolyte. M'étant donc accompagné de plusieurs autres personnes qui étaient dans le dessein de sortir de France aussi bien que moy, nous fûmes heureusement jusqu'aux Echelles, et il ne nous restait plus qu'à passer le Rhône, pour être dehors de notre malheureuse patrie, lorsque nous fûmes arrêtés. Ceux qui nous prirent, après nous avoir exactement fouillés et s'être saisis de tout ce que nous pouvions avoir, nous lièrent les mains derrière le dos, comme à des criminels, et nous traînèrent à Grenoble, où nous fûmes jetés dans des basses fosses, où nous serions sans doute morts de misère si quelques personnes charitables ne nous eussent assistés secrètement. Peu de jours après notre arrivée, on nous mena au parlement, où sur l'aveu que nous fîmes dans notre interrogatoire, que notre dessein était de sortir du royaume quand on nous avait pris, nos juges nous menacèrent des galères si nous ne changions pas de religion. Ces menaces ou les souffrances que nous endurions dans les cachots où l'on nous avait comme ensevelis, obligèrent quelques-uns de la troupe de se révolter ; les autres furent condamnés aux galères, et cinq mois après, ils furent attachés à la chaîne qui passait par Grenoble pour aller à Marseille.

Pour moy, soit qu'on me trouvât trop jeune ou peut-être trop faible, car j'étais si maigre et si exténué que je n'avais pas la figure humaine, soit par quelque autre motif que j'ignore, il n'y eut point de jugement contre moy que je sache. On me garda encore quelque tems dans le même cachot, où étant seul et privé de la compagnie et des consolations de mes chers compagnons, je souffris plus qu'on ne saurait l'imaginer. Enfin, on m'en tira lorsque j'y pensais le moins, on me mit sur un bateau qui me conduisit au Pont-Saint-Esprit, après m'avoir menacé de la corde si on venait jamais à me rat-

traper sortant du royaume. Mais par la grâce de Dieu, ni leurs menaces, ni le mauvais succès de mon premier voyage, ne me rebutèrent point; je ne laissay passer que le tems qui était nécessaire pour rétablir ma santé, qui était fort mauvaise, tant à cause des souffrances que j'avais endurées dans les prisons de Grenoble, que par le coup de mousquet que j'avais reçu du soldat à la Salle; de sorte que, dez que je me sentis assez de forces pour marcher, je me remis en chemin, je sortis heureusement de la cruelle Babylone, et Dieu m'a fait la grâce de venir dans un païs où je puis le servir publiquement et purement sans aucune crainte. Mon estat valétudinaire, qui ne me permet pas de travailler pour gagner ma vie, m'a fait passer par diverses épreuves depuis que je suis hors de France; mais quelles que ces épreuves aient été et quelles qu'elles puissent être à l'avenir, j'espère de la miséricorde de Dieu, qui m'a soutenu jusques icy, qu'il ne m'abandonnera pas à l'avenir, et que je continueray ma course avec joye jusques à ce que j'aille jouir de la vie des bienheureux, que ce grand Dieu réserve à ceux qui auront vécu et qui seront morts en son amour et en sa crainte. Pour mes sœurs, la plus jeune sortit aussi de France peu de tems après moy, et Dieu a fait la grâce à ma sœur aînée de nous suivre dans la Suisse. Quoyqu'il y ait un nombre infini de confesseurs, qui ont incomparablement plus que moy, j'espère que ceux qui liront cet écrit prendront en bonne part le peu que je viens de dire de mes souffrances; ce qui servira du moins à faire voir que si mon cher père est mort en véritable martyr, il avait vécu en véritable chrétien, ayant élevé sa famille, autant qu'il lui avait été possible, en la crainte de Dieu et l'amour de sa sainte religion.

Je souhaite de tout mon cœur que cet écrit tourne à la gloire de Dieu et l'édification de l'Église, qui est le seul but que je me suis proposé en le livrant au public.

RÉTABLISSEMENT DU CULTE RÉFORMÉ

A OBERSEEBACH ET SCHLEITHAL, EN BASSE ALSACE

PAR ARRÊT DU 11 DÉCEMBRE 1780.

Le traité de paix de Westphalie avait établi les conditions auxquelles les luthériens et les réformés auraient le libre exercice de leur culte dans l'empire germanique et dans la province d'Alsace, qui venait d'en être détachée. En vertu de ce traité, les réformés des deux villages d'Oberseebach et de Schleithal, situés sur la frontière septentrionale de la basse Alsace et possédés alternativement par l'électeur palatin, l'évêque de Spire et le roi de

France, avaient évidemment le droit de continuer à adorer Dieu à leur manière, à conserver leur temple et à faire salarier leur pasteur par le seigneur dimier du chapître catholique de Wissembourg. Il existe aux archives de la paroisse réformée de Strasbourg et de celle d'Oberseebach, église consistoriale de Bischeviller, plusieurs factures, suppliques et mémoires, après la lecture desquels on ne comprendrait pas que ce droit ait pu être contesté pendant près d'un siècle, si l'on ne savait pas que les jésuites étaient alors tout-puissants. Ce n'est que grâce à ces messieurs que ce droit a pu être non-seulement contesté, mais supprimé en 1709; et ce n'est que grâce à leur suppression, qu'il a pu être partiellement rétabli le 11 décembre 1780. Les princes et leurs ministres eurent beau protester de leur respect pour les traités, les jésuites trouvèrent toujours moyen de les éluder et de martyriser les réclamants, pour les faire abjurer.

C'est ainsi que, sur l'ordre de l'administrateur du grand baillage de Germersheim, auquel ressortissaient Oberseebah et Schleithal, douze bourgeois de ces villages furent emprisonnés à Altenstatt. Dans le nombre, il y avait des vieillards, dont plusieurs eurent les pieds gelés et qu'on laissa manquer de tout. L'un d'eux fut enfermé dans une chambre à fumer où il eût été infailliblement asphyxié, s'il n'avait pas pu respirer un peu d'air par la fente d'un volet. Par ce traitement, l'administrateur et le curé de Germersheim, qui regrettaient hautement que le Roi Très-Chrétien n'avait pas fait brûler tous les hérétiques, espéraient obtenir l'abjuration des prisonniers, qui avaient offert de se racheter par l'abandon de tous leurs biens et qu'on ne relâcha qu'après qu'ils eurent payé cent quatre-dix-neuf florins pour les frais d'entretien de leurs geôliers, et déclaré par écrit qu'ils étaient passés librement à l'Eglise catholique (1).

Ce n'est pas tout. Le 22 mai 1621, quatre archers commandés par un lieutenant, enlevèrent, à trois heures du matin, l'instituteur calviniste que les réformés d'Oberseebach et de Schleithal s'étaient donnés, et le conduisirent nu-pieds à la prison de Wissembourg où il fut détenu avec deux habitants d'Oberseebach qui l'avaient suivi pour savoir où on le conduirait et où il fallait lui envoyer ses habits. Dans même année, quatorze bourgeois réformés des deux villages furent condamnés à des amendes en argent et en cierges, pour n'avoir pas orné leurs maisons à la Fête-Dieu. Bientôt après, les réformés durent faire baptiser leurs enfants, bénir leurs mariages et enterrer leurs morts par les curés catholiques, réciter le *Credo* catholique à leurs bénédictions nuptiales, sous peine de nullité de leurs mariages, et présenter des parrains catholiques à leurs baptêmes, s'ils voulaient echapper au danger de voir enlever leurs enfants par la maréchaussée, qu'ils

(1) On comprend qu'après leur élargissement, ces malheureux ne se croyaient pas liés par cette déclaration.

étaient obligés d'indemniser. On alla jusqu'à exiger des parents réformés qu'ils envoyassent leurs enfants à l'école et à l'église catholiques.

Tant de vexations, dont l'évêque de Spire était le principal instigateur, déterminèrent les réformés d'Oberseebach et de Schleithal à réclamer l'appui des états généraux de Hollande, de l'électeur palatin et du roi de Prusse, qui s'intéressèrent vigoureusement en leur faveur, mais sans autre résultat que des promesses, des fins de non-recevoir et la réponse suivante du ministre de la guerre, d'Argenson, à un mémoire présenté en juin 1750, par le ministre plénipotentiaire de l'électeur palatin : « qu'il était vrai que « quelques réformés d'Oberseebach et de Schleithal avaient été emprison- « nés, mais qu'ils avaient été relâchés, et que, quant à l'exercice religieux, « rien n'empêchait ceux d'Oberseebach et de Schleithal de fréquenter les « églises réformées voisines du duché de Deux-Ponts. » Il appert encore des pièces relatives à l'intervention des souverains protecteurs des intérêts protestants, que, en 1750, le pasteur luthérien de Roth, Gervinus, s'intéressa particulièrement aux réformés d'Oberseebah et de Schleithal ; qu'il entra, pour cet effet, en correspondance avec le docteur Sack, premier prédicateur de la cour de Berlin, lequel reçut de la manière la plus affectueuse André Weissbeck, porteur d'une supplique à Frédéric le Grand, et fit son possible pour lui assurer un bon accueil ; que le roi de Prusse stimula le zèle de l'électeur palatin en faveur de ses anciens sujets, mais que les implacables adversaires du protestantisme, ayant réussi à faire passer la supplique des réformés pour un acte de rébellion, plusieurs d'entre eux furent arrêtés, chargés de chaînes et incarcérés à Haquenau, puis relâchés après le premier interrogatoire que leur avait fait subir le procureur-général de la cour souveraine de Colmar.

Depuis leurs requêtes à quelques princes du corps évangélique, qui avaient failli prendre une fin tragique, les réformés d'Oberseebach et de Schleithal semblent avoir été plus circonspects dans leurs démarches pour obtenir le libre exercice de leur culte ; du moins ne trouvons-nous dans les archives de la paroisse d'Oberseebach que quelques lettres et suppliques très modestes, adressées, dans ce but, de 1750 à 1763, à l'évêque de Spire, à l'intendant et au procureur-général de la Cour souveraine d'Alsace, et une lettre du pasteur luthérien Gelan de Rott, successeur du pasteur Gervinus, datée du 16 septembre 1754, qui réclame de nouveau les bons offices du prédicateur de la cour de Berlin, Sack, auprès de Frédéric le Grand ; mais rien ne permet de supposer que le roi de Prusse ait fait cas de cette réclamation, et on sait que par une lettre du 14 mai 1762, le duc de Choiseul, influencé par l'évêque de Spire, refusa l'autorisation de célébrer leur culte, aux cavinistes d'Oberseebach et de Schleithal (1).

(1) *Ordonnances d'Alsace*, t. II, p. 622.

Quoi qu'il en soit, la liberté religieuse ne paraît pas avoir fait des progrès dans ces villages avant l'avénement de Louis XVI, de qui l'on attendait la guérison de toutes les plaies de l'Etat et le redressement de tous les torts, en particulier l'émancipation des protestants, généralement demandée depuis le meurtre juridique de Jean Calas. Plein de foi au nouveau règne, le pasteur luthérien de Wissembourg, Schimmer, retrempa le courage des réformés d'Oberseebach et de Schleithal, leur fit entrevoir le succès d'une nouvelle demande en émancipation, et recommanda leur affaire au célèbre fabuliste Pfeffel, à Colmar, dont le frère, jurisconsulte du roi à Versailles, avait déjà rendus d'importants services à la cause protestante et qui ne refuserait certainement pas de lui en rendre de nouveaux. Pfeffel fit le meilleur accueil aux rustiques mandataires des protégés du digne pasteur Schimmer, auquel il écrivit, en date du 20 décembre 1774 : « Votre dé-« marche, en faveur de ceux qui vous remettront ces lignes, vous fait d'au-« tant plus d'honneur que, de nos jours encore, on a généralement peu « de sympathie pour les victimes de l'intolérance qu'on croit d'une autre « religion. Ces braves gens vous diront verbalement ce qui leur a été con-« seillé et ce dont on est convenu avec eux. Je voudrais seulement que mon « pouvoir égalât ma bonne volonté à servir ces malheureux. Il conviendrait « peut-être d'attendre, pour agir, que le soleil levant ait fourni une plus « ample carrière ; mais je subordonne volontiers mon idée à de plus sages « conseils. » Ces conseils ne paraissent pas avoir été conformes à l'idée de Pfeffel, car le 6 juillet 1775 déjà, nous voyons *Thibault Rittel*, en sa qualité de fondé de la procuration des réformés d'Oberseebach et de Schleithal, faire des démarches à Heidelberg, pour obtenir les pièces propres à établir leur droit au libre exercice du culte calviniste. Ce ne fut cependant que dans le courant de l'année 1778 que, en cette qualité, il fut envoyé à Paris où il arriva le 14 juillet. Rittel qui, en 1747 déjà, avait signé un mémoire à l'électeur palatin; qui, en 1750, avait pris part aux suppliques adressées au roi de Prusse, et qui, plus tard, avait pétitionné contre les parrains catholiques, qu'on avait voulu lui imposer, était un de ces hommes fortement trempés qui ne reculent devant aucun sacrifice pour arriver à des fins légitimes. Simple laboureur, ses nombreuses lettres font foi que, s'il n'avait pas approfondi la théorie du style, les règles de l'orthographe et celles de la ponctuation, il avait à côté d'un bon fonds de crédulité, de la finesse, du tact, de la persévérance et même de la perspicacité. Député à la cour du roi de France, sans avoir jamais quitté son village et sans savoir un mot de français, il a su se mettre en rapport avec les hommes les plus haut placés de la capitale et mener à bonne fin une affaire où avaient échoué l'électeur palatin et Frédéric le Grand. En partant pour Paris, il avait sans doute cru la terminer en quelques semaines; mais trompé dans son attente, ni les len-

teurs, ni les faux rapports, ni les privations, ni les maladies, ni les intérêts de famille, ni l'impatience de ses mandataires, ne purent ébranler sérieusement sa résolution de rester fidèle à son mandat. Il croyait à son étoile; mais malheureusement il joignait à cette qualité du grand homme le défaut ordinaire aux gens du peuple, de se défier de ses meilleurs amis, pour prêter l'oreille aux hâbleurs et aux intrigants. Ces derniers lui rendirent suspects M. de Pfeffel et M. de Baer, chapelain de l'ambassade de Suède, auquel il avait été spécialement recommandé, ainsi que M. de Silvestre, son avocat; de sorte que, à leur insu, il fit faire des placets par un autre avocat, sans considerer que les lenteurs dont il se plaignait ne provenaient que de l'intendant d'Alsace, qui ne se pressait pas d'envoyer son avis, indispensable en ces sortes de matières. Heureusement les défiances de Rittel ne s'étendirent jamais au pasteur Schimmer, qu'il eut soin de tenir au courant de ses entreprises, et qui n'eut pas de peine à rectifier son jugement. Mais, pour bien peindre cet homme, laissons-le parler lui-même, en commençant par sa première lettre, datée du 16 juillet 1778, et adressée au pasteur Schimmer (1).

« Je suis arrivé ici (à Paris) le 14 de ce mois et allé de suite chez le cé- « lèbre avocat M. de Silvestre, qui m'a conduit chez M. de Baer, ministre « de notre religion à l'ambassade de Suède. M. de Baer écrira en notre fa- « veur à M. de Pfeffel, qui est également de notre religion, a une place « considerable à Versailles, et est intimement lié avec M. de Campi, premier « commis au ministère de la guerre, où notre affaire sera traitée. M. de Sil- « vestre verra M. Target, l'envoyé et l'avocat de l'évêque de Spire, et con- « férera après-demain avec M. de Sickingen, ministre plénipotentiaire de « l'électeur palatin. Dimanche j'irai à Versailles avec M. de Silvestre. Je « verrai donc bientôt la fin de nos tribulations; mais comme j'ai beaucoup « de frais, particulierement pour des courses dans cette grande ville où la « chaleur est intolérable, je prie mes confrères de m'envoyer une lettre de « change de quatre à cinq cents francs. J'aurai soin de ne pas faire de dé- « penses inutiles (2).

« M. le pasteur me rendra le servive d'aller voir ma femme, de lui dire « que je me porte bien, que j'ai bon espoir, et que je reviendrai sain et sauf « à la maison. »

En date du 19 juin 1778, Rittel écrit à M. Schimmer : « Je suis toujours « content de mon voyage, et espère mener à bonne fin notre affaire. M. de « Pfeffel, duquel je vous ai parlé dans ma première lettre, m'a traité avec la « plus grande politesse, m'a ordonné de rester à Versailles et de manger

(1) Toutes ses lettres, à l'exception d'une seule, sont adressées à ce pasteur, ou collectivement à lui et à ses mandataires.

(2) Le compte suivant de l'hôte de Rittel, un maître doreur nommé Brerah, prouve que le brave homme a tenu cette promesse :

« avec ses gens, pour diminuer mes frais. Il m'a promis de faire son possible « pour le succès de ma mission.

« Il trouve mon passe-port suffisant pour ma personne; mais comme je « dois représenter notre paroisse, il a prié M. de Silvestre d'écrire à M. de « la Galaizière de légitimer ma mission, parce que la cour exige cette for- « malité. Je vous envoie à cette fin une requête à M. de la Galaizière, qui « devra lui être remise par une personne considérable, par M. le pasteur « Schimmer ou par M. le juge Mühlberger, afin qu'elle ne soit pas rejetée « par l'intendant. M. le sous-délégué Padoul sera également prié, par M. de « Silvestre, de nous donner un bon témoignage. Dès que la requête aura « été signée par M. l'intendant, on la renverra à M. de Silvestre...

« Si, à cause de la moisson et de mon absence, ma femme a besoin d'ar- « gent, mes confrères sont priés de lui en prêter; ils peuvent compter qu'ils « ne perdront rien avec moi.

« M. de Pfeffel approuve fort mon voyage à Paris, il veut que je reste ic « jusqu'à la fin de notre affaire, et écrira pour nous à M. le pasteur Geruler, « de Strasbourg (1). »

Après cette lettre, il y en a plusieurs qui traitent le même sujet et donnent des instructions pour obtenir un avis favorable de l'Intendant; mais, le 28 novembre 1778, déjà notre envoyé commence à perdre courage, et il écrit cette lettre désolée :

« Que le Seigneur soit avec vous, mon cher Monsieur le pasteur Schim- « mer, ma chère femme et mes bien-aimés frères. Je vous préviens que l'In- « tendant arrivera à Strasbourg le 15 du mois prochain, et, dans l'intérêt de « notre affaire, je désire que M. le pasteur Schimmer ou M. Sadoul accom-

Mémoir de Monsieur Diebelle Rittel, du 21 *aous* 1780.

Pour nourritur, depuis le premié de juen jusque 9 aous, à vien sous par jour, fait	70 l. » s.
Pour plussieur si tron,	1 »
Pour du sucre,	1 »
Pour de l'eau devis,	» 12
Pour de luille,	» 12
Pour du tabas,	» 10
Pour la potiquer,	2 »
	75 l. 14 s.

Reçu le montant du mémoire ci-dessus, à Paris, le 31 août 1780. Brerah.

Le reçu est de la main de celui qui a été chargé de payer les dettes de Rittel; la signature est en lettres allemandes et établit le véritable nom du doreur, qui, dans d'autres pièces, est appelé Brayé et Brayez.

On conviendra que, pour un envoyé extraordinaire, la dépense est modérée. Quant à l'hôte de Rittel, c'était sans doute un ouvrier allemand, auquel notre envoyé avait été adressé, et qui, avec un maître chapelier de Strasbourg, également logé chez lui, et *peut-être* l'interprète Lesbiche, formaient la camarilla liguée contre la marche suivie par MM. de Silvestre, de Pfeffel et de Baer.

(1) Le pasteur Geruler, de Strasbourg, qui s'occupait activement des intérêts des réformés d'Oberseebach et de Schleithal, était beau-père de M. de Pfeffel.

« pagne l'un de vous à Strasbourg, car nous sommes impatients de rece-
« voir une réponse de cette ville.

« Pour ce qui me regarde, je suis, Dieu soit loué, en bonne santé, mais « très affligé de rester loin des miens. Je suis plus souvent dans la peine que « dans la joie. Mon cœur crie jour et nuit, et mes yeux se fondent en larmes. « Et vous, mes chers frères, sachez que je n'ai pas pu écrire ces lignes sans « beaucoup de soupirs. Priez par conséquent, avec moi, le Maître de la mois-« son qu'Il envoie des ouvriers dans sa moisson. Mon cher Monsieur le pas-« teur Schimmer et mes chers frères, si j'avais su que l'affaire durerait aussi « longtemps, je ne serais pas allé à Paris pour mille florins. Je ne vous « dirai pas mes angoisses; car Celui qui me garde ne sommeille pas, et mon « doux Sauveur veille sur moi...

« Je ne sais quel parti prendre. Si je reviens chez moi, mon avocat sera « bientôt éconduit, car l'évêque de Spire nous fait une forte opposition; « mais elle ne le mènera pas loin si je reste ici, et si l'Intendant nous « prête son appui. »

Du 28 novembre 1778 au 28 mars 1779, plus de lettres de Rittel. A cette dernière date, nous en trouvons une écrite en français, de la main de l'interprète Lesbiche (1), où il est dit : « Les pièces sont déposées sur le bureau de « Sa Majesté. La communauté aurait désiré mon retour, notre avocat l'avait « conseillé ; mais des personnes d'esprit et qui connaissent la marche qu'il « faut tenir, m'ont conseillé de rester sur les lieux jusqu'à parfaite décision, « sinon, si je me fiais à l'avocat, nous n'en verrions jamais la fin. J'ai donc « sur leur conseil, présenté moi-même un placet au roi, le 24 du courant; j'en « ai donné un autre à M. Necker, contrôleur général, avec un mémoire in-« structif de notre demande et de nos anciens droits. Comme il sera présent « lorsque cette affaire se décidera au conseil privé du roi, j'ai imploré sa « puissante protection, et, suivant toute apparence, il m'a accordé la grâce « que je lui ai demandée. Dans le courant de la semaine prochaine, je me « transporterai à Versailles, au bureau du roi, et en celui de M. Necker, « avec mon interprète, où j'espère obtenir une réponse favorable. Aussitôt « que je l'aurai, je vous en ferai part. Communiquez, je vous prie, ma lettre « à mes confrères, desquels j'attends de jour en jour une réponse qui me « guidera suivant leurs intentions. La mienne est de ne pas quitter avant « que le roi n'ait donné ses ordres sur notre juste demande. » *(Suite.)*

A. Mæder.

(1) Plusieurs lettres de Rittel ont été écrites par Lesbiche, tantôt en français, tantôt en allemand.

BIBLIOGRAPHIE.

HISTOIRE DE FRANCE AU XVIe SIÈCLE.

I. RENAISSANCE. — II. RÉFORME. — III. GUERRES DE RELIGION.

Par J. MICHELET

3 vol. in-8° (5 fr. 50 c. chaque). Paris, Chamerot, éditeur, 1855-56.

L'histoire est l'épopée des âges civilisés, comme l'épopée est l'histoire des temps barbares. L'histoire est la grande poésie de notre siècle, la vraie muse de la France moderne, *ferrea vox*. Quelles fictions égaleraient jamais la majesté de nos annales! Après la Révolution et les guerres de l'Empire, qui transformèrent si profondément la vieille Europe, nous vîmes paraître, comme pour raconter ces merveilleux événements, une école de jeunes historiens, école nombreuse, multiple, qui se divise en plusieurs branches diversement recommandables, et qui a produit des œuvres illustres, entre lesquelles nous signalerons, comme deux monuments de l'art, l'*Histoire de Napoléon et de la Grande Armée*, par le général Ph. de Ségur, et l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre*, par Aug. Thierry, lequel toutefois n'est pas l'Homère, comme on l'a prétendu, mais le Walter Scott de l'histoire.

C'est dans cette phalange de jeunes historiens que nous trouvons, et parmi les plus vaillants, M. Michelet. Il se distingue par l'éclat, le mouvement, l'élan lyrique, et par la confusion systématique du récit, dans lequel il substitue constamment à l'ordre chronologique l'ordre philosophique et arbitraire des événements. De là, disons-le d'abord, une grave infraction aux conditions primordiales du genre. L'histoire, dont l'épopée est la forme originelle, est, avant tout, un récit (*Epos*); dès qu'elle perd ce caractère narratif, elle devient une thèse, une dissertation, un sermon, tout ce qu'on voudra, mais ce n'est plus de l'histoire. La pensée, chez M. Michelet, tourmente la forme historique, et l'emporte comme un torrent emporte sa rive. C'est de lui qu'on pourrait dire, comme d'un ancien : *Orator in historia*. Tout mouvement oratoire, en effet, se trouve dans son style, et toute beauté poétique comme toute fleur de langage. Science, philosophie, fabliau gaulois, idylle grecque, apologue oriental, et le caprice et la fantaisie forment le fleuve de son récit, non pas fondus dans son flot, ni même arrangés, mais dans un pêle-mêle éclatant, et roulés violemment dans son écume. M. Michelet est le Rhône de notre histoire : noble fleuve, mais hasardeux, et parfois innavigable; il s'abîme, il fait des cascades; il a des bruits magnifiques, et tombe en éparpillant ses eaux et en multipliant ses bouches dans la mer.

C'est quelque temps après la révolution de 1830 que parurent les premiers volumes de son *Histoire de France*. Ils révélèrent, malgré les défauts que nous signalons, un des plus grands styles de notre temps. L'investiga-

tion profonde, la touche brillante, le mouvement rapide, saccadé, en forment le triple caractère. Ce mélange invariable de qualités et de défauts éclatants, lui constituent, en définitive, un genre; c'est là son originalité, son type historique. La vie surtout y surabonde : *ars*, nous dit-il quelque part, est le contraire d'*iners;* il pratique sa poétique de l'histoire. M. Michelet, à ce compte, est un grand artiste. Mais la forme aussi est indispensable à la vie. Il ne revêt pas la pensée, débordante en lui, de la netteté solide de la forme; et ses figures, si hardiment ébauchées, et jetées par masses éclatantes, ne s'encadrent pas dans la rectitude inflexible d'un plan architectural. Entre tous les historiens de notre temps, il est peut-être le seul qui soit naïf, autre don rare du poëte. Il y a en lui de la naïveté gauloise; on y sent, jusque dans ses illusions, la sincérité véridique, l'accent convaincu de l'honnête homme jusque dans l'égarement de ses sympathies, et par-dessus tout, et en toute occasion, le cœur généreux du citoyen. La patrie, l'humanité, la nature sont les divinités en l'honneur desquelles, fervent adorateur, il est toujours prêt à entonner un hymne ou à rompre une lance. C'est ainsi que, champion du Collége de France attaqué, nous le vîmes, il y a quelques années, lancer tout à coup son livre du *Prêtre*, qui eut tant de retentissement, et repousser vaillamment, au nom de la liberté de l'esprit humain, les envahissements de l'esprit sacerdotal. Dernièrement encore, interrompant ses tragiques récits du XVIe siècle, il a laissé, comme par mégarde, s'envoler de sa retraite, où il venait d'éclore parmi les rouges-gorges et les rossignols, compagnons de son travail, l'*Oiseau*, un chant pastoral, un poëme bucolique, œuvre charmante, dirait-on, de quelque brame de l'Occident.

M. Michelet avait conduit son *Histoire de France* jusqu'à la fin du moyen âge, lorsque la révolution de 1848 survenant, il fit, selon son habitude, un bond, pour nous raconter, sous l'inspiration républicaine du jour, la grande révolution française. Peut-être aussi ne comprenait-il pas bien encore la Réformation; du moins, dans les *Mémoires de Luther*, n'avait-il que très incomplétement apprécié le gigantesque réformateur saxon. Le jour s'est fait insensiblement, et maintenant M. Michelet rétrograde jusqu'au commencement du XVIe siècle, et, renouant son récit interrompu, nous retrace la *Renaissance*, *la Réformation*, *et les Guerres de religion*. Tels sont les titres des trois derniers volumes dont nous avons à faire ici un examen spécial. Mais remarquons d'abord que cette manière de construire son œuvre doit nécessairement en altérer les proportions, et qu'il est à craindre que l'édifice, repris en divers temps et sous diverses inspirations, n'accuse l'absence de plan primitif et de principe générateur. Ce défaut matériel, et en quelque sorte extérieur, tient à un défaut interne plus grave encore. Sympathique écrivain, M. Michelet se passionne tour à tour pour le catholicisme, pour la Renaissance et pour la Réformation. Comment conciliera-t-il les contradictions de sa pensée, et ramènera-t-il les précipitations de son jugement à un principe fixe, immuable, éternel ? Il juge convenablement, enfin, Luther, Calvin, Coligny, les héros, les martyrs bibliques.

« Luther, dit-il, c'est l'aube, un réveil de mai, le réveil du monde. » Puis il laisse tomber, à propos de l'Evangile, ces étonnants, ces étranges mots : « Son astre aimable a lui au coucher de l'empire romain, sur les ruines de la Judée et de vingt nations. Son charme est plutôt celui d'une lune mélancolique que d'un fécond soleil. C'est le temps du repos ; c'est l'astre aimé des morts. » (*Réf.*, page 113.) Non, non ! c'est l'*Imitatio Christi* que désigne ainsi M. Michelet; astre nocturne du cloître, astre de la solitude, du silence et des songes, astre aimé des fantômes cénobitiques. Mais l'Evangile c'est le soleil des vivants, le soleil éclatant des forts ouvriers de Dieu, le soleil vivifiant des nations bibliques ; et jamais le monde n'avait été remué, transformé, régénéré, comme il l'est depuis trois siècles par les peuples de Luther.

Renaissance,—Réforme,—Guerres de religion, tels sont les sujets de ces trois derniers volumes. Ils sont, quant au style, les plus négligés peut-être. L'écrivain ne se lasse pas, mais il n'a pas le temps de coordonner, encore moins de revêtir ses idées; il les jette pêle-mêle, mais dans cette confusion d'hommes et d'événements, dans le tourbillon qui les entraîne, se dressent des figures dessinées de la façon la plus magistrale. Les portraits de François Ier et de Charles-Quint sont des images refaites à neuf, et d'autant plus ressemblantes, que le trait en est rustique, et la touche d'une réalité brutale. On dirait des ébauches échappées, dans un moment de fièvre, aux crayons implacables du Titien et de Michel-Ange. Léonard de Vinci n'aurait pas retracé d'un pinceau plus suave, plus ému, la poétique et douloureuse figure de Marguerite, reine de Navarre, femme savante, nature platonique, qui avait bu avidement aux sources de Luther et de Rabelais, qui portait, en gémissant, dans son sein le trouble et le tumulte qui résultent de doctrines incompatibles, et dont le cœur désolé reproduisait en cela les soulèvements et les tempêtes de son siècle.

Ces monarques, qui de leur vivant remplissent le monde, sont par la postérité rejetés dans les ombres du second plan. Les vrais rois de ce temps ce sont les hommes en qui s'incarnent les principes. Les hommes-principes prennent le pas dans l'histoire sur les hommes-sceptres. C'est Luther Loyola, Rabelais : Rabelais un troupeau, Loyola un ordre, Luther un monde. Voilà le triple antagonisme du siècle, nous dirons plus, du monde moderne. M. Michelet peint naïvement, fortement Luther. Il définit très bien son œuvre, retour à la Bible et à la nature. En proclamant le salut par la foi, il retrempe le christianisme aux sources de saint Paul, aux sources du Christ, et il ouvre aux peuples altérés ces sources immortelles par sa traduction de la Bible. Par sa traduction de la Bible, il donne à l'Allemagne, avec une foi vivante, une langue vivante, une littérature vivante. Ce que Dante a fait pour l'Italie, Luther l'accomplit bien mieux encore pour le monde germanique. Milton, Klopstock, Schiller sont ses fils ; et même encore, quoique à un moindre degré, Gœthe et Shakspeare. « Il n'y a rien, dit M. Michelet, à comparer aux Symphonies de Michel-Ange et de Rubens que certaines pages de Luther... Toutes choses au niveau de Bossuet, mais avec des accents poi-

gnants, profonds, intimes, humains, que n'eut point l'orateur officiel de l'Église de Louis XIV. »

M. Michelet signale très bien qu'une des reconstructions principales de Luther, c'est la famille. La pierre du foyer est la base de tout l'édifice domestique et social. Le catholicisme avait dénaturé la famille comme l'Evangile. A la famille naturelle, il substitue une famille factice, la famille monastique. M. Michelet fait remarquer que c'est là la cause de la fébrile agitation de la France, de la longue mort de l'Italie, de l'anéantissement de l'Irlande et de la Pologne. Le ver qui tue leurs troncs séculaires c'est le monachisme. Or, Luther, le puissant laboureur biblique, a déchenillé l'arbre de vie; il a détruit dans le verger de Dieu les larves ascétiques; de là l'incomparable vigueur des races évangéliques : l'Angleterre, l'Amérique, le nord de l'Europe.

Loyola c'est l'antithèse de Luther. Le catholicisme, s'inspirant de l'Inde, s'est posé au-dessus de la nature par l'ascétisme, au-dessous de l'Evangile par l'idolâtrie. Ce christianisme boudhique s'incarne dans la Vierge. La Vierge est la mère des ordres monastiques et des castes sacerdotales; la Vierge est la mère des papes. Voilà pourquoi Loyola s'en fait le chevalier, et pourquoi cet Espagnol lui voue une milice qui, sacrilégement, unit le nom de Jésus au génie de Guzman d'Alfarache. Loyola est armé contre la double loi de Dieu, la Bible et la nature. Par l'idolâtrie il abrutit les peuples, auxquels il ferme l'Ecriture et dérobe le Verbe, l'unique médiateur entre l'homme et Dieu. Par l'ascétisme, il mine insensiblement la famille, la société naturelle, et leur substitue les ordres monastiques, dont les innombrables corporations asservissent le monde à la papauté; par l'ascétisme, il énerve les peuples, et par l'idolâtrie ou l'adoration de l'homme, il produit le pouvoir du prêtre ou la théocratie, et le pouvoir du prince ou le despotisme : despotisme et servitude, voilà son œuvre. Voilà la raison profonde pour laquelle les nations papistes sont perpétuellement ballottées de servitude en anarchie, et d'anarchie en servitude. Elles aspirent à la liberté, mais vouées par la tutelle sacerdotale à une éternelle enfance, elles ne peuvent être libres; car pour l'homme comme pour les peuples, la liberté c'est la virilité dans la loi de Dieu, ou, comme dit saint Paul, *l'humanité parvenue a la stature parfaite de Christ*. Non-seulement M. Michelet voit très bien cela, mais, de plus, il a le courage de le dire, courage plus rare qu'on ne croit, en France.

En face de Luther, en face de Loyola, se pose hardiment Rabelais. Rabelais est la renaissance païenne, gauloise, épicurienne, scientifique, aristophanesque. Je ne doute pas que Panurge ne fût un très grand esprit. Peut-être même y a-t il une très profonde sagesse dans son livre; mais, dans tous les cas, c'est la sagesse de Gargamelle et de Gargantua. Je me défie d'un Platon qui, pour débiter sa philosophie, se barbouille de boue, et prend la croupe velue et les pieds de boucs d'un satyre. M. Michelet, qui flagelle justement Loyola, préconise beaucoup trop Rabelais. Ils sont l'un et l'autre en dehors de la nature et de la Bible, et le sensualisme n'abrutit

pas moins les peuples que l'ascétisme. Panurge, non plus qu'Ignace, n'a pas de famille, conséquemment de peuple. La famille de Rabelais, nous le répétons, c'est un troupeau de viveurs; la famille de Loyola, c'est un ordre de moines mondains; la famille de Luther, c'est une Eglise immense, une multitude de peuples, un monde.

François Ier avait à choisir entre ces trois génies du siècle. Il pouvait donner la France à Luther; il se tourna vers Rome. A la Bible, il préféra Gargantua. L'instinct, le tempérament, une politique insensée, des vues myopes sur l'Empire, décidèrent son choix. Les avertissements ne lui manquèrent pas. Rabelais, rappelant le fameux monogramme *S. P. Q. R.*, que Rome pontificale conserve encore, le traduisait plaisamment ainsi : *Si peu que rien.* Et Marguerite, profonde politique en ceci, non moins que fervente chrétienne, envoyant la Bible au roi, captif à Madrid, lui écrivait : « Une recluse a dit à un saint homme : *Si le roi lit saint Paul, il sera délivré.*» C'était lui dire assez : Tournez au protestantisme; la Réforme est l'Eglise de saint Paul; Luther est l'apôtre de Christ, le prophète de Dieu. Puissant talisman, en effet, qui l'eût rendu victorieux de l'empereur et maître de l'Empire. Au lieu de cela, il se tourna vers le pape, il se tourna vers le Grand Turc, et, prince intolérant et sceptique, il oscilla perpétuellement entre Rome, Mahomet et le Christ.

Ainsi une reine, des évêques, des princes, la politique poussaient au protestantisme François Ier. La nation l'y devançait; tout ce qu'il y avait de grand, de noble, de généreux allait à la Réforme. La justice, avec l'Hospital, la philosophie avec Ramus, la science et la presse avec les Estienne, l'art avec Marot, Goudimel, Cousin, Goujon, Palissy; la noblesse avec les Châtillon, les Rohan, les La Rochefoucauld. Les Lévis eux-mêmes, *ces maréchaux de la foi* catholique en Languedoc, ces soldats de l'inquisition romaine, furent entraînés par le tourbillon qui emportait les anciennes races cathares et léonistes du Midi. Bayard, quelques années auparavant, guerroyant dans l'Apennin, en embuscade sur le passage de Jules II, grommelait dans sa barbe, en agitant son gantelet de fer : *Je m'en vais l'empoigner, ce chétif pape!* La noblesse n'était pas plus catholique que le chevalier *sans peur*. Pourquoi François Ier ne se rappela-t-il pas son parrain de chevalerie? Napoléon prétend que c'est par *bêtise féodale;* mais comme Napoléon imita François Ier, il est probable que c'est pour un tout autre motif. Quoi qu'il en soit, Marguerite (la recluse) implorait Briçonnet (le saint homme). L'évêque répondait : « Le vrai feu fut dans votre cœur, dans celui du roi... Le voilà couvert, assoupi... Le bois est trop verd. » Le bois, en effet, était trop vert; et cela est vrai de François Ier, de Briçonnet, et même de Marguerite. La reine de Navarre, platonique, rabelaisienne, cœur tendre, mais mobile et vague, était-elle véritablement chrétienne, quand Brantôme nous la montre, dans l'inquiétude de sa pensée, penchée au lit des mourants, pour voir si l'âme, en quittant le corps, se révélait par des chants, comme on le disait de l'âme des cygnes. Cygne royal, elle s'éteignit dans les Pyrénées, et descendit dans sa tombe de Lescar, sans faire entendre au suprême instant l'hymne de

l'espérance évangélique. Ainsi ce roi, chevalier quand la chevalerie expirait, ne comprit pas la Réforme, qui ouvrait après les temps chevaleresques, l'ère des temps politiques. Il ne fut qu'une brillante et funeste anomalie; il rattacha la France à Rome comme une nef à son écueil, et suscita une tempête où son royaume et sa dynastie faillirent sombrer dans un océan de honte et de sang. Il mourut avec la perspective de ces orages, et sa maîtresse, qui n'attendait que son dernier soupir pour passer dans les bras de son fils; et le duc de Guise, qui devait tenter de ravir le royaume à sa dynastie, disaient en riant dans l'antichambre royale : *Il s'en va le galant!* Or, l'histoire, même indulgente, ne saurait lui faire une autre épitaphe.

Le lien qui unit de nouveau la monarchie française à Rome, encore mieux que le Concordat, fut Catherine de Médicis : cette nièce de deux papes était *athéiste*. Il faut lire dans M. Michelet le portrait de cette princesse, putréfiée de cœur comme de sang, *féconde d'enfants malades et d'enfants morts, et dont son mari se reculait instinctivement comme d'un ver né du tombeau de l'Italie*. A côté de ce portrait impur, il faut voir celui de Diane, la vraie reine aristocratique, sculptée par Goujon, appuyée sur son beau cerf favori, sous les traits de la déesse des forêts. Selon M. Michelet, le grand artiste aurait fait une satire politique sous la forme d'une idylle mythologique, traduite en marbre, de Bion et de Moschus. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'ingénieux interprète de ce mystère bucolique rivalise de grâce avec l'immortel sculpteur.

Saint-Germain, le vieux château pentagonal, entouré de forêts immenses, et toujours retentissant des abois des chiens, est le théâtre des amours de cette Diane et de son royal Actéon. C'est aussi le manoir préféré du monarque chasseur et de la reine florentine, le berceau de leur déplorable postérité. C'est là que Catherine mit au monde François II, un *roi pourri*, Charles IX, un *roi baroque et fou*, Henri III, un roi puéril et gomorrhéen. Là Elisabeth d'Espagne, Marguerite de Navarre ; et leur digne sœur aussi y fut couvée, Marie Stuart. Ce château de brique, d'un rouge sombre, porte sur sa coquille sanglante les symboles de la destinée de ses princes, comme les œufs des milans et des vautours. Rois et reines tenant élégamment le luth, le burin, le pinceau et le poignard, héros et héroïnes de tragédie, de roman et de ballades; assassins et courtisanes, tous poëtes, rossignols par le chant, et aussi par l'instinct de proie, et proie eux-mêmes d'une tragique destinée. Tous périssent tour à tour par la hache, la lance, le poignard, le poison, excepté Marguerite, la joyeuseté de ce long drame sanglant, qui but jusqu'à la fin le calice inépuisable du scandale et de la honte. Tous ces princes sont éclos dans ces murs sinistres avec les projets des massacres de Vassy, de la Saint-Barthélemy, les fureurs de la Ligue, l'invasion espagnole, les guerres civiles. Comme la salamandre de leur aïeul qui couronne ces tours, tous furent nourris dans ce foyer incendiaire; et ce manoir où ils furent allaités par le meurtre, imprégné d'idées de sang, et suant le sang par tous les pores, semble en avoir gardé sur la peau une teinte indélébile, éternelle. M. Michelet excelle à peindre ces orgies de meurtre et de volupté; il les peint

naïvement, négligemment, horriblement, et quelquefois à la Shakspeare.

C'est de Saint-Germain que partirent les théologiens catholiques et calvinistes, pour se mesurer au colloque de Poissy, en présence du jeune roi, de la reine et de la noblesse de France. Conférences trompeuses, jeux de la parole, quand se préparaient les jeux de l'épée. Les guerres civiles se préparent, et M. Michelet sculpte vivement les figures des acteurs indéfiniment variées du tragique drame. La tête du monde catholique ce n'est pas le pape, c'est Philippe II, roi d'Espagne ; un scribe flamand, un greffier d'inquisition entouré de paperasses, de soupçons, de projets de mort, dans son Escurial, palais, tribunal, sépulcre. Ses deux agents en France sont les deux Guises : le duc, un héroïque intrigant, un condottiere de génie, Français par la valeur, Italien par la ruse, mêlé du renard et du lion ; le cardinal, primat des Gaules, pape d'en deçà les monts, et représentant de l'Eglise gallicane au concile de Trente, titulaire d'une douzaine d'évêchés et d'archevêchés, et sceptique amant d'une reine athée. A la suite des Guises, les Tavanes, les Montluc, les Strozzi, les Gondi, les Gonzague, les Birague, un peuple de spadassins, et pour les conseiller, les jésuites, ces spadassins de l'Eglise romaine, ces Machiavels du christianisme des derniers temps.

En face de cette France machiavélique, italienne, espagnole, se pose fièrement la France biblique; un peuple retrempé dans le sang du Golgotha et les foudres du Sinaï, les stoïciens du christianisme, âmes fortes, héros martyrs, qui ont inscrit sur leur drapeau : Souffrir est doux pour le Christ et la patrie. Calvin est l'âme de cette France nouvelle ; Calvin, ce *grand et puissant théologien*, dont Farel est l'orateur populaire, et Bèze l'orateur académique, est le *Lycurgue*, le *Zénon* de la Réforme. Sa pensée est le moule de bronze d'un siècle, d'une Europe future, d'un monde à venir. Il transmet son âme aux pasteurs, aux capitaines, aux partis. Tous les chefs sont ébauchés d'après lui : c'est Dandelot, Montbrun, Montgommery, les vaillantes et terribles épées ; et ces deux viriles femmes, si fortement peintes par d'Aubigné, la reine Jeanne d'Albret et l'amirale de Châtillon. Mais la grande figure du drame, le héros du calvinisme, c'est Coligny : pieux, austère, triste, invincible, indomptable, un Macchabée huguenot, et, comme dit M. Michelet, un *Christ de guerres civiles*. La restauration de cette puissante et vénérable figure équivaut à une création historique. Guise n'est que le héros d'une chevalerie dégénérée, un champion attardé du moyen âge. Coligny est l'homme des temps nouveaux ; il a tous les instincts politiques de l'avenir. Patriote et chrétien, il a voulu doter son pays de trois immenses choses : la régénération religieuse et politique de la monarchie, l'organisation d'une armée plébéienne, la colonisation de l'Amérique : ordre social, force militaire, puissance maritime, c'est tout l'avenir de la France.

Non content de réhabiliter Coligny, M. Michelet réhabilite le parti dont il fut le vrai, le grand, le magnanime chef. Rome avait étouffé la vérité, et dicté ses calomnies à l'histoire. Elle prétendait que le calvinisme n'était composé que de nobles, et M. Michelet prouve que si les nobles en étaient les chefs, la masse en était bourgeoise, plébéienne, populaire. Elle préten-

dait qu'il avait autorisé la guerre civile, et M. Michelet prouve que les protestants souffrirent quarante ans de martyre avant de prendre les armes, et que cette prise d'armes fut impolitiquement condamnée par Calvin et par Genève. Elle prétendait qu'il avait le premier appelé les Allemands en France, et M. Michelet prouve que les catholiques avaient, deux ans auparavant, appelé l'Espagnol, et qu'ils voulaient livrer le royaume à Philippe II. Le rouge, la couleur espagnole, était la couleur des Guises et des catholiques; le blanc, la couleur nationale, était la couleur des Châtillon et des protestants. Les calvinistes arborèrent le drapeau de la France. M. Michelet montre Coligny, patriote aux dépens du protestantisme européen, et pour Charles IX et la France contre Elisabeth et l'Angleterre. Il s'écrie : En 1560, comme en 1815, le parti catholique fut le parti de l'étranger. Et cela est vrai.

C'est un grand spectacle que nous montre M. Michelet dans Coligny, après les défaites de Dreux, de Jarnac, de Montcontour, de Saint-Denis, à la tête d'une poignée de soldats, parcourant en long et en large, et en vainqueur, le sol de la France, uniquement soutenu par la double énergie interne de sa cause et de son âme : *Mole sua stat.* La grandeur de cette grave et triste épopée est encore rehaussée par le contraste d'une scène d'un comique achevé : ce sont les Guises feignant d'embrasser la Réforme pour gagner les princes allemands. « S'il en est ainsi, dit le duc aux docteurs d'outre-Rhin, qui naïvement lui expliquaient la Bible, c'en est fait, je suis luthérien. » Et son frère, les entendant soutenir que l'Ecriture n'admet pas des cardinaux : « Eh! que m'importe à moi, s'écria-t-il; si je n'ai une robe rouge, j'en porterai une noire. » Les deux frères se révoltaient de l'accusation d'avoir fait périr des protestants; ils jurèrent le contraire *au nom de Dieu leur créateur, et sur le salut de leur âme.* Effectivement, ils ne tuaient pas par religion, mais par politique et par férocité. « Eh! que m'importe à moi ta religion, disait le duc à un martyr, mon métier n'est pas de parler, mais de couper des têtes. » Guise, tout fumant du sang d'Amboise, assassiné à son tour, tint à son lit de mort des paroles rédigées, par les évêques, dans un sens de clémence magnifique, mais cruellement démenties par ses exécuteurs testamentaires, qui les traduisirent en coups de poignards au jour de la Saint-Barthélemy. .

Pendant que Luther et Loyola, dans ces terribles tragédies, se disputaient l'avenir de la France, que devenait Rabelais? M. Michelet prend bien gratuitement la peine de nous dire que ce joyeux compagnon n'était pas avec les protestants. Nous le croyons bien : qu'aurait fait ce gigantesque faune parmi les saints d'Israel? Il entraîne naturellement à sa suite les poltrons, les douteurs, les viveurs, l'innombrable *grex Epicuri porcorum.* Montaigne, qui répétait à tout propos : *Que sais-je?* et mettait son pyrrhonisme dans la bouche d'une oie, argumentateur digne de la thèse; Amiot, évêque de Senlis, qui naïvement rajeunissait la vieille morale et les vieilles immoralités de la Grèce; Ronsard, prieur de Saint-Cômes, qui, dans cette île de la Loire, refuge du grand Bérenger, le Luther angevin du XIIe siècle, traduisait l'*Amour mouillé* d'Anacréon, et les obscénités de l'Antholo-

logie; Joachim du Bellay et les poëtes de la Pléiade, rhéteurs, grammairiens, peseurs de syllabes, corrupteurs de la langue, foi romaine, mœurs grecques, art païen, et, en toutes choses, ravaudage mythologique. Ces pseudo-grecs, ces néo-latins, qui, selon Rabelais, *déambulaient dans l'inclyte cité que l'on vocite Lutèce*, invoquant les « Camènes, » et chantant « Héros et Cupido, » à la suite de la grande Diane, dénaturaient la langue, et pervertissaient la nation. Au moins le *gentil* Marot essayait de fredonner sur sa musette gauloise les solennels accents de David, et cette cornemuse de Cahors, qu'enflaient les fortes harmonies de Goudimel, devint le clairon des phalanges de Jéhovah. La Réforme, partout où elle s'établit, retrempa la langue, et cela devait être, puisqu'elle avait le Verbe. Il en fut de même en France. Notre langue enfantine, bégayante, ondoyante jusque-là, ne se consolide décidément que sous Calvin. Loyola, que nous sachions, n'a jamais parlé français. Rabelais, le Tourangeau, fils d'une terre et d'une doctrine, *molle lieta e dilettosa* , est le père d'une école épicurienne d'écrivains qui, dans une langue, à la vérité secondaire, mais vive, flexible, ingénieuse et charmante, a produit ce que la vieille sève gauloise a de plus original et de plus parfait. Toutefois, nous le répétons, la grande langue, la langue théologique, philosophique, oratoire, la langue de l'Eglise et du forum, part de la Réforme, et par Pascal le janséniste, et Bossuet le gallican, s'étend de Calvin à Rousseau. Il y a toujours plus ou moins de protestantisme dans la grande langue de la France.

Rabelais, père des poëtes et des philosophes, l'est aussi des politiques; seulement sa descendance se bifurque : la branche poltronne donne Montaigne; le rameau vigoureux et patriote produit les hardis auteurs de la *Satire Ménippée*. La Boëtie écrivit pour ce parti le *Contre-Un*, manifestation antimonarchique, qui s'inspire pédantesquement de Sparte et de Rome. Les politiques, comme les poëtes et les philosophes de ce siècle, procédaient de l'antiquité païenne; ils ne voyaient pas qu'il y a dans Moïse l'étoffe d'une demi-douzaine de Lycurgues et de Solons. Il faut leur adjoindre les légistes, de Thou, Harlay, Talon, parti respectable, dont Michel de l'Hôpital est l'immortel honneur. Tous sympathisaient avec la Réforme. L'Hôpital même était d'abord entré dans ses rangs; mais il en sortit bientôt, sans revenir au catholicisme, effrayé de la lutte dont la France allait être l'horrible champ de bataille. « C'était, dit Brantôme, un autre censeur Caton... Il en avait du moins toute l'apparence, avec sa grande barbe blanche, son visage pâle, sa façon grave. » Il n'avait point la vigueur des Catons : la verge du rude censeur eût fait fléchir sa main non moins que le glaive du grand stoïque. Au lieu d'aller combattre à Pharsale, il alla dans les champs *mener la vie de Laërte*. Il déplora en vers latins la Saint-Barthélemy : *Excidat illa dies!* mais c'est tout. M. Michelet, pourtant, est sévère envers ce vieillard, qui fit preuve, ce jour-là, d'un grand caractère. Ses domestiques, effrayés, voulaient barricader les portes: « Non, non, dit le chancelier, si la petite n'est bastante, ouvrez la grande! » Ces belles paroles manquent de leur encadrement tragique; au lieu d'avoir été prononcées dans la retraite d'Etampes, elles au-

raient dû l'être dans le tumulte de Paris. Les nobles paroles du chancelier eussent été l'accompagnement des saintes paroles de l'amiral. Et comme ces deux vénérables figures de l'Hôpital et de Coligny resplendiraient à nos regards émus, dans le lointain des temps et sur les rouges vapeurs du grand massacre !

Ainsi, la Réforme acclamée, appelée par toutes les classes, se vit successivement affaiblir par leurs défections qu'entraînait celle du roi. Non plus que la magistrature, la noblesse, cette autre colonne de la monarchie, n'eut l'intelligence des temps. La Réformation en politique comme en religion, fermait le moyen âge. La *chevalerie* finissait : l'infanterie, c'est-à-dire le peuple armé, lui succédait dans la défense du royaume; le peuple seul était suffisant aux grandes guerres de l'avenir. Colonel général de l'infanterie, Coligny était l'instructeur de cette armée populaire de la France moderne. La caste féodale n'avait donc, pour se perpétuer, qu'à se transformer dans la Réforme en une aristocratie législatrice. Tutrice de la royauté et institutrice de la nation, elle eût pris le rôle magnifique joué, dans les temps modernes, par l'aristocratie anglaise, et dans les temps antiques, par le patriciat romain. Une aristocratie, à cette époque surtout, était indispensable à la liberté. Mais au lieu de se placer comme médiatrice entre la monarchie et la nation, elle laissa la royauté se poser entre la noblesse et le peuple, et par là se populariser. La noblesse après cela n'eut plus qu'à périr ; pour dompter sa turbulence barbare, la royauté la fit passer par l'échafaud, et ses débris dégénérés dans les antichambres de Versailles, tombèrent de la hache de Richelieu sous la hache de Robespierre. Si la Réforme eût vaincu, la France n'eût pas eu ces deux sanglants niveleurs ; elle n'eût pas connu davantage Louis XIV ni Napoléon. Qu'aurait-elle donc obtenu en retour de tant de gloire? La foi, l'ordre, la liberté.

C'est un grand et lamentable spectacle que celui d'une nation jetée hors de sa destinée comme un astre hors de son orbite. Le grand coupable ici, c'est François Ier. Il est l'Œdipe de la France. Il perdit sa dynastie ; il perdit presque le royaume. Les rois ne vivent pas seulement, comme le commun des hommes, par la chair et le sang; ils vivent surtout par les principes générateurs de leur sceptre. Or, issue du mélange de deux principes impossibles, la monarchie chevaleresque de François Ier et la papauté cicéronienne de Léon X, et couvée dans le flanc d'une reine athée et corrompue, la dynastie des Valois n'était ni physiquement ni politiquement viable. Avant même de naître, ces hétéroclytes princes étaient condamnés à mort. Les monstres ne vivent pas. Si Henri III, si Marie Stuart eussent échappé au fer qui, des cadavres de leurs victimes, rebondit sur leur tête et dans leur cœur, nul doute que Dieu, pour effrayer encore plus le monde, ne leur eût envoyé, comme à Charles IX, la mort, une mort horrible et sans nom, comme il avait dit, quinze siècles auparavant, aux vers du sépulcre : Dévorez Hérode vivant !

On n'enfreint point impunément les lois de Dieu, qui sont les lois mêmes de la vie. La Réforme française eut aussi sa part des erreurs du siècle ; ce siècle

ne pouvait se dégager des limbes de la féodalité. Pendant que la noblesse catholique se serrait autour de la monarchie, la noblesse protestante, par similitude et par opposition, crut devoir se ranger autour de la petite royauté béarnaise. Qu'arriva-t-il? Antoine de Bourbon, indigne époux de Jeanne d'Albret, d'accord avec les Guises, faisait rompre et décapiter les protestants des Pyrénées que son héroïque femme protégeait en vain. Le prince de Condé, son frère, Esope batailleur et libertin, compromettait incessamment les destinées de la Réforme parmi les nymphes dont Catherine de Médicis s'entourait pour séduire les chefs huguenots. Après la mort de ce prince, mort héroïque qui fit oublier les légèretés de sa vie, il arriva que les phalanges d'Israël eurent pour chef, dans le jeune Henri, cet Eliacin de la Réforme qui devait tourner comme l'autre, un vrai fils de Rabelais. Rabelais, la cuirasse au dos, et le casque en tête, conduisant, avec des bouffonneries, l'armée des saints aux batailles du Seigneur! Cela dit tout; et qui ne prévoit déjà que cette comédie se terminera par le *saut périlleux* de Saint-Denis? Le même aveuglement dynastique inspira l'union de ce pantagruélique roi avec Marguerite de Valois, une incarnation des contes de la reine de Navarre. Ce mariage impolitique, impie, eût asservi le parti protestant à Charles IX si, dans son impatience, le roi catholique n'eût résolu d'en finir d'un coup de poignard, pendant la fête nuptiale. Coligny, le seul chef politique digne de la Réforme, ne put jamais surmonter l'hostilité de ces instincts féodaux, et le grand vieillard dut toujours s'incliner devant deux jeunes princes imberbes, parce qu'il n'était qu'un héros et qu'un saint. Ce sont là des erreurs, des fautes irréparables : le parti protestant en reçut le châtiment mérité ; mais Coligny en fut l'illustre, l'infortunée victime. Coligny obtient aujourd'hui le rang qui lui est dû ; il l'obtient par le double droit du génie et du martyre; et la palme que le crime unit à son épée en fait quelque chose à nos yeux de plus glorieux qu'un sceptre. Coligny n'est pas seulement le martyr de la Réforme, il est encore celui de la patrie; il est surtout, disons-le hautement, celui de l'humanité. C'est lui que peint, dans une autre grande victime, le chantre stoïque de Pharsale :

... Hi mores, hæc duri immota Catonis
Secta fuit : servare modum, finemque tenere,
Naturam sequi, patriæque impendere vitam,
Nec sibi, sed toti genitum se credere mundo.
... Urbi pater est, urbique maritus.

Le volume des *Guerres de Religion* se termine par la Saint-Barthelémy. C'est la catastrophe, le dénoûment de la tragédie. Les noces béarnaises servent d'encadrement au massacre : on dirait un drame de Shakspeare. M. Michelet peint admirablement Coligny, *ce Christ de la loi*, *cette tête de juge d'Israël*, entrant dans Paris. Charles IX marche à côté du vieillard; le roi lui dit : Mon père! Qu'y vient-il faire, cependant? Mourir, il le sait, mais conquérir le roi; il vient l'enlever à sa mère, au pape, et le pousser contre l'Espagne; il vient soutenir par sa présence au Louvre l'insurrec-

tion hollandaise, le protestantisme français qui succombe au dedans, mais qui triomphe au dehors; il vient (si on lui en laisse le temps) prendre Charles IX, marcher avec lui vers le Nord, arracher les Pays-Bas à Philippe II, et dépecer la monarchie de Charles-Quint. Tels sont ses projets. Pendant les noces fatales, entrant à Notre-Dame, où il servait de père à l'orphelin béarnais, et voyant pendus aux voûtes les drapeaux de Jarnac et de Moncontour, il dit : Nous en mettrons d'autres plus agréables à voir! C'était une déclaration de guerre à l'Espagne, à Rome, aux Guises. Les Guises se hâtent; ils aiguisent leurs poignards. Arrêtons-nous ici, laissons parler M. Michelet; nous abrégeons : « Coligny averti, refuse de quitter Paris. Le vendredi, 22 août, revenant du conseil, une balle lui emporta l'index de la main droite, une autre traversa le bras gauche. Sans s'émouvoir, Coligny montra la fenêtre, et dit : Avertissez le roi. L'illustre chirurgien Ambroise Paré coupa le doigt blessé; ses amis pleuraient; lui merveilleusement patient : Ce sont là les bienfaits de Dieu. Il y avait là un saint homme, le ministre Merlin; il dit à l'amiral : Vous faites bien de ne penser qu'à Dieu. Charles IX arriva : Mon père, dit-il, la blessure est pour vous, la douleur pour moi, et pour moi l'outrage. — Sire, dit l'amiral, si Votre Majesté tient à la vie, elle doit être sur ses gardes... Le blessé sur son lit était dans ses pensées. Quelles? La famille peut-être qu'il ne devait jamais revoir; ou bien plutôt cette grande famille de l'Eglise, orpheline de Dieu, dont la crise était venue sur toute la terre. Il avait cependant près de lui deux hommes admirables, le grand chirurgien du siècle, Ambroise Paré, et l'homme de la conscience, le saint pasteur Merlin. C'était un peu avant le jour (dimanche, 24 août); la cavalerie de Guises arrive aux portes; Cosseins, son capitaine, frappe au nom du roi. Le gentilhomme qui avait les portes ouvre et tombe poignardé; l'amiral se lève au bruit et dit au ministre : M. Merlin, faites-moi la prière! Il ajouta : Je remets mon âme au Sauveur. »

« Monseigneur, dit un des assistants, c'est Dieu qui nous appelle à lui. Il répondit : Il y a longtemps que je me suis disposé à mourir. Nicolas Muss, son domestique allemand, resta seul avec l'amiral. Cosseins, à la tête des Suisses força la porte. Behme dit : N'es-tu pas l'amiral? Coligny répondit posément : Jeune homme, tu viens contre un blessé et un vieillard; du reste, tu n'abrégeras rien. Behme, reniant Dieu, lui poussa dans le ventre son épieu; il frappa et refrappa sur la tête, et les autres enhardis, veulent lui donner chacun son coup. Guise était en bas, à cheval; il cria : Behme, as-tu fini? Behme et Sarlaboust jetèrent l'amiral par la fenêtre. Le bâtard d'Angoulême lui torcha la face : Ma foi, dit-il, c'est bien lui; et il lui donna un coup de pied. Guise, dit-on, en fit autant. Il y avait là aussi un Italien, Pétrucci; il coupa proprement la tête et la porta à la reine; on l'embauma avec soin pour l'envoyer à Rome. L'assassinat su au Louvre, la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois donna le signal pour convier la ville au massacre... Pendant plusieurs jours, il y eut pèlerinage à Montfaucon. On allait y voir je ne sais quoi d'informe qu'on disait être Coligny. Le roi y avait été des premiers avec la cour... on y conduisit les fils de l'amiral; l'aîné, âgé de quinze

ans, sanglotait; le plus jeune du nom de Dandelot, et digne de ce nom, regarda d'un œil ferme, voyant son père transfiguré, comme il le sera dans l'avenir. »

Cela est simple, grand, pathétique, terrible, et le crayon de M. Michelet, atteint, dans cette ébauche d'une réalité saisissante, le tragique pinceau de Tacite. NAP. PEYRAT.

COMMENTAIRES DE JEHAN CALVIN SUR LE NOUVEAU TESTAMENT.

Le tout reveu diligemment et comme traduit de nouveau, tant le texte que la glose, comme on pourra appercevoir en conférant les éditions précédentes avec ceste-ci. Tome III : sur les Epistres de S. Paul aux Romains, Corinthiens, Galatiens et Ephésiens; tome IV, sur les Epistres de S. Paul aux Philippiens, Colossiens, Thessaloniciens, à Timothée, Tite, Philémon et aux Hébrieux, et sur les épistres canoniques de S. Pierre, S. Jehan, S. Jaques et S. Jude, autrement appelées catholiques. Quatre très forts vol. grand in-8°, avec un beau médaillon représentant le Réformateur, et un Glossaire des expressions vieillies contenues dans les *Commentaires.* — Paris, 1854-55. Ch. Meyrueis et Comp., éditeurs 2, rue Tronchet.

Il y a déjà longtemps que le *Bulletin* annonçait les premiers volumes de cette importante publication (1). Elle est depuis quelque temps terminée, et doit être bientôt suivie d'une réimpression de l'*Institution chrétienne* et des *Commentaires sur l'Ancien Testament.* Ainsi, Calvin nous est peu à peu rendu, — car c'était en être privé que de le posséder seulement dans ces in-folio d'un autre âge, qui ne s'ouvraient que pour le savant et l'antiquaire, — et notre Eglise rentre en possession de son glorieux passé. Elle y trouvera, nous n'en doutons pas, de précieuses ressources pour améliorer le présent et préparer l'avenir; elle peut déjà mettre à profit ces trésors restés trop longtemps enfouis et inutiles.

On connaît le mérite de Calvin comme exégète; il ne lui manque aucune des qualités qu'on pouvait réunir de son temps : lucidité de la pensée, clarté et richesse du style, sens et savoir philologique, vivacité, et profondeur du sentiment chrétien; et l'on peut dire que si dans le genre où il s'est exercé, celui de l'exégèse pratique, il a été dépassé à beaucoup d'égards, il n'a encore pour l'ensemble de son œuvre aucun rival dans notre littérature théologique et religieuse. Plus riche que nous sous ces deux rapports, l'Allemagne n'a garde de mépriser Calvin; les *Commentaires* du Réformateur avaient obtenu chez elle les honneurs d'une édition latine avant qu'il fût question parmi nous d'une édition française, et nous souhaitons à celle-ci autant de lecteurs qu'en a eu l'autre au delà du Rhin.

Nous n'insistons ni sur le style de ces *Commentaires*, si remarquable encore dans la traduction française qui s'en fit du temps et sous les yeux de Calvin, ni sur leur caractère pratique et leur valeur religieuse, dont il a été question à propos des premiers volumes. Calvin n'avait pas seulement en vue les savants, quand il exposait le sens des saintes Ecritures : il s'adressait à toutes les classes de lecteurs; et tout en se mettant à la portée des plus simples, il ne laissait pas de mériter l'estime des plus érudits et l'ad-

(1) *Bull.*, t. III, p. 379.

miration de tous. Devancé et suivi par une pléiade de commentateurs que sa gloire a fait depuis oublier, il inaugurait pour l'exégèse une ère nouvelle. Cette science était véritablement à créer. Il fallait faire justice d'une infinité d'erreurs et d'inepties traditionnelles, d'allégories rabbiniques qui avaient régné pendant des siècles dans la théologie; il fallait étayer les doctrines bibliques sur leurs véritables fondements. Ce n'était point une tâche vulgaire que de renverser ce confus échafaudage de contre-sens, de subtilités, d'allusions forcées, sur lequel s'appuyaient les dogmes les moins scripturaires, et de donner aux autres une solide base. Profondément versé dans la connaissance des lettres profanes et sacrées, familier dès l'enfance avec Sénèque, dont il avait traduit un traité : avec Platon, qu'il cite souvent (1); avec Cicéron et tous les anciens; nourri de la lecture de l'Ancien et du Nouveau Testament; doué enfin du parfait bon sens, de la vigueur d'esprit, de l'instinct littéraire qui firent de lui un des créateurs de la langue française, Calvin sut s'orienter dès les premiers pas dans l'inextricable labyrinthe de l'exégèse scolastique. Les fantômes qui le peuplaient s'évanouirent à la vive lumière que jetaient tout à coup sur eux les flambeaux rallumés de la grammaire et de l'histoire, le sens pratique, l'amour et le courage de la vérité.

Calvin a la sagesse de ne pas encombrer sa marche des détails infinis de cette polémique. Si parfois il est contraint d'indiquer et de discuter le sens qu'il repousse, et s'il s'en acquitte alors avec une juste sévérité, plus souvent il marche droit à son but, et ne fait pas aux *Sorbonnistes* l'honneur de les écouter. Et n'était-ce point justice? S'ils trouvaient bon de voir dans le nom de Théophile, de ce personnage inconnu auquel sont dédiés le troisième Evangile et les Actes des apôtres, une désignation mystique de l'Eglise; si les mages s'informant où était le *roi né* récemment aux Juifs entendaient, au dire de ces savants docteurs, un roi méritant ce titre dès sa naissance, et « dont la majesté ne fût plus empruntée, » par opposition au commun des monarques; enfin, si l'or, l'encens, la myrrhe des mêmes mages représentaient à « quasi tous les expositeurs » le règne, la sacrificature et la sépulture de Christ, n'est il point vrai « que tout cela n'ha point de fermeté » (2), comme le dit Calvin; qu'il ne vaut pas la peine d'en fatiguer les lecteurs, et que la seule question qui reste à faire est de se demander ce qui, avant la Réforme, avait pu faire subir au bon sens des commentateurs une si étonnante éclipse?

Disons-le cependant, pour consoler les théologiens : les autres docteurs de Sorbonne n'expliquaient pas mieux Aristote; et l'histoire de Ramus, que M. Waddington vient de nous faire connaître, montre entre autres que la Réforme n'était pas moins urgente dans le domaine de la philosophie et des lettres que dans celui de la théologie.

En ramenant le christianisme à ses origines, la Réforme donnait en quelque mesure l'éveil aux études historiques : or, l'histoire et la grammaire sont, comme on sait, les deux lumières de l'exégèse. Mais on ne doit pas s'attendre à ce que tous les progrès se soient accomplis en un jour, ni que le génie d'un homme suffise à les réaliser. Un grand homme peut frayer une voie nouvelle, et cela suffit à sa gloire; mais il laisse toujours à ses succes-

(1) Non sans le nommer « un povre païen tastonnant en ténèbres, » *Comm. in N. T.*, IV, 634.

(2) *Comm. sur l'Harm. évang.*, I, 1, 74, 78.

seurs son œuvre inachevée. Cette première lueur historique que nous voyons poindre dans les *Commentaires* de Calvin a grandi depuis, et le temps n'est plus éloigné où cette aurore se changera en un jour complet. Déjà sous sa clarté bienfaisante, qui s'est pourtant plus d'une fois regrettablement voilée, l'exégèse est devenue une science indépendante. Le théologien peut aujourd'hui déterminer avec exactitude la pensée des auteurs sacrés, et cela, même quand il croit devoir réserver à certains égards sa propre conviction. Il n'en était pas encore ainsi pour le Réformateur : la révélation chrétienne renfermait sans doute à ses yeux un élément historique d'une valeur immense; mais elle restait trop pour lui ce qu'elle était exclusivement pour ses devanciers, un enseignement dogmatique, un vaste symbolisme, un ensemble de doctrines présenté sous des formes allégoriques et mystiques. C'est là le côté faible de Calvin. Affranchi en quelque mesure des entraves de la scolastique, il y restait en partie engagé, et il ne put secouer qu'en partie aussi les habitudes rabbiniques dont on l'avait imbu.

C'est une situation d'esprit que nous avons aujourd'hui quelque peine à comprendre. Emportés comme nous le sommes par ce mouvement que le XVI[e] siècle inaugura à la voix de Luther, de Calvin, de Descartes; élevés dans des écoles et sous des influences laïques, c'est pour nous chose naturelle que de penser sans contrainte, de pratiquer sans restriction et dans toutes les sphères ce libre examen dont l'exercice nous est aussi ordinaire et indispensable que la respiration l'est à notre vie physique. Nous avons perdu sans retour l'habitude de penser sous la discipline et le contrôle d'autrui. On pourrait nous imposer le silence, mais non certes une idée; nous enfermer dans les murs d'une prison, mais non couper les ailes à notre pensée. Il n'en était pas de même au moyen âge, et ce n'est pas le moindre inconvénient que présentât cette époque si vantée. Le joug de la tradition et de l'Eglise pesait sur tous les esprits; il est vrai qu'un petit nombre seulement le sentaient; que la masse portait le fardeau sans se plaindre; mais elle ne le portait pas moins. Et quand, à la Renaissance, l'oiseau voulut s'envoler, il se sentit pris au pied. Luther, Calvin, rompirent le lien, et furent ou se crurent libres; mais nous vîmes depuis qu'il restait encore plus d'une chaîne.

Ainsi Calvin se croyait affranchi du joug de la tradition; il croyait avoir purifié son exégèse de toute influence rabbinique. Ecoutez cependant. Saint Luc, en écrivant ces mots pour fixer une date : « Au temps d'Hérode, roi de Judée, » veut, selon lui, rappeler aux Juifs la triste condition où ils sont réduits par la conquête romaine, et leur inspirer le désir de voir bientôt paraître leur vrai roi, qui est le Messie. Zacharie et Elisabeth sont justes et craignant Dieu; cela veut dire que les deux vieillards observent les deux tables du Décalogue, et que la piété consiste dans deux séries de devoirs, dont l'une règle nos rapports avec Dieu, et l'autre nos rapports avec les hommes. Le nom de Jean signifiant *grâce*, symbolise la grâce annoncée à ceux que concerne le ministère du Précurseur. Le mot grec παρεστηκώς, par lequel un évangile indique que l'ange Gabriel se tient devant Dieu, étant au parfait et ayant le sens du présent, on doit conclure que cet ange « est serviteur de Dieu à jamais, et non pour un temps ou une affaire seulement. » Je prends ces exemples dans un seul chapitre (1); et que serait-ce si, franchissant quelques

(1) Luc I. Voir *Comm. sur l'Harm. évang.*, I, 6, 9, 15.

pages, je faisais d'après Calvin le portrait de Marie, la mère de Jésus, à qui l'ange tient un langage tout rempli d'expressions prophétiques, afin qu'elle reconnaisse plus aisément qu'il s'agit de la naissance du Fils de David; qui se montre « certaine et bien asseurée en soy-mesme de la restauration de l'Eglise, » et dont le cantique témoigne qu'elle est « fort bien exercée en la doctrine de l'Escriture? » (1)

C'est l'allégorie mise à la place de l'histoire; c'est la dogmatique dominant l'exégèse. Ce que font dans leurs commentaires les théologiens rationalistes, toujours occupés à se débarrasser d'un sens qui les gène et à réduire le texte biblique aux proportions d'un système arrêté d'avance, Calvin le fait quelquefois sans s'en douter, mais en faveur d'autres dogmes. Divinité de Jésus-Christ, souveraineté absolue de Dieu, prédestination et persévérance finale des élus, présence spirituelle du Sauveur dans l'eucharistie, abomination du papisme, voilà ce qu'il retrouve partout; ce qu'on rencontre à toutes les pages de ses *Commentaires*. Mais cette part faite à la critique, et Calvin est assez grand pour qu'on relève sincèrement ses défauts, il faut redire que les *Commentaires* ont marqué un progrès immense, et qu'ils conservent encore aujourd'hui une valeur considérable.

Ses défauts, en effet, sont partout balancés et atténués par les rares qualités que nous avons signalées. S'il cède parfois aux préjugés de son temps, il sait souvent s'élever au-dessus d'eux; s'il se laisse parfois dominer par son point de vue théologique, souvent aussi, il fait taire ses préférences, et parler le texte dans toute sa vérité. Il est intéressant d'étudier ainsi dans les *Commentaires* la sincérité du Réformateur. On le voit se faire violence pour se soumettre à l'autorité du texte, comprimer la passion dogmatique qui gronde dans son âme, et chasser à regret, des forteresses qu'ils avaient occupées, ses dogmes de prédilection, comme Platon chassait de sa *République* Homère, son poëte favori. Ainsi ce mot sur Jean-Baptiste : « Il sera plein du Saint-Esprit dès le sein de sa mère, » « n'emporte autre chose, dit Calvin, sinon, que dès la première enfance, on verra en Jehan des indices de vertu qui promettront de grandes choses » (2). Toute simple que soit cette explication, elle a dû contrarier la tendance de Calvin à exagérer le merveilleux du Nouveau Testament, tendance qu'il laisse trop souvent paraître. Et pour citer un autre exemple, ce mot de Jésus à la sœur de Lazare : « Une seule chose est nécessaire, et Marie a choisi la bonne part qui ne lui sera pas ôtée, » a presque toujours été pris pour une confirmation directe de la doctrine bien connue de la persévérance finale des élus. Qui ne l'a souvent entendu expliquer dans ce sens ? En dépit de son zèle dogmatique, Calvin l'interprète autrement : « Marie est empeschée, dit-il, à une besongne saincte et utile de laquelle on ne la doit pas destourber » (3). Quand on sait quelle tyrannie exercent les idées préconçues, et combien il est aisé de leur sacrifier un texte de minime importance, on s'étonne que Calvin ait pu s'en affranchir à ce point.

Le Réformateur entendait mieux la dogmatique que l'histoire; il était plus habile à enchaîner logiquement une suite de pensées, à coordonner un ensemble de vues, qu'à entrer dans l'esprit des temps passés, et à se repré-

(1) *Harm. év.*, I, 21, 36.
(2) *Harm. év.*, I, 10.
(3) *Harm. év.*, I, 350.

senter sous leur vrai jour les hommes et les choses d'autrefois. Il en résulte que ses *Commentaires* sur les livres historiques du Nouveau Testament sont bien inférieurs aux *Commentaires* sur les Epîtres, où la théologie occupe une plus grande place. L'exégèse de ces dernières ne donne prise que dans une faible mesure aux reproches que nous avons dû faire. Les quatre Evangiles, les Actes des apôtres ne furent étudiés qu'en dernier lieu, après les lettres de Paul et de Jean, et sous l'influence de leur théologie. Ainsi, la théologie avant l'histoire, la dogmatique avant l'exégèse, c'est là ce que nous trouvons dans Calvin, qui n'écrivit ses *Commentaires* qu'après l'*Institution chrétienne*. Il en est de même de la Réforme en général. La pensée religieuse qui lui donna naissance préexistait à l'étude qui fut alors faite de la Bible : la foi précéda l'examen. Nous sommes loin de nous en plaindre . c'est là que la Réforme trouva sa principale force ; c'est ce qui rendit son élan irrésistible. Mais l'herméneutique biblique dont il s'agit présentement en souffrit peut-être. Ce n'est que plus tard qu'elle reprit ses droits, et que l'exégèse réagit à son tour sur la dogmatique, comme on put en juger par les remaniements successifs que l'*Institution* subit dans les mains du Réformateur.

Nous avons déjà dit quelles idées influèrent sur sa manière d'interpréter les Ecritures ; mais ce qui nous frappe surtout dans les volumes que nous examinons, c'est l'élévation des idées morales. Les pensées qui reviennent le plus souvent sont salutaires à méditer. Elles montrent en particulier combien l'esprit nouveau, dont Calvin était l'apôtre, l'emportait sur l'esprit catholique du moyen âge. Celui-ci se plaisait à embellir les légendes des martyrs et de la Vierge, à peupler le monde de saints et d'anges ; conceptions gracieuses et touchantes, mais d'un spiritualisme justement suspect. Inflexible sur les droits de Dieu, Calvin ne réserve qu'à lui les hommages et l'adoration des hommes : la créature ne lui fait pas un instant perdre de vue le Créateur. Est-il question d'une intervention d'anges, dans le texte qu'il commente? il y trouve matière, non à s'étendre sur la félicité de ces glorieuses créatures, mais à louer la grandeur divine. « Si Zacharie, dit-il, craint pour la présence d'un ange, qui n'est qu'une bien petite étincelle de la clarté de Dieu, que seroit-ce de nous, povres misérables, si la majesté de Dieu nous fesoit approcher de sa grande lueur? » « C'est de Dieu, dit-il ailleurs, que les anges, tirent leur gloire, et il n'y a rien de louable qui ne vienne de là » (1). Ce spiritualisme incorruptible est en même temps un principe critique devant lequel vient s'évanouir tout ce que la tradition des hommes a ajouté au culte en esprit et en vérité. On le retrouve toujours au fond de la polémique, d'ailleurs si violente de Calvin contre les *papistes*. S'ils opposent l'ancienneté de leurs dogmes : « La vraye ancienneté, et qui mérite qu'on y adjouste foy et qu'on luy porte révérence, c'est, répond-il, celle qui prend sa source de Dieu. Car, quelque longue prescription d'années qu'il y ait aux inventions et traditions humaines, elles ne pourront pas toutefois acquérir si grande autorité qu'elle puisse ensevelir la vérité de Dieu (2) » Ce principe n'est autre chose, en réalité, qu'une intelligence profonde de l'Evangile. Calvin le définit « une solennelle publication du Fils de Dieu, manifesté en chair, affin qu'il délivrast le monde de la perdition en laquelle il es-

(1) *Harm. év.*, I, 8 et suiv.
(2) Comm. sur l'ép. de Jehan, IV, 636.

toit, et qu'il restablist les hommes de mort à vie (1).» Et cette idée si vraie de la religion chrétienne s'accorde bien avec l'amour humble et sincère de Calvin pour Jésus-Christ, dont il comprend merveilleusement l'abaissement et la gloire.

Calvin n'a pas commenté la deuxième et la troisième Epître de Jean, ni l'Apocalypse. On a lieu de penser qu'il se défiait de l'authenticité de ces écrits. Il a laissé sur la plupart des livres de l'Ancien Testament des *Commentaires*, dont la publication doit compléter la série des œuvres du Réformateur.

En résumé : Erudition profane et biblique, sans vain étalage; discussion brève et lumineuse du texte; polémique vive et passionnée contre le catholicisme et les herésies, mais inspirée par de nobles principes; idées religieuses simples, fortes, profondes, édifiantes; telles sont les qualités des *Commentaires* qui nous occupent. Leur défaut est de sacrifier trop souvent l'histoire à la théologie, et la couleur locale, c'est-à-dire la réalité, à un symbolisme erroné et vieilli. Etudiés avec sagesse et discernement, ces livres peuvent être un secours infiniment utile à ceux qui ont mission d'expliquer les Ecritures, une saine lecture pour tous, une des meilleures sources où l'on puisse étudier l'esprit de la Réforme, ainsi que le caractère et les besoins du siècle qui la vit naître. M.-J. Gaufrès.

LES FEMMES CHRÉTIENNES AUX PREMIERS TEMPS DE L'ÉGLISE.

Trad. de l'allemand de Munter, par L.-F. Boissard, pasteur à Glay. — Paris, J. Cherbuliez, 1855. In-8°, de xv et 152 pp.

En 1828, le docteur Münter, évêque de l'île de Séeland, fit réimprimer, en la dédiant au savant historien de l'Eglise Planck, une dissertation qui avait paru d'abord dans les Mémoires de la Société royale de Copenhague sous ce titre : *La Femme chrétienne dans la maison païenne*. C'est de cet opuscule que M. Boissard vient de donner une traduction.

Peut-être regrettera-t-on avec nous que le traducteur aît jugé à propos de substituer au titre choisi par l'auteur, un autre titre beaucoup trop général et, par conséquent, beaucoup moins exact. Le but du docteur Münter n'était pas de peindre le sort de la femme chrétienne dans les différentes positions sociales où les circonstances ont pu la placer ; mais de nous la présenter sous un point de vue particulier, comme épouse, mère, sœur, fille ou esclave, dans ses rapports avec son mari, ses enfants, ses parents ou son maître païens. L'idée n'a donc pas été heureuse ; mais à cela près, on n'a que des éloges à donner à M. Boissard, qui a surmonté avec tant de bonheur les difficultés inhérentes à toute traduction, que nous ne pouvons nous empêcher de témoigner le désir qu'il emploie, à l'avenir, son remarquable talent à faire passer dans notre langue des œuvres plus importantes.

Sans doute, le sujet de la dissertation du docteur Münter est bien propre à séduire même un savant, et l'on doit reconnaître que la question a été traitée par lui avec tous les développements que l'on était en droit d'atten-

(1) Argument sur l'Ev., I, xvii.

dre d'un professeur de théologie versé dans l'histoire ecclésiastique. L'auteur a recueilli avec soin dans les écrits des premiers Pères de l'Eglise, dans les Actes des martyrs de Ruinart, dans les Lois des empereurs romains et même dans quelques auteurs païens, tout ce qu'il a pu y trouver de relatif au sort de la femme chrétienne dans une famille païenne; mais à quoi tant de travail a-t-il abouti? Si l'on retranche de son opuscule un *Coup d'œil sur le Monde ancien au point de vue moral et religieux*, une longue digression sur les *Inconvénients des mariages mixtes*, une dissertation sur les *Apologies chrétiennes*, qui ne se rapportent pas d'une manière très directe au sujet de la dissertation, il ne reste plus qu'une très mince brochure. Encore, cette brochure n'offre-t-elle pas un ensemble de faits clairs, positifs, incontestables; on y rencontre quelquefois des conjectures qui ne nous semblent pas parfaitement justifiées.

Si, malgré sa science, malgré ses recherches, Münter n'est arrivé qu'à un résultat si peu satisfaisant, on ne doit pas s'en étonner. Dans l'antiquité, la femme n'était pas l'objet de cette galanterie chevaleresque, de cette espèce de culte hypocrite et sensuel qui ont caractérisé le moyen âge et lui ont jusqu'à un certain point survécu. Elle se tenait sagement renfermée dans le gynécée et n'aspirait point à jouer un rôle dans le monde. Les Grecs d'ailleurs, ainsi que les Orientaux, et on peut même dire les Romains, regardaient leurs femmes comme des êtres en quelque sorte d'une nature inférieure, et à peine dignes de fixer l'attention du moraliste et de l'historien. Il était donc impossible que le docteur Münter rassemblât dans les écrits, en nombre d'ailleurs considérable, que nous ont légués les trois premiers siècles de notre ère, des matériaux suffisants pour jeter un jour complet sur le sort de la femme chrétienne. Qui serait assez injuste pour lui faire un crime de l'inutilité de ses recherches? Et qui oserait se flatter de réussir mieux que lui? On doit lui savoir gré, au contraire, de ses efforts pour éclaircir une question fort intéressante, et nous sommes convaincu qu'après avoir lu sa brochure, on remerciera le pasteur de Glay de nous l'avoir fait connaître par une traduction.

6e volume de la FRANCE PROTESTANTE de MM. Haag.

(2e PARTIE.)

Cette deuxième partie s'ouvre par ODET DE LA NOUE, le digne fils du *Bras-de-Fer*, qui prit une part active aux négociations de l'Edit de Nantes, et mérita cet éloge que fait de lui une note de police secrète : « Homme de « bien, vertueux et vaillant, ennemi du désordre. »

Dans la liste que nous donnons ci-après, nous appellerons surtout l'attention sur les noms d'*Isaac* DE LARREY, l'historien trop favorable de Louis XIV; — du célèbre duc de BOUILLON (*Henri* DE LA TOUR D'AUVERGNE); — des LA TOUR DUPIN GOUVERNET; — de *Daniel* de LA TOUSCHE, sieur de la Ravardière, qui, à la tête d'une colonie protestante, fonda Saint-Louis, au Brésil; — de l'illustre *Claude* DE LA TRÉMOILLE, duc et pair, le chef et président de l'assemblée politique de Châtellerault (dont le compte rendu est compris dans son article); — de *François* de LAUBERAN, sieur de MONTIGNY, l'un des pasteurs de Paris, sur qui l'on regrettait de ne posséder jusqu'à ce jour presque aucun renseignement (voir *Bull.*, t. II, p. 338); — de *René* DE LAUDONNIÈRE, colonisateur et gouverneur du fort Caroline, dans la Floride; — d'*Henri* LAURENS, descendant de réfugiés huguenots et président

du Congrès des Etats-Unis; — des LAYARD, dont un descendant, en Angleterre, s'est fait si bien connaître par l'exploration des ruines de Ninive; — du professeur de théologie *Louis* LE BLANC, sieur *de Beaulieu*, l'un de ceux qui tentèrent la réunion des deux Eglises; — du célèbre critique *Jean* LE CLERC; — de la famille parlementaire des LE COQ; — des savants LE COURRAYER, LE DUCHAT, LE FÈVRE; — du premier traducteur de la Bible en français, LE FÈVRE D'ETAPLES; — du compositeur de musique *Claudin* LE JEUNE; — de *Jean* LE MAÇON, victime de Montsoreau, à la Saint-Barthélemy; — d'*Isaac* LE MAISTRE, père de LE MAISTRE DE SACY; — du célèbre chimiste *Nicolas* LEMERY; — du courageux *galérien* LE NAUTONNIER (*Guillaume*); — de *Paul* et *Jacques* LENFANT, ministres distingués en France et dans le refuge; — de *Philippe* LE NOIR, sieur de Crevain, ministre de Blain, auteur de poésies et de l'Histoire posthume de l'Eglise réformée de Bretagne; — du graveur *Daniel* LERPINIÈRE; — du ministre *Jean* DE LÉRY, acteur dans le siége mémorable de Sancerre, en 1752, puis son historien; — enfin des physiciens LE SAGE, qui terminent cette partie.

Une page étant restée à leur disposition à la fin du volume, MM. Haag y ont placé un *errata* précédé de la note que voici :

« L'impression du 6e volume était commencée, lorsque M. Ch. Read est enfin parvenu à retrouver les Registres de l'Eglise de Charenton au greffe de l'Etat civil de Paris. Le dépouillement d'une centaine de volumes in-folio exigeant un temps considérable, nous n'avons pu profiter complétement de cette précieuse découverte que pour les dernières feuilles de cette 12e livraison. D'où il résulte que, dans ce volume même, nous avons répété, d'après les généalogistes, des erreurs graves que nous aurions évitées, si ces registres nous eussent été connus plus tôt » (1).

Le tome VII doit commencer par le long et important article de L'ESCALE (SCALIGER). On voit que le travail de MM. Haag, toujours également consciencieux, s'enrichit de plus en plus et mérite chaque jour davantage la sympathie et les encouragements, nous devons dire plus encore, — la reconnaissance des amis des lettres et de la vérité historique.

La Noue (Odet de), président de l'assemblée politique de Saumur, poëte.
— (Théophile), sieur de Montreuil-Bonnin.
— (Marie de), femme du maréchal de Thémines.
— (Claude de), commiss. pour l'exécution des édits dans le Poitou.
— Famille de la Champagne.
La Parre (Claude de), ministre apostat.
Lapestigny, martyr.
La Peyrère (Isaac), auteur apostat.
— (Abraham), avocat au parlement de Bordeaux.
La Pierre (Marc-Conrad de), conseiller au parlement de Grenoble.
— capitaine huguenot.
La Pilonnière (François de), jésuite converti.
La Pise (Joseph de), historien.
La Place (Jean de), min. de Montpellier.
— (Josué de), professeur à l'académie de Saumur.
— (Pierre de), historien, victime de la Saint-Barthélemy.
— (Elie de), ambassad. en Hollande.
La Placette (Jean), le Nicole protestant.
La Porte, chef camisard.
— (Amador de), gouverneur de La Charité.
— (Charles de), maréchal de France.
La Poupardière, confesseur.
La Primaudaye, famille de l'Anjou.
La Ramée (Pierre), en latin Ramus, philosophe et martyr.
La Ravoire (Paul de), écrivain.
Larchevêque (Jean de), seigneur de Soubise, gouverneur de Lyon.
— (Catherine de), duchesse de Rohan, auteur.
Largentier, famille protestante de la Champagne.
Larnac (François), poëte dramatique.
Largillière, ministre et martyr.
La Rivière, lieutenant de Piles.
La Roche (Michel de), littérateur.

(1) Ce sont ces registres qui ont permis de donner sur certains personnages des renseignements que l'on eût vainement cherchés ailleurs. Les articles *Lauberan de Montigny* et *Le Coq*, mentionnés tout à l'heure, en sont la preuve; ils ont été presque entièrement fournis par les registres.

— capitaine huguenot.
— (Pierre de), peintre.
— (Pierre de), architecte.
La Rochebeaucourt (Jean de), sieur de Saint-Mesme, gouverneur de Jean-d'Angely.
La Roche-de-Grane (Paul de), agent de Lesdiguières.
La Rochefoucauld (famille de).
— -Marsillac.
— -Roucy et Roye.
— -Montguyon et Montendre.
— -Barbezieux.
— -Le Parc d'Archiac.
La Roche-Guilhem (M[lle] de), romancière.
La Rolandière, confesseur.
La Roque, capitaine huguenot.
— (Pierre de), ministre à Clèves.
— (Pierre de), docteur en médecine.
La Roqueboyer (Hercule de), ministre apostat.
La Rouvraye (René de), sieur de Bressault, victime de la Saint-Barthélemy.
Larpent, ministre apostat.
Larrey, famille normande.
— (Isaac de), célèbre historien.
Larroque (Louis-Bonifas), pasteur du Désert.
— (Matthieu de), ministre à Rouen.
— (Daniel de), ministre apostat.
Lasagne (Jean-Pierre), past. du Désert.
Las Cases (Pons de), et ses descendants.
Lasius (Christophe), philologue et théologien.
Laspeyres (Etienne), directeur des forges de Peitz.
— (Jacques-Henri), membre du conseil municipal de Berlin.
— (Ernest-Adolphe-Théodore), professeur de droit à Halle.
La Taille, famille protest. du Gâtinais.
— (Jean de), poëte, et ses descendants.
— (Jacques de), poëte.
— -de Fresnay.
— -des Essarts.
— -Hanorville.
Latané (Henri), ministre à Tonneins.
— (Pierre), professeur de médecine à Franeker.
Latger, famille protestante de Castres.
La Touche, grammairien.
La Tour, martyr.
— (N. de), sieur de Regniès, chef protestant dans le Quercy, et ses descendants.
La Tour d'Auvergne (Henri de), duc de Bouillon, maréchal de France.
— (Fréd.-Maurice), lieut. général.
— (Henri de), vicomte de Turenne, maréchal général.
— (Philippe), contre-amiral anglais.
La Tour-du-Pin-Gouvernet, famille illustre du Dauphiné.
— (René de), lieutenant de Lesdiguières.
— -La Charce.
— -Montauban.
— -Chambaud.
La Tousche (Daniel de), sieur de La Ravardière, fondateur de Saint-Louis au Brésil.
— (Pierre de), sieur de Malaguet, capitaine breton.
La Tranche, ou Trench, famille protestante établie en Angleterre.
La Treille (François de), commissaire de l'artillerie protestante.
La Trémoille (Claude de), duc de Thouars, pair de France, chef huguenot et président de l'assemblée polit. de Châtellerault.
— (Henri de), prince de Talmont, apostat.
— (Henri-Charles de), gouverneur de Bois-le-Duc, apostat.
Lauberan (François de), sieur de Montigny, ministre à Charenton.
— (Maurice de), ministre à Senlis, et ses descendants.
Laudonnière (René de), gouverneur du fort Caroline, dans la Floride.
Laumonier, famille protestante du Cambrésis.
— (Jacques), lieutenant général au service de Prusse.
Launai (Ambroise), sieur de Picheron, ministre de l'Eglise réformée, et ses descendants.
Launay (Pierre), savant annotateur de la Bible, et sa famille.
Launoy (Matthieu de), apostat, membre du conseil des Seize pendant la Ligue.
Laurens (Henri), président du Congrès américain.
— (Jean), aide-de-camp de Washington.
Laurent (Gaspard), recteur de l'académie de Genève.
Laurière (Blaise de), baron de Moncaut, gouverneur de Layrac, et ses descendants.
Laurillard (Georges-Jacques), pasteur à Clèves.
Lauth (Thomas), professeur de médecine à Strasbourg.
Lautrec (Antoine de), sieur de Saint-Germier, conseiller au parlement de Toulouse.
— (Jacques de), sénéchal de Castres.
— (Marquis de), sénéchal de Castres.
La Vaisserie (Antoine de), sieur de Meausse, gouvern. d'Annonay.
Laval (Etienne-Abel), minist. à Londres.
La Vallade, famille protest. du Poitou.
— (Pierre de), ministre à Bergerac.
La Vallée, ministre à Fontenay.
La Vau (Pierre de), martyr.

La Vergne (François de), et ses descend.
La Vespière, famille protestante de la Picardie.
La Vigne (Guill. de), capit. huguenot.
Layard, famille réfugiée en Angleterre.
— (Daniel-Pierre), doct. en médec.
— (Charles-Pierre), chapelain du roi d'Angleterre.
— (Antoine-Louis), général anglais.
— (Jean-Thomas), lieuten. général.
— (Austen-Henri), explorateur des ruines de Ninive.
Le Bachellé, famille de Metz.
— (Pierre), ministre dans le Dauphiné, et ses descendants.
— (Jacques), avocat au parlement de Metz, et ses descendants.
— (Philippe), aman de la ville de Metz, et ses descendants réfugiés en Allemagne.
— (Jean), ministre à Sainte-Marie-aux-Mines.
Le Baillif (Roc), sieur de La Rivière, premier médecin de Henri IV.
Le Balleur (Ambroise), min. à Orléans.
Le Barbey (Marc), médecin de Bayeux.
Le Berthon (Jacob), prisonnier à la Bastille.
Le Bey de Batilly (Denis), jurisconsulte et poëte.
— (Antoine), maréchal de camp.
Le Blanc (Etienne), professeur d'hébreu à Die.
— (Jean), profess. d'hébreu à Die.
— (Louis), sieur de Beaulieu, professeur de théologie à Sedan, et sa famille.
— (Robert), juge royal à Nîmes, et ses descendants.
— (Théodore), ministre à La Rochelle, puis à Copenhague.
Le Bloy (Etienne), pasteur à Angers.
Le Brun (Etienne), carme converti.
— (Jean-François), pasteur à Halberstadt.
Le Camus (Michel), carme converti.
Le Cat (Firmin), maïeur d'Amiens.
Le Cène (Charles), ministre à Honfleur, traducteur de la Bible.
— (Nicolas), médecin et martyr.
— (Philippe), apothicaire et martyr.
Le Cercler (Silo), premier past. de Blain.
— (Louis), ministre de La Rochelle.
Le Chandelier (Pierre), imprim. de Caen.
Leckdeig (Paul), premier ministre à Münster.
Le Clerc, famille réfugiée à Genève.
— (David), professeur d'hébreu.
— (Etienne), professeur de grec.
— (Daniel), médecin et antiquaire.
— (Jacques-Théodore), professeur des langues orientales.
— (Jean), critique célèbre.
— (Jean), cardeur de laine, martyr.
— (Pierre), martyr.
— (N.), gentilh. lorrain converti.
— (Nicolas), échevin de Calais.
— (Salomon), ministre apostat.
Le Clerc de Juigné, famille protestante de l'Anjou.
— (Philippe), confesseur.
— (Georges), martyr, etc.
Le Cointe (Charles), manufacturier réfugié en Prusse, puis à Genève, et ses descendants.
— (Gédéon), pasteur à Genève et bibliothécaire.
— (Jean), ministre à Londres, puis à Genève.
Le Comte (Isaac), confesseur.
— (Jean), pasteur à Grandson.
Le Conte (Antoine), baron de l'Echelle, gouverneur de Sedan.
Le Coq, famille de Paris.
— (François), conseiller au parlem.
— (François), contrôleur général de l'extraordinaire des guerres.
— (Théodore), ancien de l'Eglise de Paris, confesseur.
— (Aymar), conseiller au parlem.
— (François), réfugié en Angleterre, etc., etc.
— (Pascal), médecin ordinaire du roi, doyen de la faculté de médecine de Poitiers.
— (Théodore), conseiller du roi, et ses descendants.
— (Pierre), procur. au présid. de Metz.
— (Charles), fabric. de tabac à Berlin.
— (Charles-Christian-Erdmann), général saxon.
Le Courrayer (Pierre-François), chanoine de Sainte-Geneviève, réfugié en Angleterre.
Le Court (Et.), curé converti et martyr.
— (Gilles), martyr.
Lederlin (Jean-Henri), savant philolog.
Le Duc (Antoine), médecin.
— (Jean), ministre apostat.
Le Duchat, famille de Metz.
— (Etienne), médecin.
— (Timothée), ministre à Berne.
— (Gédéon), négoc., et ses descend.
— (Jacob), savant glossateur.
Le Fanu (Etienne), victime des persécut.
Le Faucheur (Michel), prédicateur renommé, min. de Charenton.
Le Fèvre (Isaac), avocat et martyr.
— (Jean-Rodolphe), professeur à Lausanne et à Genève.
— (Nicolas), excellent chimiste.
— (Richard), orfévre, martyr.
— (Tannegui), célèbre philologue, professeur à Saumur.
— (Tannegui), ministre apostat.
— (Anne), femme savante, connue sous le nom de Madame Dacier.
Le Fèvre d'Etaples (Jacques), premier traducteur de la Bible en français, savant presque universel.

Le Fournier, famille protestante de la Picardie.
Le Gaigneux (Jean), ministre à Genève.
Le Gascon, procureur à Saint-Maixent.
Le Gendre, premier ministre de Rennes.
— (Philip.), past. de l'Egl. de Rouen.
Le Gentil (Philippe), marquis de Langallerie, prosélyte.
Léger, capitaine béarnais.
Légier (Charles), pasteur à Hanau.
Le Goulon (Mangin), secrétaire de la ville de Metz.
— (Jérémie), avocat au parlement, et ses descendants.
— (Louis), ingénieur militaire.
Le Goux, famille rochelloise.
— (Pierre), ancien de l'Eglise de La Rochelle, confesseur.
Le Grain (Jean), martyr.
Le Grand (Jean), martyr.
Le Guat (François), voyageur.
Le Guay (André-Pierre), dit de Prémontval, membre de l'académie des sciences de Berlin.
— (François), sieur de Boisnormand, ministre dans le Béarn.
Léguillon (Simon), confesseur.
Le Hayer (Pierre), lieutenant au bailliage d'Alençon, et ses descend.
— (Pierre), conseiller d'Etat, poëte.
Le Hucher (Adrien), ministre à Amiens.
Leipold (Jean-Daniel), greffier du cabinet du roi de Wurtemberg.
Le Jeune (Charles), confesseur, exporté en Amérique.
— (Claudin), musicien et composit.
Le Maçon, fondat. de l'Egl. de Moncuq.
— (Jean), fondateur de l'Eglise de Paris, martyr.
— (Robert), ministre à Orléans, puis à Londres.
— (Louis), trésorier de la gendarmerie écossaise.
— (Jacques), contrôleur général des gabelles, et ses descendants.
— (Jean), réfugié en Angleterre.
Le Maire (Jean), gentilhomme franccomtois, et ses descendants réfugiés à Genève.
— (Alexand.), victime des persécut.
Le Maistre, famille protestante de la Bretagne.
— (Denis), secrétaire du duc d'Alençon, et ses descendants.
— (Isaac), maître des comptes, converti au protestantisme.
— (Jean-Henri), past. à Schwabach.
— (Raoul), méd. de Henri IV, apostat.
Le Maréchal (Gédéon), vict. des persée.
Le Masson (Louis), curé cathol. converti.
Le Mercier (Timothée), poëte.
Lemery (Nicolas), chimiste célèbre, apostat.
— (Louis), victime des persécutions.
Le Moine (Abraham), ministre de l'hôpital français à Londres.
— (Etienne), pasteur à Rouen, et professeur de théologie à Leyde.
— (Jacques), dessinateur.
— (N.), ministre à Saint-Sylvain.
Le Nautonnier (Guillaume), ministre à Montredon, mathém. et astron.
— (Philippe), ministre à Montredon.
— (Jean), ministre à Angers.
— (Adrien), réfugié en Angleterre, et ses descendants.
— (Guillaume), galérien pour cause de religion.
Lenfant (Paul), ministre à Châtillon-sur-Loing, puis à Cassel.
— (Jacques), pasteur de l'Eglise française à Berlin, et historien célèbre.
Le Noir (Guy), ministre à La Roche-Bernard.
— (Philippe), ministre à Blain, poëte et historien.
— (André), ministre à Blain.
— (Martin), hôtelier à Tours.
Léopard (Charles), ministre à Arvert.
Le Page (Antoine), ministre à Dieppe, puis à Rotterdam.
Le Paulmier de Grantemesnil (Julien), médecin renommé.
— (Jacques), un des fondateurs de l'académie de Caen.
— (Jacques), brigadier des armées du roi, apostat.
Le Peintre (Claude), martyr.
Le Petit (Jean-François), chroniqueur.
— (Jean-Georges-Guillaume), pasteur à Friedeburg.
— (Traugott-Wilhelm), avocat à Eisleben.
Le Pouilloux (Samuel), espion du roi d'Angleterre.
Le Prestre (Denis), vannier d'Esternay.
Le Quesne (Jean), poëte.
Le Révérend, famille protestante de la Normandie.
— (Thomas), avocat et traducteur.
— (Jean), lieutenant général.
— (Jean-Jacques), réfug. en Hollan.
Le Riche (Marguerite), martyre.
Lerm (Gabriel), poëte.
Lermite-du-Buisson (Pierre), maître de langue française.
Leroux (Philibert-Joseph), réfugié à Amsterdam.
Leroy (Etienne), martyr.
— (Pierre), fabric. de savon à Wesel.
— (Henri), graveur.
Lerpinière (Daniel), graveur.
Lerse (N.), historien.
Léry (Jean de), historien célèbre.
Le Sage (David), poëte languedocien.
— (Georges-Louis), philos. et phys.
— (Georges-Louis), physicien.

PARIS. — TYP. DE CH. MEYRUEIS ET COMP., RUE DES GRÈS, 11. — 1856.